

Année 2024

## Rapport annuel d'activité de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations sur le bassin versant de la Garonne Amont



## Table des matières

1.	Le Syndicat Mixte Garonne Amont .....	10
1.1.	Présentation .....	10
1.2.	Le territoire.....	10
1.3.	Moyens techniques et humains .....	13
	Composition de l'équipe.....	13
	Evolution en cours ou à venir .....	14
	Jours réalisés par mission sur le volet GEMAPI en 2024 .....	15
1.4.	Moyens Matériels .....	22
1.5.	Contexte d'intervention .....	22
2.	Bilan d'exécution des missions pour l'année 2024.....	22
2.1.	Suivi de l'état annuel des cours d'eau et du lit majeur .....	23
2.2.	Le PPG Garonne Amont.....	25
	Rappel de la démarche.....	25
	Moyens utilisés .....	26
	Gouvernance.....	27
	Etat d'avancement.....	27
	Synthèse financière.....	30
	Travaux réalisés par la brigade verte .....	33
	Bilan synthétique des travaux réalisés par la Brigade Verte en 2024.....	34
	Description des principaux travaux réalisés dans le cadre du PPG Garonne Amont.....	37
	Description des travaux réalisés hors PPG Garonne Amont – APZH GER et autres .....	42
	Les évolutions à venir de la Brigade Verte .....	44
	Travaux externalisés dans le cadre du PPG.....	44
	Description des autres actions mises en œuvre en 2024 dans le cadre du PPG (hors travaux brigade verte).....	45
	THEMATIQUE 1 – GESTION DE LA RIPISYLVE .....	45
	THEMATIQUE 2 – RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE.....	46
	THEMATIQUE 3 – PRESERVER L'ESPACE RIVIERE.....	60
	THEMATIQUE 4 – CONTINUITÉ BIOLOGIQUE .....	61
	THEMATIQUE 6 – ACQUISITION ET PARTAGE DE CONNAISSANCES, COMMUNICATION, SENSIBILISATION .....	61
	THEMATIQUE 7 – SUIVI ET REVISION DU PPG .....	63
	AUTRES MISSIONS SUIVI COURS D'EAU .....	63
	Réunions partenaires techniques et financiers .....	63
	Formations .....	63
	Difficultés rencontrées .....	64

2.3. Le PEP-PAPI Garonne Amont .....	64
Rappel de la démarche.....	64
Etat d'avancement.....	65
Description des actions en cours .....	67
AXE 0 – ANIMATION.....	67
ACTION 0.1 – ANIMER ET ASSURER LES ACTIONS DU PEP-PAPI.....	67
ACTION 0.2 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'APPUI AU MONTAGE DU PAPI COMPLET, INCLUANT L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE .....	68
AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE .....	68
ACTION 1.1 – CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU RISQUE INONDATION.....	68
ACTION 1.2 – ETUDE, ACQUISITION ET MISE EN PLACE DE REPERES DE CRUES.....	68
ACTION 1.3 – PLAN DE COMMUNICATION SUR LE RISQUE INONDATION .....	69
ACTION 1.4 – PROGRAMME DE SENSIBILISATION SUR LE RUISSELLEMENT ET L'EROSION DES PARCELLES AGRICOLES ET FORESTIERE .....	70
ACTION 1.5 – SYSTEMATISER LES RETOURS D'EXPERIENCE (RETEX) DES CRUES > Q10.....	71
ACTION 1.7 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE LA GARONNE EN AMONT DE LA CONFLUENCE NESTE .....	71
ACTION 1.8 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE LA PIQUE.....	72
ACTION 1.10 – ETUDE DE VULNERABILITE INONDATION PAR LA GARONNE DES COMMUNES DE CHAUM, ESTENOS, FRONSAC, SALECHAN, SAINTE-MARIE, BAGIRY, GALIE, BERTREN, LUSCAN, BARBAZAN ET LOURES-BAROUSSE .....	72
ACTION 1.11 – ETUDE DE VULNERABILITE DES COMMUNES DE FOS, ARLOS, ET SAINT-BEAT-LEZ, PAR LES INONDATIONS DE LA GARONNE.....	72
ACTION 1.12 – PRIORISATION D'ACTIONS SUR LES PROBLEMATIQUES DE GLISSEMENT DE BERGES.....	73
ACTION 1.13 – ETUDE DES INONDATIONS RECURRENTES SUR LA COMMUNE DE GALIE / ETUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU SARTE (ACTION 1.6 STERPIM).....	73
ACTION 1.14 - SYNTHESE DES CONNAISSANCES DU RISQUE TORRENTIEL (NESTE D'OO) SUR LA COMMUNE D'OO .....	74
AXES 1 ET 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTIONS HYDRAULIQUES.....	74
ACTIONS 1.6 & 7.1 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE L'OURSE ET CLASSEMENT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'OURSE .....	74
ACTIONS 1.9 & 7.3 – ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LA GARONNE MOYENNE INTEGRANT LA CREATION D'UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT A GOURDAN-POLIGNAN ( <i>DONT EDD,     ETUDE D'INCIDENCE ET MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR SA REALISATION</i> ).....	80
ACTION 7.2 – ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA GESTION DES OUVRAGES PASSIFS.....	82
ACTION 7.4 – ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-DE-COMMINGES PAR LES INONDATIONS DU RUISSEAU D'ANGÈLES EN LIEN AVEC L'OUVRAGE HYDRAULIQUE CRÉÉ EN AMONT.....	83
AXE 2 – SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS.....	83

ACTION 2.1 – DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE LOCAL (SDAL) DE CRUES DU BASSIN VERSANT DE L'OURSE.....	83
ACTION 2.2 – AUDIT DES SYSTÈMES D'ALERTE LOCAUX DE CRUES EXISTANTS SUR LES BASSINS VERSANTS À ENJEUX.....	83
ACTION 2.3 – AUDIT POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRÉVISION DE CRUE À L'AVAL DE LA CONFLUENCE NESTE – GARONNE.....	84
AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE.....	84
ACTION 3.1 – APPUI ET CONSEIL A L'ELABORATION DE PCS ET DES PICS, ELABORATION DES DICRIM .....	84
ACTION 3.2 - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE PLANS DE MISE EN SECURITE ET DE RETOUR A LA NORMALE : GESTION POST-CRUE/URGENCE IMPERIEUSE ET URGENCE.....	86
AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME.....	88
ACTION 4.1 – ELABORATION DE NOUVEAUX PPRI .....	88
ACTION 4.2 – RISQUE INONDATION ET URBANISME ET LES INTEGRER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME.....	88
ACTION 4.3 – MISE EN ŒUVRE D'UN APPUI AUX AVIS D'URBANISME SUR LE VOLET RISQUE INONDATION.....	88
AXE 5 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS .....	88
ACTION 5.1 – ETUDE ET DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE INDIVIDUELLE AU BATI SUR LES COMMUNES DE MIRAMONT-DE-COMMINGES ET SAINT-BEAT-LEZ .....	88
ACTION 5.2 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE INDIVIDUELLE - HABITAT .....	89
AXE 6 - RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS .....	91
ACTION 6.1 – ETUDE DE VULNERABILITE DE LA PLAINE LUCHONNAISE PAR LES INONDATIONS DE LA PIQUE ET DE L'ÔNE EN LIEN AVEC LES OBSTACLES A L'EXPANSION DES CRUES.....	91
ACTION 6.2 – ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LESPITEAU PAR LES INONDATIONS DU GER EN LIEN AVEC UN MERLON FAISANT OBSTACLE A L'EXPANSION DES CRUES.....	91
ACTION 6.3 – REDACTION D'UN PORTER A CONNAISSANCE DES OUVRAGES SOUS CAPACITAIRES GENERANT UN POTENTIEL SURRISQUE .....	92
ACTION 6.4 – ETUDE DE PROJET ET TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DES BAINS – BASSIN VERSANT DU RIEUTORD.....	92
ACTION 6.5 – PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DE LUTTE CONTRE LES EMBACLES (ACTION REALISEE DANS LE PPG GARONNE AMONT) .....	92
Synthèse financière.....	92
Moyens utilisés .....	93
Gouvernance.....	94
Prolongation du PEP-PAPI .....	94
Livrables du PEP-PAPI .....	96
2.4. Appel à projet « Restauration des zones humides » .....	98
Rappel de la démarche.....	98
Etat d'avancement.....	98

Synthèse financière.....	99
2.5. Structuration de la gouvernance.....	100
Organisation de la gouvernance .....	100
Règlementation et responsabilité.....	100
Stratégie.....	101
Enjeux pour la structure SMGA .....	102
Moyens humains et financiers .....	103
2.6. Bilan des autres missions liées à la vie et au fonctionnement du Syndicat.....	104
Bureau et comités syndicaux.....	104
Ressources humaines.....	104
Activités dédiées à l'insertion.....	105
Les difficultés rencontrées.....	106
3. Bilans financiers de l'année 2024 – Extrait du dialogue d'objectif budgétaire.....	106
4. Missions prévisionnelles pour l'année 2025.....	108

## Tables des illustrations

Figure 1 : Cartographie du territoire du SMGA et des Communautés des Communes membres..	11
Figure 2 : Cartographie des 6 sous bassins versants et des cours d'eau classés "masses d'eau" sur le territoire du SMGA.....	12
Figure 3 : Organigramme du Syndicat Mixte Garonne Amont au 1 <sup>er</sup> août 2024 .....	14
Figure 4: Répartition des jours par thématique du PPG & autres missions pour l'année 2024 – En haut le prévisionnel, en bas le réalisé.....	17
Figure 5: Répartition des jours par action pour les thématiques 2 et 3 du PPG pour l'année 2024 – A gauche le prévisionnel, à droite le réalisé.....	18
Figure 6: Répartition des jours par action pour les thématiques 4, 5 et 6 du PPG pour l'année 2024 – A gauche le prévisionnel, à droite le réalisé.....	19
Figure 7: Répartition des jours par action pour les autres missions suivis cours d'eau pour l'année 2024 – A gauche le prévisionnel, à droite le réalisé .....	20
Figure 8: Pourcentage du temps consacré à chaque action (ou groupe d'actions), à gauche le prévisionnel et à droite le réalisé. ....	22
Figure 9: Listes des membres des COPIL et COTECH du PPG Garonne Amont .....	27
Figure 10: Cartographie à l'échelle du territoire du SMGA des actions menées en 2024 dans le cadre du PPG Garonne Amont (et travaux hors PPG) .....	29
Figure 11: Dépenses prévisionnelles et réalisées dans le cadre du PPG Garonne Amont 2024 pour l'animation (suivi cours d'eau) et les travaux.....	31
Figure 12 : Répartition des recettes prévisionnelles et réalisées par financeur et reste à charge du SMGA pour le PPG 2024 (hors animation) .....	32
Figure 13 : Répartition de la recette prévisionnelle et réalisée de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et reste à charge du SMGA pour le suivi cours d'eau 2024.....	33
Figure 14: Répartition des jours de la Brigade Verte par type d'intervention pour l'année 2024 – En haut le prévisionnel (total 159 jours), en bas le réalisé (total 141,5 jours) .....	36
Figure 15: Photographies des plantations réalisées sur le Rieutord et sur la Neste d'Oueil .....	38
Figure 16: Photographies de l'entretien des plantations et de la reprise des plants.....	38
Figure 17: Photographies avant (à gauche) / après (à droite) l'arrachage manuel d'un spot de Balsamine de l'Himalaya.....	39
Figure 18: Photographies avant (à gauche) / après (à droite) de la coupe de Buddléia .....	39
Figure 19: Photographies avant/après travaux de dévégétalisation de l'atterrissement situé à Saint-Béat-Lez.....	40
Figure 20: Photographies avant/après travaux de dévégétalisation de l'atterrissement situé à proximité du lac de Badech sur la commune de Bagnères-de-Luchon .....	40
Figure 21: Photographies avant (à gauche) / après (au centre) travaux et déchets retirés (à droite) de la zone humide de Saléchan .....	41
Figure 22: Photographies avant (à gauche et au centre) / après (au centre) travaux de retrait du fourré de prunelliers sur la zone humide située sur la commune de Saint-Paul-d'Oueil.....	41
Figure 23: Photographies des dépôts retirés par la Brigade Verte .....	42
Figure 24: Photographies de l'embâcle sur l'Ourse situé sur la commune de Gembrie (à gauche) et de son traitement partiel par la Brigade Verte (à droite) .....	42
Figure 25: Cadre d'intervention de la brigade verte du SMGA pour les actions hors programmation du PPG.....	43
Figure 26: Photographies avant/après des travaux d'entretien de végétation effectués sur les cours d'eau des communes de Saléchan et Saint-Bertrand-de-Comminges .....	44
Figure 27 : Photographies de l'embâcle sur l'Ourse avant (1) et après (2) travaux sur la commune de Bramevaque.....	45
Figure 28: Photographies du cours d'eau concerné par les travaux sur la commune de Latoue ...	47

Figure 29: Photographies du Ruisseau des Bains - Commune Labarthe-Rivière.....	48
Figure 30 : Photographies de la zone humide située à proximité du lac de Barbazan après réouverture par l'éleveur (photos prises le 29 janvier 2024).....	55
Figure 31 : Principales(aux) réunions ou rendez – vous réalisé(e)s dans le courant de l'année 2024 dans le cadre de l'action 2.10 du PPG Garonne Amont.....	58
Figure 32: Photographies après travaux de réhabilitation du captage d'une source et des abreuvoirs sur l'estive du Céciré.....	59
Figure 33: Photographies de points d'abreuvement identifiés comme problématiques sur le bassin versant de la Garonne Amont.....	60
Figure 34: Principales réunions réalisées dans le courant de l'année 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du PEP-PAPI Garonne Amont.....	66
Figure 35: Cartographie des repères de crues levés dans le cadre de l'action 1.1 du PEP-PAPI .....	69
Figure 36: Illustration des supports de communication .....	70
Figure 37: Modélisation de la crue décennale, avec des ouvrages fonctionnels (sans défaillance structurelle ou fonctionnelle des ouvrages) .....	76
Figure 38: Modélisation de la crue centennale, avec des ouvrages fonctionnels (sans défaillance structurelle ou fonctionnelle des ouvrages) .....	76
Figure 39: Cartographie de la zone inondée pour une crue centennale à l'état de référence comparé à l'état avec des ouvrages fonctionnels (sans défaillance structurelle ou fonctionnelle des ouvrages) .....	77
Figure 40: Cartographie de la zone protégée par D3 pour le niveau de protection retenu lors de la régularisation initiale .....	78
Figure 41: Carte de localisation des différents ouvrages composants le système de protection de l'Ourse. ....	79
Figure 42: Zone inondable d'une crue centennale à l'état de référence comparé à l'état aménagé avec une digue rive droite (carte à gauche) et une digue rive gauche (carte à droite) .....	79
Figure 43: Cartographie de localisation des ouvrages non déclarés impactant le risque inondation dans le bourg d'Izaourt .....	79
Figure 44: Zone inondable d'une crue centennale à l'état de référence comparé à l'état aménagé avec l'endiguement des deux rives (carte à gauche) – Emprise foncière des digues (carte à droite) .....	80
Figure 45 : Modélisation de différentes crues statistiques à l'état de référence (c'est-à-dire sans merlons, murs, ...).....	81
Figure 46 : Modélisation de différentes crues statistiques à l'état de référence (c'est-à-dire sans merlons, murs, ...) pour une crue centennale .....	82
Figure 47: Carte de l'emprise des crues statistiques à Gourdan-Polignan et le niveau indicatif de la crue correspondante à l'échelle de la station de Valentine .....	85
Figure 48: Cartographie de l'aléa et des enjeux vulnérables à Gourdan-Polignan, pour la crue de référence (1875) à l'état de référence .....	86
Figure 49 : Listes des membres des COPIIL et COTECH du PEP-PAPI Garonne Amont .....	94
Figure 50 : Calendrier de la démarche du PEP-PAPI .....	95
Figure 51 : Détails des dépenses engagées dans le cadre de l'appel à projet des zones humides sur le bassin versant du Ger de 2021 à 2023 .....	100
Figure 52 : Synthèse chronologique des évolutions du SMGA depuis sa création le 1er septembre 2019 .....	103
Figure 53 : Présentation synthétique du SMGA, de son budget GEMAPI en 2024 et du budget prévisionnel en 2025 .....	108

Tableau 1 : Linéaire de masses d'eau et superficie des sous bassins versants sur le territoire du PPG Garonne Amont .....	12
---	----

Tableau 2 : Nombre de jours prévisionnel et réalisé sur l'année 2024 par le Syndicat Mixte Garonne Amont.....	15
Tableau 4 : Synthèse des principaux rendez – vous pour l'année 2024 (hors actions PPG ou PEP-PAPI).....	23
Tableau 5: Dépenses prévisionnelles et réalisées dans le cadre du PPG Garonne Amont 2024 ....	30
Tableau 6: Synthèse des travaux réalisés par la Brigade Verte en 2024 (coût et quantité par type de travaux) .....	35
Tableau 7 : Coût et nombre de jours de la Brigade Verte par type d'intervention (prévisionnel et réalisé) pour l'année 2024 .....	37
Tableau 8: Calendrier prévisionnel des volets étude et action de l'axe 1 concernant le bassin versant de la Pique .....	50
Tableau 9: Calendrier prévisionnel des volets étude et action de l'axe 2 concernant le bassin versant de la Garonne Amont.....	51
Tableau 10: Calendrier prévisionnel des volets étude et action de l'axe 3 concernant la Garonne hydroélectrique (secteur en aval de la confluence Neste, jusqu'à la confluence avec le Salat) .....	52
Tableau 11: Synthèse des états des lieux – diagnostics avec préconisations de gestions réalisés en 2024 dans le cadre du PPG Garonne Amont .....	56
Tableau 12: Avancement du PEP-PAPI Garonne Amont par axe .....	67
Tableau 13: Avancement des dossiers de l'action 5.2 par commune .....	91
Tableau 13 : Avancement financier du PEP-PAPI Garonne Amont .....	93
Tableau 14: Rétroplanning prévisionnel des études structurantes et articulation avec le montage du PAPI complet.....	97

## Tables des Annexes

- Annexe 1 – Liste des masses d'eau sur le territoire du PPG Garonne Amont
- Annexe 2 – Répartition des jours 2024 global du SMGA
- Annexe 3 – Arrêté DIG et DLE PPG Garonne Amont
- Annexe 4 – Suites RDV terrain
- Annexe 5 – Réunion bilan 2023 programmation 2024 PPG
- Annexe 6 – Réunion publique Neste d'Oueil
- Annexe 7 – Réunion publique Noue
- Annexe 8 – Projet cartographique travaux réalisés en 2024 (PPG)
- Annexe 9 – Mise en jour du tableau de suivi des indicateurs du PPG Garonne Amont 2024 – 2028
- Annexe 10 – Tableaux financiers de suivi du PPG et missions suivi cours d'eau
- Annexe 11 – Diagnostics zones humides CATZHs
- Annexe 12 – Dossier technique Latoue
- Annexe 13 – Projet Ruisseau des Bains
- Annexe 14 – PGH
- Annexe 15 – CCTP Bouzin
- Annexe 16 – Points abreuvements estives
- Annexe 17 – Avis système d'assainissement Bourg d'Oueil
- Annexe 18 – Concertation pour le traitement des petits dépôts
- Annexe 19 – Supports formations envisagées par le SMGA
- Annexe 20 – Lettres d'informations
- Annexe 21 – APZH Ger
- Annexe 22 – Missions prévisionnelles pour l'année 2025 (PPG et PEP-PAPI)

# 1. LE SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT

## 1.1. PRESENTATION

Le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA), créé le 1<sup>er</sup> septembre 2019, exerce la compétence relevant de la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le bassin versant de la Garonne Amont.



La compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) a permis de structurer et de définir le rôle des collectivités dans la gestion des cours d'eau. Ce bloc de compétences recouvre les actions suivantes, qui correspondent aux items 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants.
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau.
- La défense contre les inondations et contre la mer.
- La protection et la restauration des zones humides, écosystèmes aquatiques et formations boisées riveraines.

Les délégués élus sont au nombre de 12 titulaires et 12 suppléants.

## 1.2. LE TERRITOIRE

La compétence GEMAPI a été transférée au SMGA par quatre Communautés des Communes membres, à savoir Pyrénées Haut Garonnaises, Cœur et Coteaux du Comminges, Cagire Garonne Salat et Neste Barousse (Figure 1).

Le bassin versant de la Garonne Amont est situé en région Occitanie. Il s'étend sur deux départements, le sud de la Haute-Garonne (31) et les Hautes-Pyrénées (65). Ce dernier occupe 168 km<sup>2</sup>, soit 9% du territoire du SMGA. Le département de la Haute-Garonne couvre 1214 km<sup>2</sup>, soit 91% du territoire du SMGA. Il comprend 173 communes réparties sur les 4 Communautés de Communes adhérentes.

Ce dernier couvre plusieurs types de reliefs sur une superficie de 1382 km<sup>2</sup>. Le périmètre s'étend de la Garonne amont du Plan d'Arem à Saint-Martory et englobe aussi les principaux affluents suivants : la Pique, l'Ourse, le Ger et la Noue.

Il a la particularité d'intégrer une région montagneuse avec le bassin versant de la Pique dont plusieurs sommets dépassent les 3000 mètres d'altitude ainsi que des secteurs de plaine à l'aval telles que les agglomérations de Saint-Gaudens ou de Saint-Martory (400 m d'altitude environ).

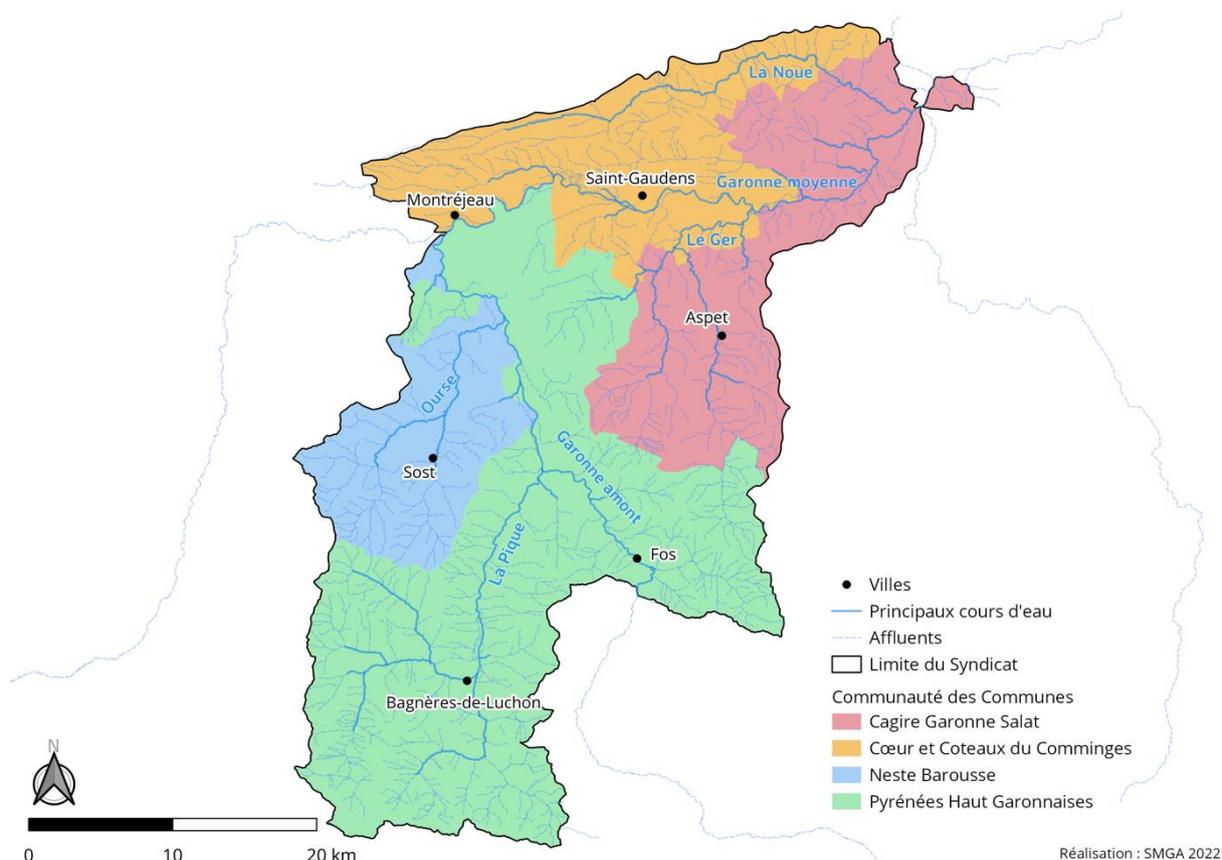


Figure 1 : Cartographie du territoire du SMGA et des Communautés des Communes membres

Le territoire est majoritairement rural. Quelques agglomérations comme Aspet, Saint-Gaudens, Gourdan-Polignan – Montréjeau, Loures-Barousse, la plaine luchonnaise ou Saint-Martory concentrent la majeure partie de la population. Bagnères-de-Luchon génère un flux de touristes important en période hivernale et estivale. Les axes routiers majeurs tels que la N125 et D125 sont très fortement empruntés du fait également de la contiguïté avec le Val d'Aran, en Espagne. Environ 87 000 habitants sont présents sur le territoire du SMGA.

Le territoire du SMGA est découpé en plusieurs secteurs (Figure 2) :

- Le bassin versant de la Pique : la Pique (affluent de rive gauche de la Garonne), ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de l'Ourse : l'Ourse (affluent de rive gauche de la Garonne), ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Garonne amont : depuis le plan d'Arem jusqu'au confluent avec la Neste, ainsi que tous ses affluents (hormis la Pique et l'Ourse qui constituent à eux seuls à des secteurs).
- Le bassin versant du Ger : affluent de rive droite de la Garonne, ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Noue : affluent de rive gauche de la Garonne, ainsi que tous ses affluents.
- Le bassin versant de la Garonne moyenne : depuis le confluent de la Neste jusqu'à la confluence avec la Noue, ainsi que tous ses affluents (hormis la Noue et le Ger qui

constituent d'autres secteurs), à l'exclusion de la Neste gérée par un autre Gemapien (le Pays des Nestes).

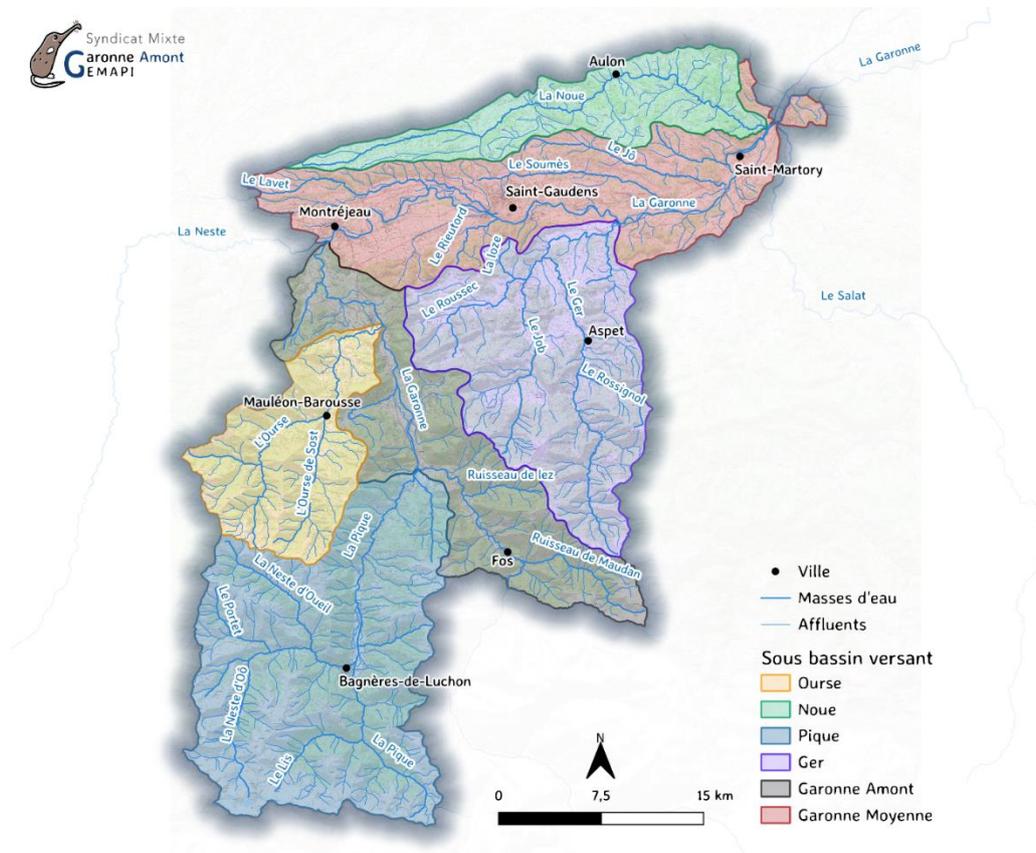


Figure 2 : Cartographie des 6 sous bassins versants et des cours d'eau classés "masses d'eau" sur le territoire du SMGA

Le Tableau 1 ci-après synthétise la superficie de chaque bassin versant ainsi que les linéaires de cours d'eau classés « masses d'eau » au titre de la DCE et leurs limites amont – aval. Les masses d'eau par sous bassin versant sont présentées en Annexe 1. A noter que l'intégralité de la Garonne est du Domaine Public Fluvial (DPF), ce qui représente 88 km.

Tableau 1 : Linéaire de masses d'eau et superficie des sous bassins versants sur le territoire du PPG Garonne Amont

Sous bassin versant	Linéaire (km)	Superficie du bassin versant (km <sup>2</sup> )	Limites amont – aval
Garonne Amont	69	213	Du plan d'Arem à la confluence avec la Neste
Garonne Moyenne	116	280	De la confluence avec la Neste à la confluence avec le Salat
Pique	80	360	La Neste d'Oo, la Neste d'Oueil, Le Lys et La Pique jusqu'à la confluence avec la Garonne
Ourse	42	136	L'Ourse de Ferrère et L'Ourse de Sost jusqu'à la confluence avec la Garonne
Ger	80	266	Le Job depuis Cazaunous, le Ger depuis Razecueillé jusqu'à la confluence avec la Garonne

Noue	44	127	De la ville de Le Cuing à la confluence avec la Garonne à Mancieux
<b>TOTAL</b>	<b>431</b>	<b>1382</b>	

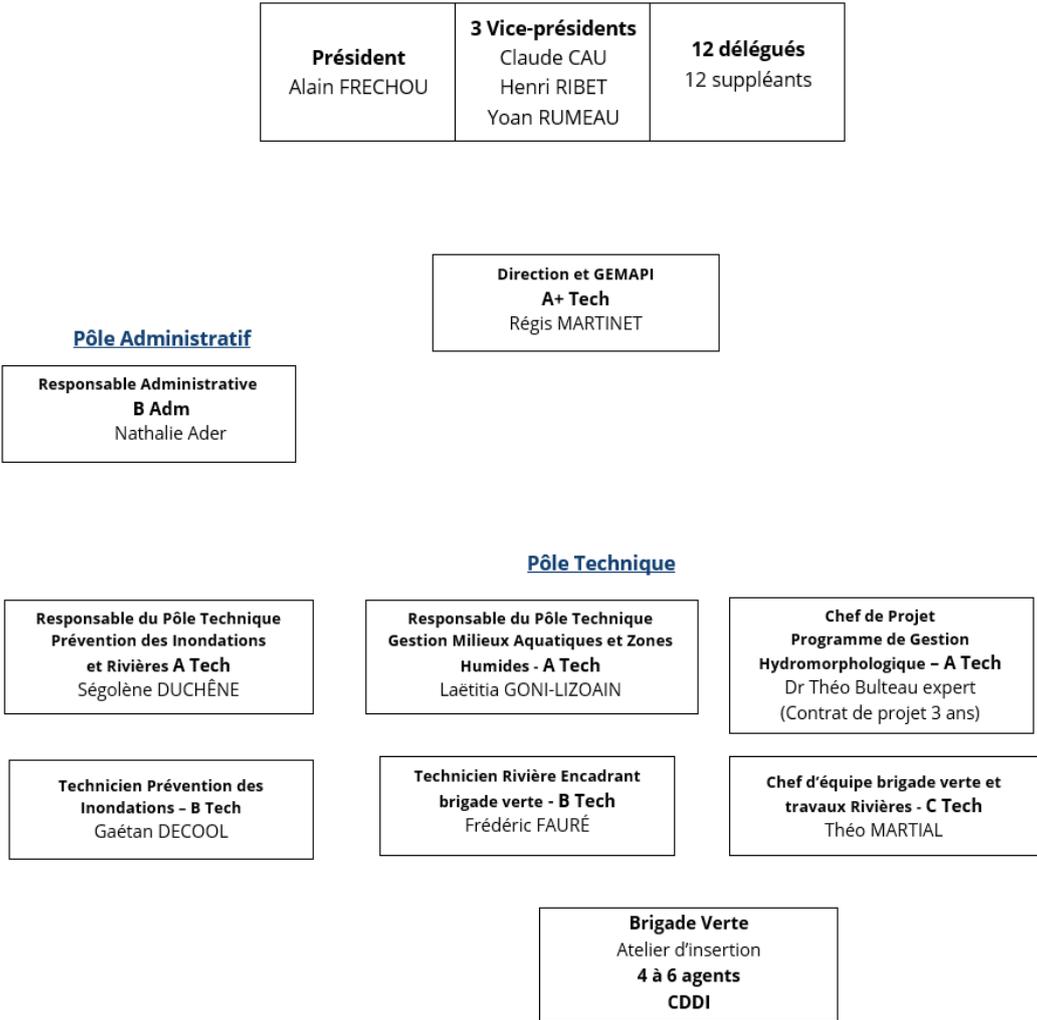
### 1.3. MOYENS TECHNIQUES ET HUMAINS

#### COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

L'équipe du Syndicat Mixte Garonne Amont est composée de (Figure 3) :

- Régis MARTINET : chargé de mission GEMAPI – Directeur, dont le poste comporte un fort volet de missions techniques (notamment sur la partie prévention des inondations, sur la définition des partenariats et de la gouvernance, sur le suivi des études, ...).
- Nathalie ADER : responsable administrative qui s'occupe de l'ensemble du volet Ressources Humaines et comptabilité de la structure, mais aussi de la communication et de service support du volet technique (recensement parcellaire, courriers, contact avec les partenaires, ...).
- Ségolène DUCHÊNE : responsable du pôle technique Prévention des Inondations et rivières. Elle est en charge notamment de l'animation et la mise en œuvre du PEP-PAPI (rédaction des cahiers des charges, suivi des études, ...), des demandes de subventions et vient en appui technique sur la mise en œuvre opérationnelle du PPG Garonne Amont. ... Elle réalise du conseil auprès des riverains, exploitants agricoles et/ou élus et aide à la rédaction de dossier loi sur l'eau.
- Gaëtan DECOOL : technicien prévention des inondations recruté depuis le 29 juillet 2024. Il assure l'animation et la mise en œuvre du PEP-PAPI en vue de l'élaboration du PAPI complet.
- Laëtitia GONI-LIZOAIN : responsable du pôle technique Gestion des milieux aquatiques et zones humides. Elle assure la mise en œuvre du PPG Garonne Amont 2024 – 2028 (programmation annuelle, définition des travaux, consultations des entreprises et suivi de chantier, support de communication, ...) et réalise du conseil auprès des riverains, exploitants agricoles et/ou élus, aide à la rédaction de dossier loi sur l'eau. Elle est en charge de l'animation et la mise en œuvre de l'appel à projet zones humides 2021 – 2024 sur le bassin versant du Ger.
- Frédéric FAURE : technicien de rivières/encadrant de la brigade verte. Son temps de travail est réparti entre la mission de technicien de rivières (suivi des cours d'eau, travail de conseils auprès des riverains, programmation des travaux, ...) et l'encadrement et la gestion de la brigade verte (gestion du matériel, organisation des chantiers, entretien et révision des équipements motorisés, ...).
- Théo MARTIAL : chef d'équipe et travaux en rivières. Son temps de travail est également réparti entre encadrement de la brigade verte et suivi des cours d'eau. Il vient notamment en appui sur les courriers générés pour les conventions de passage et/ou travaux nécessaires avant les interventions.
- La Brigade verte : composée de 2,7 ETP en 2024 en contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI). Elle assure la mise en œuvre des travaux du PPG (plantations d'arbres et d'arbustes, arrachage d'espèces exotiques envahissantes, ...) et peut intervenir ponctuellement sur des travaux de retrait d'embâcles à risque ou suite à des crues.
- Théo BULTEAU : chef de projet hydromorphologique recruté depuis le 1<sup>er</sup> juin 2024 pour une durée de 3 ans. Son temps de travail est intégralement dédié à l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan de Gestion Hydromorphologique (PGH), action 2.7 inscrite dans le PPG Garonne Amont 2024 – 2028.

**Syndicat Mixte Garonne Amont**  
12 délégués (CCPHG=5, 5C=4, 3CGS=2, CCNB=1) et 12 suppléants



*Figure 3 : Organigramme du Syndicat Mixte Garonne Amont au 1<sup>er</sup> août 2024*

**EVOLUTION EN COURS OU A VENIR**

Le fonctionnement de la Brigade Verte a été modifié dans le courant de l'année 2024 en lien avec les zones de travaux relativement éloignées sur le territoire. L'équipe effectue désormais 3 jours de chantier par semaine (3,5 jours précédemment) et 1 jour d'accompagnement socio-professionnel tous les 15 jours (le nombre de jour d'insertion reste le même, mais la durée de la journée a diminué). Le nombre de jour chantier a donc diminué, mais les journées sont plus longues, aujourd'hui 7h50 (précédemment 6h30). Au global le temps chantier a donc augmenté de 1h30 tous les 15 jours. Cette organisation libère également du temps aux encadrants.

Le Syndicat Mixte Garonne Amont prévoit de renforcer l'équipe technique pour la mise en œuvre opérationnelle du PPG Garonne Amont 2024 – 2028 par le recrutement :

- D'une personne dès Avril 2025 afin d'effectuer le biseau sur le poste de Responsable du pôle technique Gestion des Milieux Aquatiques et Zones Humides (GEMA & ZH).
- D'une personne dès Mai 2025 sur un poste de technicien(ne) rivières afin d'appuyer la Responsable du Pôle technique GEMA & ZH sur la mise en œuvre opérationnelle du PPG, sous réserve de validation par le Comité Syndical.

## JOURS REALISES PAR MISSION SUR LE VOLET GEMAPI EN 2024

Le Tableau 2 ci-dessous synthétise le nombre de jours prévisionnel et réalisé sur les volets Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) sur l'année 2024 par le Syndicat Mixte Garonne Amont.

Tableau 2 : Nombre de jours prévisionnel et réalisé sur l'année 2024 par le Syndicat Mixte Garonne Amont

	PREVI	REALISE
PPG & SUIVI CE	766	700
PEP-PAPI	459	437
CHANTIER B.VERTE	172	141,5
AUTRES	74	74
TOTAL	1471	1352,5

Le nombre de jours prévisionnel et réalisé pour chaque poste sur l'année 2024 sont synthétiser dans la première feuille de l'Annexe 2. Les détails pour chaque poste sur les actions du PPG et suivi cours d'eau ainsi que sur les actions du PEP-PAPI sont présentés en feuille 2 et 3 de l'Annexe 2. Des différences notables sont visibles et décrites succinctement ci-après.

Sur le volet GEMA (PPG et suivi des cours d'eau), le nombre total de jours prévisionnel était de 766 jours. En 2024, 700 jours ont été réalisés. Cette diminution s'explique notamment par le fait que les postes de Frédéric FAURE et Théo MARTIAL sont présentés sur le nombre de jour réellement effectué sur l'année, soit 178 jours à 9h (et non pas 229 jours à 7h comme utilisé dans le prévisionnel). Frédéric FAURE a également été en arrêt maladie sur la période août à décembre, représentant 53 jours d'absence.

Quant à la répartition des jours par actions, deux actions ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu, à savoir :

- « 2.10 - Accompagnement des projets de création et/ou réhabilitation de points d'abreuvement en estives » : intégration au PPG d'une nouvelle action. Cela fait suite à la sollicitation du SMGA par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et à la volonté des élus du SMGA d'accompagner les gestionnaires d'estives dans ces projets afin de concilier aux mieux besoins en eau pour l'abreuvement des troupeaux et préservations des milieux aquatiques et des zones humides (cf. description de l'action dans la partie *THEMATIQUE 2 - RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE*). Ceux sont 74 jours qui ont été consacrés à cette action en 2024.
- « 6.7 - Communication, information, guide des missions du syndicat » : 33 jours au lieu de 10 prévus s'expliquant par la refonte du site internet (rédaction du contenu, mise à jour des articles, rédaction de lettres d'informations, ...).

A contrario, d'autres missions sur le volet GEMA n'ont pas pu être réalisées et/ou ont nécessité moins de temps qu'initialement prévu :

- « 1.3 - Concertation pour le Traitement des peupliers de culture en haut de berge » : action non avancée.
- « 2.3 - Création d'habitats aquatiques » : 26 jours contre 40 initialement prévus. Cela s'explique par la non réalisation des travaux en 2024 et leur report en 2025 en raison du délai de déplacement d'un poteau électrique (cf. description de l'action dans la partie *THEMATIQUE 2 - RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE*) sur la Noue sur la commune de Latoue.

- « 2.6 – Renaturation Ruisseau des Bains » : 9 jours réalisés contre 33 jours initialement prévus en lien avec le refus de l'exploitant agricole (cf. description de l'action dans la partie *THEMATIQUE 2 – RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE*).
- « 2.7 – PGH » : 155 jours réalisés contre 177 initialement prévus. Le travail sur l'aspect réglementaire n'a pas été réalisé sur cette action en 2024.
- « 2.9 – Plan de gestion des zones humides et actions ponctuelles » : seulement 6 jours réalisés contre 36 initialement prévus, s'expliquant par :
  - Manque de temps pour travailler sur le PGZH notamment dû au temps passé sur l'action 2.10 (cf. description de l'action dans la partie *THEMATIQUE 2 – RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE*).
  - Refus et/ou absence de réponse sur les sollicitations pour les actions ponctuelles (cf. description de l'action dans la partie *THEMATIQUE 2 – RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE*).
- « 4.1 & 4.2 – Continuité mammifères semi-aquatique et piscicole » : 1 jour au total réalisé contre 13 jours prévisionnels notamment par absence de sollicitation.
- « 6.3 - Inventaire faunistique floristique habitats » : action non avancée, aucun inventaire spécifique n'a été réalisé (0 jour réalisé contre 10 jours prévisionnels).
- « Autres missions » : 114 jours réalisés contre 137 jours prévisionnels s'expliquant par :
  - L'absence d'avancée sur l'Appel à Projet Zones humides (5 jours réalisés contre 16 au prévisionnel) (cf. 2.4).
  - Moins de réunions avec les partenaires (55 jours réalisés contre 68 au prévisionnel) (cf. *Réunions partenaires techniques et financiers*).
  - Moins de jours de formations : 24 jours réalisés contre 29 au prévisionnel (cf. *Formations*).

Quant à la thématique 7, seul 199 jours ont été réalisés contre 219 prévisionnels, en lien notamment avec l'absence de Frédéric FAURE et le réajustement du nombre de jours réel sur les 2 postes d'encadrants Brigade Verte.

Sur le nombre de jours global par poste, des différences notables sont observés :

- Plus de jours :
  - De la Responsable du pôle technique GEMA et ZH sur le volet GEMA : 209 jours GEMA et 20 jours sur le PEP-PAPI au prévisionnel pour un réalisé de 224 jours GEMA et 5 jours PEP-PAPI.
- Moins de jours :
  - Du Technicien de rivière encadrant : 53 jours d'absence en lien avec l'arrêt maladie répartis sur la partie chantier Brigade Verte et sur les jours PPG ainsi que le passage sur le nombre de jour réel (total annuel 178 jours contre 229 au prévisionnel). 26,5 jours ont été effectués sur la GEMA (58 jours au prévisionnel) et 98,5 jours sur chantier (171 jours au prévisionnel), soit un total de 125 jours.
  - Du Chef d'équipe : 36,5 jours réalisés sur la GEMA sur la base des journées réelles de 9h (total annuel de 178 jours) contre 57 jours au prévisionnel (total annuel de 229 jours).
  - De la Responsable du pôle technique Inondations et Rivières sur le volet GEMA : 109 jours GEMA et 120 jours sur le PEP-PAPI au prévisionnel pour un réalisé de 80 jours GEMA et 149 jours PEP-PAPI.

La Figure 4 présente graphiquement les jours prévisionnels et les jours réalisés par thématique du PPG et autres missions (suivis cours d'eau). Les Figure 5, Figure 6 et Figure 7 présentent graphiquement les jours prévisionnels et les jours réalisés par action du PPG Garonne Amont et le

suivi des cours d'eau sur l'année 2024. L'état d'avancement de chaque action du PPG est présenté dans la partie *Description des autres actions mises en œuvre en 2024 dans le cadre du PPG (hors travaux brigade verte)*.

La thématique 1 n'a pas été représenté car les jours prévisionnels ont été comptés dans la Thématique 7. Le réalisé lui s'est attaché à allouer les jours sur la thématique 1 afin d'avoir plus de lisibilité sur le temps passé sur ces actions (travail en amont des travaux consommateurs en temps avant l'obtention des accords des propriétaires riverains).

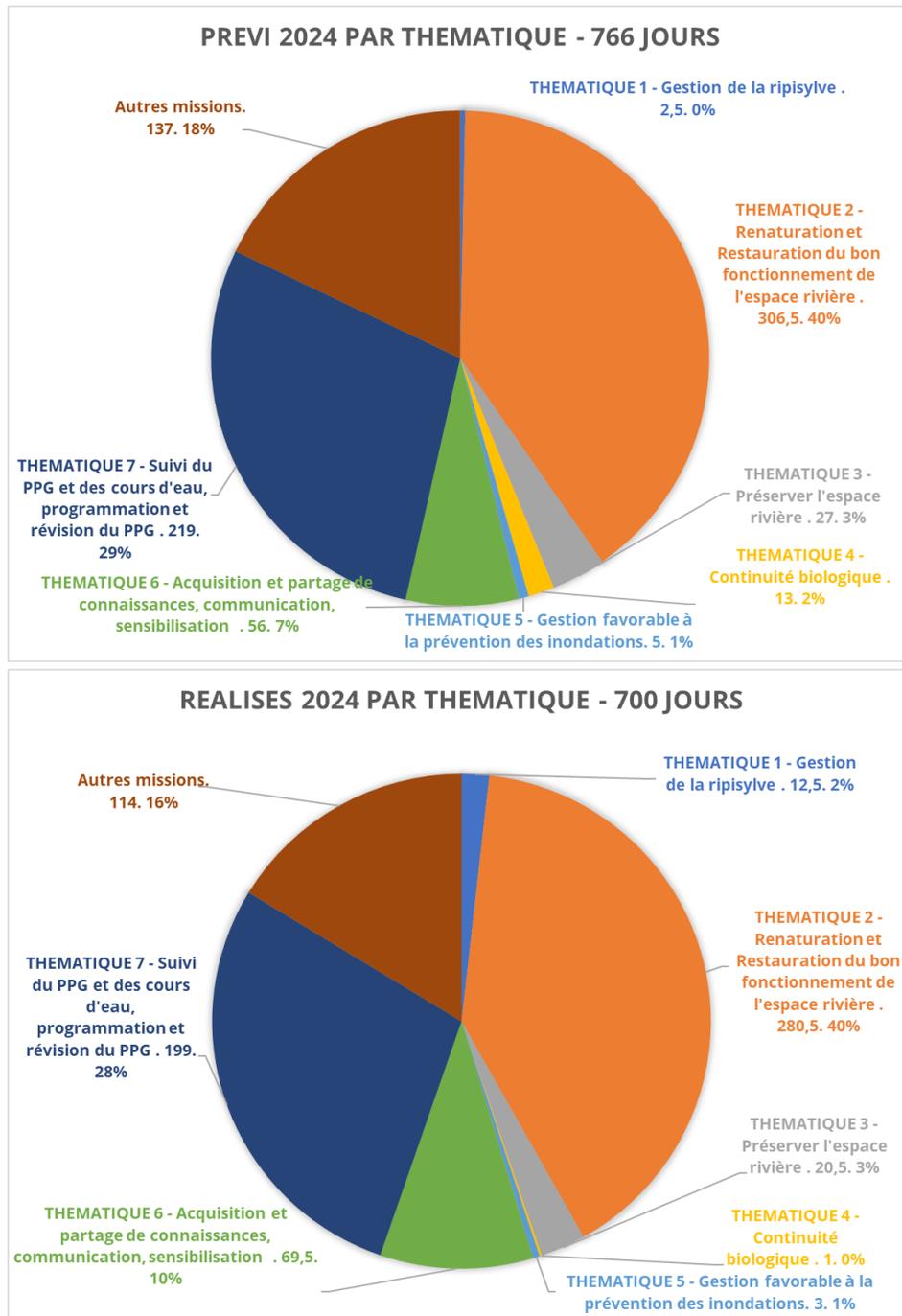


Figure 4: Répartition des jours par thématique du PPG & autres missions pour l'année 2024 – En haut le prévisionnel, en bas le réalisé

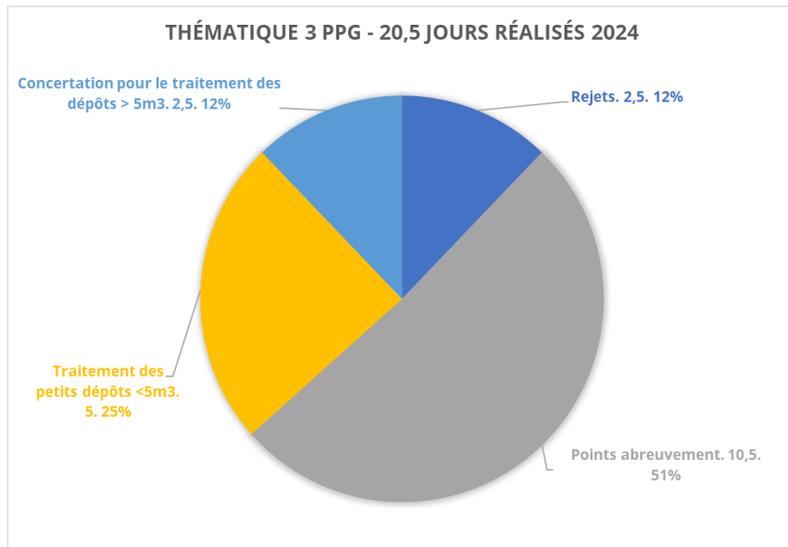
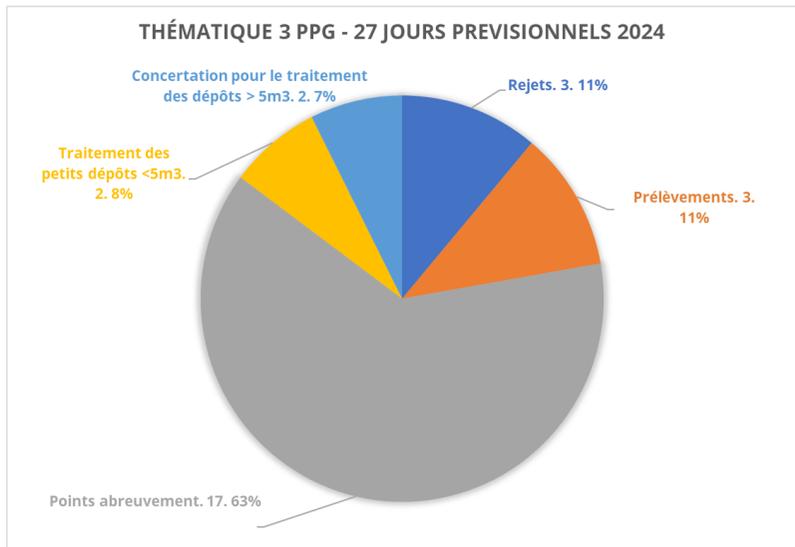
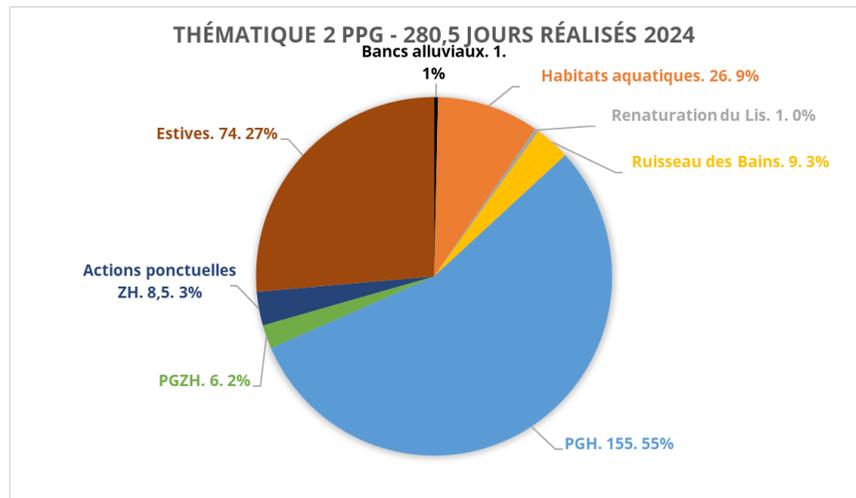
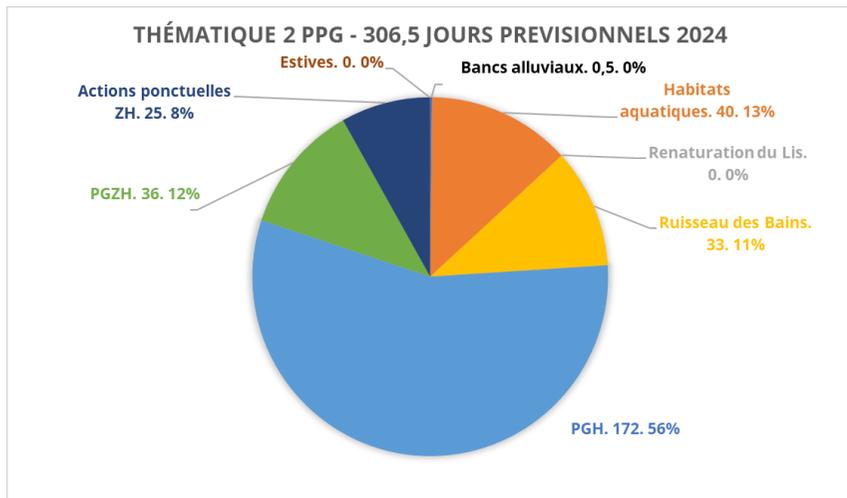


Figure 5: Répartition des jours par action pour les thématiques 2 et 3 du PPG pour l'année 2024 – A gauche le prévisionnel, à droite le réalisé

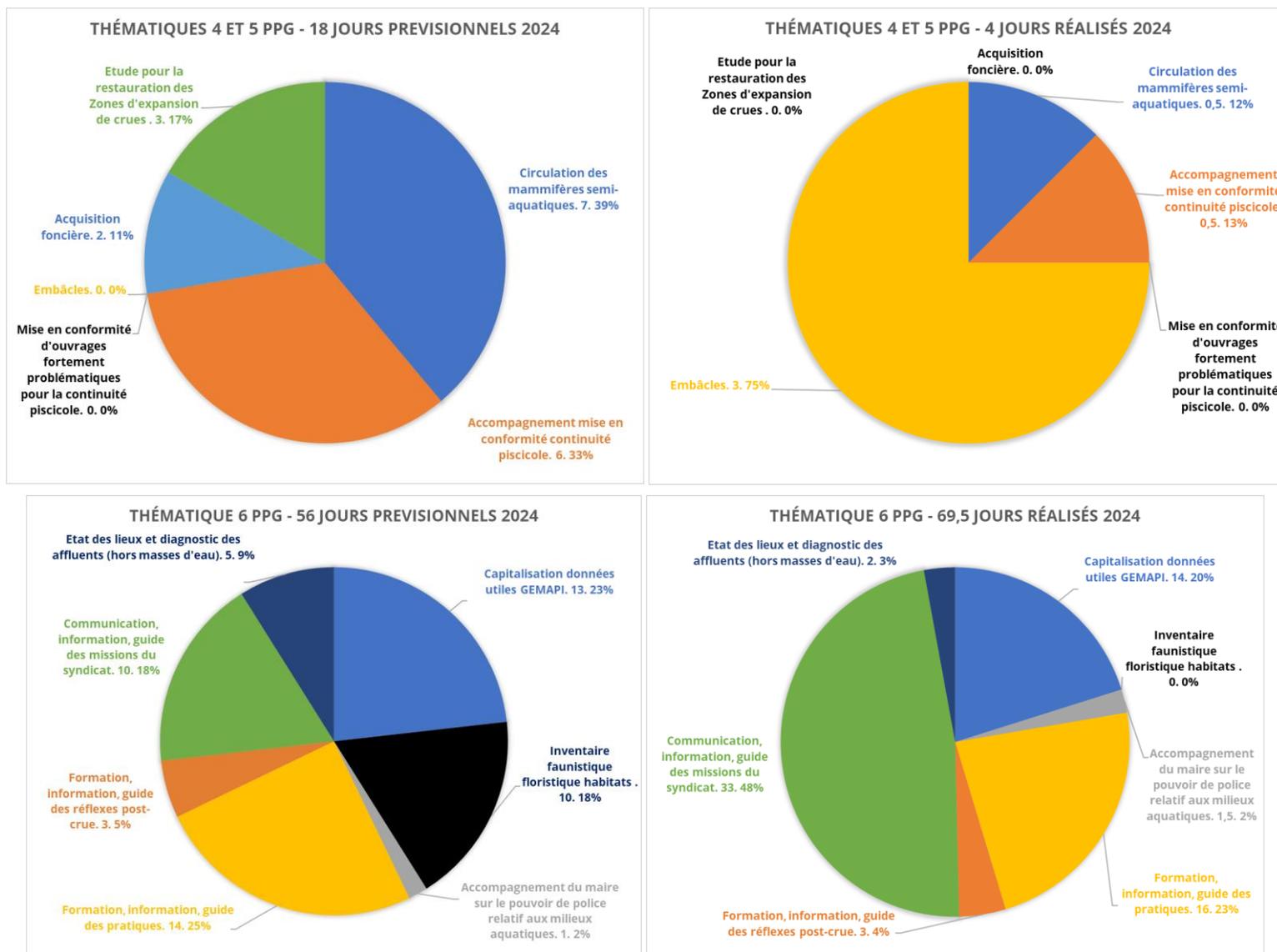


Figure 6: Répartition des jours par action pour les thématiques 4, 5 et 6 du PPG pour l'année 2024 – A gauche le prévisionnel, à droite le réalisé

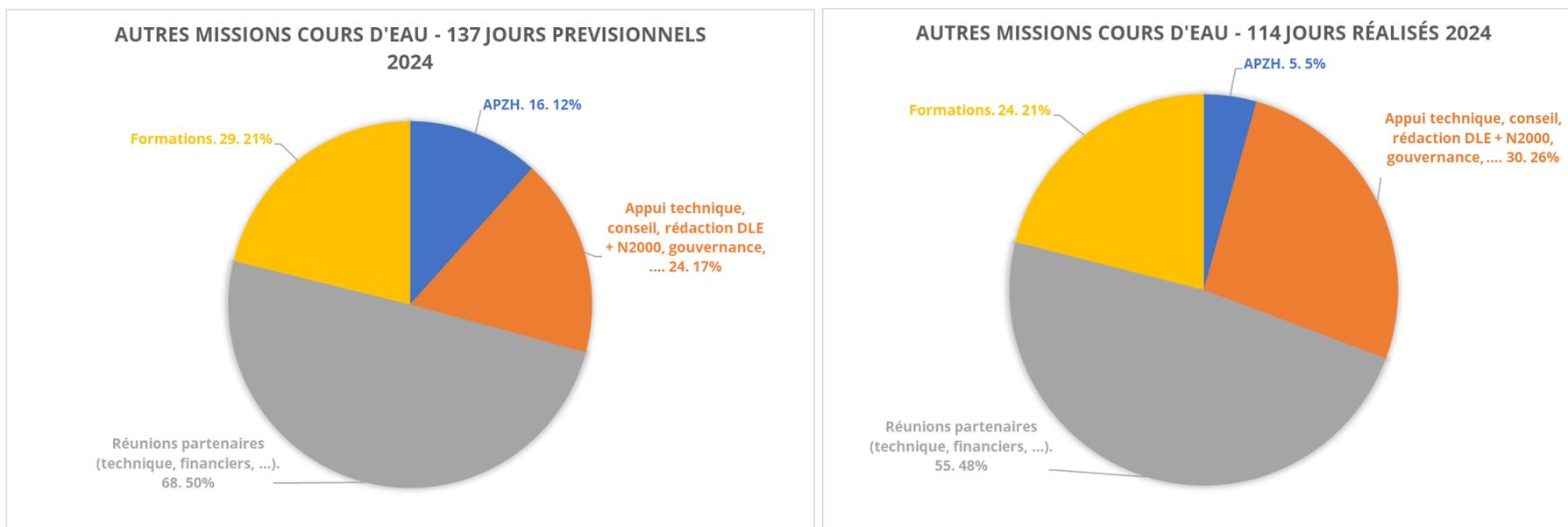


Figure 7: Répartition des jours par action pour les autres missions suivis cours d'eau pour l'année 2024 – A gauche le prévisionnel, à droite le réalisé

Quant au volet PI, le nombre de jours consacrés au PEP-PAPI est de 437 jours, contre 459 prévus. Le recrutement du technicien PAPI a un peu tardé et la responsable du pôle technique gestion des milieux aquatiques et zones humides n'a pas pu libérer autant de temps que prévu (Annexe 2). La Figure 8 représente le pourcentage de temps prévisionnel et réalisé consacré à chaque action ou groupe d'actions et permet de mettre en avant les écarts :

- Action 0.2 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'appui au montage du PAPI Complet : diminution de 16% du temps qui y est consacré (3 jours au lieu de 77 jours prévus), du fait que l'avancement des actions ne permet pas de passer à la rédaction du PAPI Complet.
- Action 0.1 – Animation du PEP-PAPI : augmentation de 9,7 % du temps dédié à la mission (80 jours réalisés au lieu de 43 jours). Cette augmentation est un report d'une partie des jours de l'action 0.2, ce temps supplémentaire a été consacré à faire un bilan du PEP-PAPI à planifier les étapes pour la définition du PAPI Complet et le montage du dossier de demande de dérogation de deux ans.
- Action 5.2 – Travaux de réduction de la vulnérabilité au bâti : Augmentation de 5,4% des jours consacrés à cette action (12 jours prévus, 33 jours réalisés). Lors de l'accompagnement des premiers dossiers, il est apparu, la nécessité de réaliser un accompagnement plus poussé, notamment en faisant le relais avec les entreprises (fournisseurs de batardeaux, groupement d'artisans), en participant aux visites pour la réalisation des devis, etc.
- Action 5.1 – Diagnostics de réduction de la vulnérabilité au bâti : une augmentation de 4,4% variation de 4.4 % du temps a été consacré à cette action (23 jours réalisés, au lieu de 8 jours prévus). Cela s'explique, du fait d'un prestataire, peu investi, le SMGA a dû faire une partie du travail du prestataire (vérifier les listings d'envoi des courriers, relancer les riverains par téléphones, etc.); faire reprendre à multiples reprises les diagnostics, incomplets, faux, etc. Le détail des difficultés rencontrées est présenté dans la partie *ACTION 5.2 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE INDIVIDUELLE - HABITAT*.
- Actions 1.6 et 7.1 – Etude hydrologique de l'Ourse et Etudes pour le classement du SE de l'ourse et pour son optimisation : Augmentation de 4,3 % du temps consacré (56 jours effectués au lieu de 43 jours prévus). Le temps de recherches dans les archives concernant les droits d'eau, de concertation avec les riverains, le travail de rédaction des consignes écrites (notamment rendre possible administrativement les astreintes) avait été sous-estimé.
- Action 1.10 – Etude de vulnérabilité de la Garonne de Chaum à Barbazan : Diminution du temps consacré à l'action de 3% (1 jour réalisé au lieu 15 jours prévus). Cette action n'a pas pu, réellement démarrer, les éléments d'explication sont présentés dans la partie *ACTION 1.10 – ETUDE DE VULNERABILITE INONDATION PAR LA GARONNE DES COMMUNES DE CHAUM, ESTENOS, FRONSAC, SALECHAN, SAINTE-MARIE, BAGIRY, GALIE, BERTREN, LUSCAN, BARBAZAN ET LOURES-BAROUSSE*.
- Action 6.2 – Etude de Lespiteau : Augmentation de 2,3 % du temps consacré à la mission (21 jours réalisés contre 12 jours prévus). Le temps de suivi, d'encadrement des étudiants avait été sous-estimé, notamment sur le volet analyse hydrologique.
- Action 1.3 – Plan de communication : augmentation de 2,2% du temps consacré à la mission (10 jours prévus, 18 jours réalisés), avec la réalisation de plus d'animation, nécessitant la création de jeux et de supports.

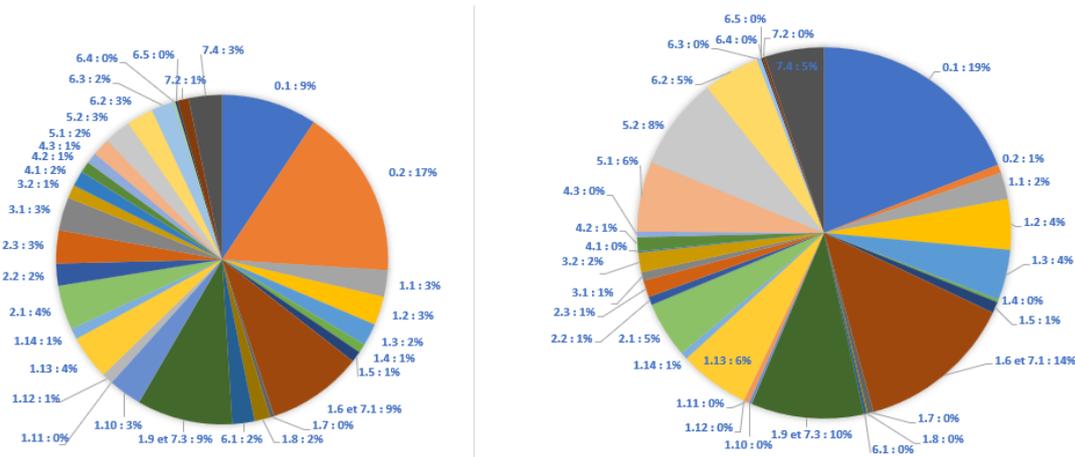


Figure 8: Pourcentage du temps consacré à chaque action (ou groupe d'actions), à gauche le prévisionnel et à droite le réalisé.

#### 1.4. MOYENS MATERIELS

Depuis sa création, le SMGA est basé à Montréjeau dans des locaux de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges qui met à disposition des bureaux gracieusement. Les moyens matériels sont principalement les outils nécessaires classiques de bureautique et informatique. Le SMGA a mis en place un Système d'Information Géographique (SIG) sur le logiciel QGIS. Le SMGA dispose de trois véhicules dont un est alloué à la Brigade Verte.

Cette dernière est, quant à elle, basée à Huos, sur le site des Jardins du Comminges où un local est loué. La Brigade Verte dispose des équipements de protections individuels (cuissardes, bottes, casques anti-bruit de chantier, chaussures de sécurités, ...) et d'outillages (tronçonneuses, débroussailleuses, treuil portatif, ...).

#### 1.5. CONTEXTE D'INTERVENTION

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SMGA met en œuvre le PPG Garonne Amont 2024 – 2028 sur l'ensemble de son périmètre d'intervention. L'arrêté inter-préfectoral déclarant d'Intérêt Général les travaux inscrits dans ce programme est présenté en Annexe 3. Une partie des travaux sont réalisés en régie par la Brigade verte du Syndicat.

L'année 2024 a été marquée essentiellement par :

- La mise en œuvre opérationnelle d'une partie des actions inscrites dans le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau Garonne Amont 2024 – 2028.
- La mise en œuvre des actions inscrites au Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI).
- Le recrutement de 2 personnes afin d'assurer l'animation et la mise en œuvre des projets (Plan de Gestion Hydromorphologique et PEP-PAPI).

## 2. BILAN D'EXECUTION DES MISSIONS POUR L'ANNEE 2024

## 2.1. SUIVI DE L'ETAT ANNUEL DES COURS D'EAU ET DU LIT MAJEUR

Le suivi régulier des cours d'eau et du lit majeur (zones humides, zones de mobilité, champs d'expansion des crues, ...) est réalisé de façon continue par les techniciens de rivières encadrants et les responsables des pôles techniques. Ce travail sert de base pour l'établissement du programme de travaux et la définition des modalités d'interventions. Le programme de l'année 2024 a été établi sur la base du diagnostic et de la programmation réalisés par le bureau d'études EGIS. La programmation a fait l'objet de réajustement suite au diagnostic terrain et à la concertation avec les propriétaires et exploitants agricoles réalisés par les agents du SMGA.

Ce suivi s'appuie également sur des problématiques relayées par les maires, les riverains et les différents partenaires. Chaque problématique relayée fait l'objet d'une visite de terrain et d'un compte rendu des échanges ou autres (dossier loi sur l'eau, courrier, mail, ...).

Ces visites de terrain sont essentielles pour faire de la sensibilisation et du conseil technique :

- Sensibilisation sur les fonctionnalités naturelles des cours d'eau et des zones humides.
- Recommandations pour mener des travaux en rivière en limitant au maximum l'impact sur le milieu.
- Mise en relation avec les Cellules d'Assistances Techniques aux Zones Humides (CATZH) : Nature en Occitanie (NEO) pour l'axe Garonne, la CATZH Pyrénées Centrales portée par l'AREMIP pour le reste du territoire.
- Explication de la réglementation en matière d'entretien des cours d'eau et les « bonnes pratiques » à adopter.
- Aide à l'élaboration des dossiers de déclaration de loi sur l'eau et des dossiers d'incidences simplifiés Natura 2000 préalables aux travaux en rivière.
- ...

Le Tableau 3 ci-après synthétise les principales visites effectuées en 2024 dont les comptes rendus ou autres documents produits sont disponibles en *Annexe 4*. Le SMGA a été sollicité tout au long de l'année 2024 notamment pour l'appui à la rédaction des dossiers loi sur l'eau et des notices d'incidences Natura 2000. La crue de Septembre 2024 sur la commune d'Oô a également nécessité plusieurs rendez-vous sur le terrain avec les élus, les riverains et l'entreprise mandatée pour la réalisation des travaux d'urgence impérieuse (*cf. partie ACTION 3.2 - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE PLANS DE MISE EN SECURITE ET DE RETOUR A LA NORMALE : GESTION POST-CRUE/URGENCE IMPERIEUSE ET URGENCE*).

*Tableau 3 : Synthèse des principaux rendez - vous pour l'année 2024 (hors actions PPG ou PEP-PAPI)*

Commune	Objet sollicitations	Suites données
<b>Saux-et-Pomarède</b>	Problématique érosion de berge	Relevé décisions transmis par mail concernant les démarches à réaliser pour des travaux en cours d'eau
<b>Montréjeau</b>	Problématiques d'inondations de garages d'un propriétaire privé en lien avec le pluvial	Rédaction d'une note d'analyse à destination de la mairie et du riverain
<b>Malvezie</b>	Réunion de présentation des projets d'aménagement de la nouvelle AFP de Malvezie	Prise de contact avec l'éleveur concerné

<b>Mauléon-Barousse</b>	Renseignement sur les démarches administratives pour des travaux en bord d'Ourse en RD	Compte rendu
<b>Mauléon-Barousse</b>	Renseignement sur les démarches administratives pour des travaux en bord d'Ourse en RG	Compte rendu et mail avec les informations relatives au DLE (non nécessaire dans ce cas).
<b>Pointis-de-Rivière</b>	Sollicitation concernant des embâcles en Garonne	Mail transmis au DPF
<b>Saint-Béat-Lez</b>	Problématique d'inondation et de fossé sur la commune de Saint-Béat-Lez	Relevé décisions transmis par mail + info assainissement récupérée (mail)
<b>Saléchan</b>	Questionnement sur la remise en état d'un site, déplacement des terrils de gravières	Aide pour les procédures N2000, relai avec SMEAG et NEO (animateurs du site) – renseignement sur les procédures sur le brûlage (mail) + adhésion CATZH + procédure N2000 (notice de gestion du site)
<b>Secteur Saint-Gaudinois</b>	Présentation des différents travaux en rivière réalisés par le CD 31 secteur routier de Saint-Gaudens en 2024	Compte rendu réunion et note hydraulique pont D5d sur le Job à Lespiteau
<b>Villeneuve-de-Rivière</b>	Dossier loi sur l'eau pour aménagement provisoire traversée de cours d'eau	Rédaction du DLE
<b>Fos</b>	Problématiques d'inondation sur la commune et interrogation sur le confortement du canal et travaux en rivières	Informations transmises par mail suite au RDV terrain sur les procédures pour le confortement du canal, le déplacement de l'atterrissement et les embâcles
<b>Cathervielle</b>	Projet de travaux en cours d'eau, sollicitation pour la rédaction du dossier loi sur l'eau	Rédaction du DLE + N2000
<b>Montauban-de-Luchon</b>	Mise en place d'une nouvelle convention entre GP Herran, ONF et Mairie de Montauban-de-Luchon : réflexion sur les zones humides présentes sur le secteur	Compte rendu transmis par mail
<b>Arlos</b>	Projet de travaux de rétablissement des accès pastoraux sur le ruisseau de la Batch	Rédaction du DLE
<b>Labarthe-Inard</b>	Demande conseil technique suite à un procès-verbal de l'OFB (mise en place de protection de berges de Garonne)	Compte rendu transmis par mail
<b>Aulon</b>	Problématique de gestion du pluvial et de loi sur l'eau	Compte rendu transmis par mail
<b>Estadens</b>	Dossier loi sur l'eau pour des travaux de renforcement d'un seuil	Rédaction du DLE + N2000

<b>Labarthe-Inard</b>	Projet de travaux de remise en état de la berge en rive gauche de la Garonne, sollicitation pour la réalisation du DLE	Rédaction du DLE + N2000
<b>Ferrère</b>	Projet de travaux de remise en état d'une protection de berge existante	Rédaction du DLE + N2000
<b>Saint-Pé-d'Ardet</b>	Demande de renseignement sur l'entretien du ruisseau	Informations récupérées auprès de la DDT et relayées au Maire
<b>Oô</b>	Inondations du 6 au 7 septembre, conseil technique sur les travaux	Rédaction du DLE d'urgence et réalisation des levés post-crue
<b>Cuguron</b>	Projet travaux sur le ruisseau du Lavet de Devant, sollicitation pour la réalisation du DLE	Rédaction du DLE + N2000
<b>Sost</b>	Projet de travaux d'entretien des rigoles sur la commune de Sost en zones humides	Courriers et comptes-rendus transmis aux propriétaires riverains
<b>Miramont-de-Comminges</b>	Question relative à l'entretien du ruisseau d'Angèles	Compte rendu transmis par mail
<b>Saint-Bertrand-de-Comminges</b>	Question sur l'entretien du ruisseau dans la traversée du village	Intervention de la Brigade Verte
<b>Auzas</b>	Question sur l'entretien du Ruisseau de Miquelotte	Sans suite

Le SMGA s'appuie également sur des suivis réalisés par des structures partenaires, par exemple sur les Fédérations de Pêche (concernant les suivis halieutiques), le suivi des étiages réalisés par le SMEAG, les suivis qualité et thermiques réalisés par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le suivi des zones humides réalisés par les CATZH, ....

A noter que le classement des cours d'eau sur la partie Sud de la Haute-Garonne n'a pas été réalisé par l'Etat, qui a fait le choix d'opter pour une cartographie progressive des cours d'eau. Par défaut, les écoulements répertoriés sur les cartes IGN sont utilisés comme référence. Toutefois, une partie du secteur situé en plaine sur le territoire du SMGA fait l'objet d'une caractérisation des écoulements par la DDT31 afin de compléter la cartographie existante. Une réunion plénière s'est tenue en octobre, le Syndicat Mixte Garonne Amont n'a pas pu y participer et n'a pas eu pour l'instant de retour sur cette dernière.

## 2.2. LE PPG GARONNE AMONT

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau est un document de planification établi à l'échelle du bassin versant Garonne Amont, programmant des actions contribuant à l'atteinte de l'objectif du bon état des masses d'eau imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE). Ce dernier constitue la **planification pluriannuelle** (sur 5 ans), **structurée et cohérente des interventions et des moyens mis en œuvre par le Syndicat Mixte Garonne Amont, gestionnaire des cours d'eau, pour répondre à des enjeux d'intérêt général.**

Ce programme, élaboré pour une mise en œuvre opérationnelle sur la période 2024 à 2028, est constitué de 34 fiches actions réparties en 7 thématiques. Il a été construit à partir de l'état des lieux et du diagnostic réalisé par le bureau d'études EGIS en 2021 – 2022 dans le cadre de l'étude globale. Toutes les phases de la démarche ont fait l'objet de concertation avec les élus du bureau du SMGA, du comité syndical ainsi qu'avec les élus du territoire, les partenaires techniques et financiers (concertation, COTECH, COFIL). Les différentes remarques sur les documents produits ont été prises en compte pour faire évoluer les productions. Ce travail de co-construction a permis d'aboutir à un programme d'actions opérationnel (version stabilisée en fin d'année 2022) tout en prenant en compte les contraintes techniques, humaines et financières.

Les documents produits dans le cadre de cette étude et le PPG sont disponibles aux liens suivants :

- Etude globale : <http://e.pc.cd/RONotalk>
- PPG : <http://e.pc.cd/1slotalk>

La réalisation de travaux d'entretien et de restauration des milieux aquatiques, par le biais de financements publics, nécessite de fait une procédure administrative obligatoire et préalable de Déclaration d'Intérêt Général (DIG), cadrée par l'article L.211-7 du Code de l'Environnement. Le dossier de demande de DIG a été déposé par le SMGA 7 avril 2023 auprès des services de l'Etat pour instruction et a fait l'objet d'une enquête publique. Celle-ci s'est déroulée du 9 octobre au 7 novembre 2023. Au total, 18 contributions et 30 observations ont été déposées. Le rapport du Commissaire Enquêteur émet 1 réserve et 5 recommandations. Le dossier de l'enquête publique est disponible au lien suivant : <http://e.pc.cd/RWRy6alk>

L'arrêté inter-préfectoral de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de déclaration de travaux en cours d'eau concernant le PPG Garonne Amont 2024 – 2028 a été délivré le 1<sup>er</sup> Février 2024 et est disponible en Annexe 3.

## **MOYENS UTILISES**

Le Syndicat Mixte Garonne Amont assure la coordination globale du programme, la mise en œuvre du plan d'actions et réuni de manière régulière ses différentes instances de gouvernance.

L'animation et le suivi de la mise en œuvre de ce PPG repose sur près de 4 ETP par an à compter de 2025 et 1 ETP supplémentaire pendant 3 ans dédié à la fiche action sur le programme de gestion hydromorphologique (et stagiaires).

L'organisation s'appuie sur :

- La responsable du pôle technique Gestion des Milieux Aquatiques et Zones Humides qui assurent l'animation globale du PPG avec notamment l'élaboration des dossiers réglementaires, financiers et techniques, la programmation annuelle (travaux Brigade Verte et autres actions) et son suivi, la concertation avec les propriétaires riverains et exploitants agricoles, les échanges avec les partenaires techniques et financiers, les demandes de devis pour les prestations externalisées, le suivi de chantier, ...
- La responsable du pôle technique Prévention des Inondations et Rivières vient en appui de la responsable précédemment citée sur les volets techniques (dimensionnement projet de travaux, concertation avec les propriétaires riverains, ...) et financiers.
- La responsable administrative et les techniciens de rivières réalisent notamment les courriers et conventions ainsi que leur suivi, les devis et les commandes pour le matériel nécessaire à la réalisation des travaux mis en œuvre par la Brigade Verte (achats plants, protection, petits matériels, ...), le suivi financier, ...
- Le directeur du SMGA vient en appui sur les volets réglementaire et financier.

Concernant les travaux, une partie sera réalisée par la Brigade verte en régie du SMGA pour un total de près de 590 jours de chantier sur 5 ans.

Les moyens logistiques mutualisés du Syndicat sont utilisés dans le cadre de ce programme (véhicules, locaux, bureautique, matériel de levés topographiques, ...).

## GOUVERNANCE

Le SMGA, porteur de la compétence GEMAPI sur le territoire Garonne Amont, est la structure porteuse du PPG sur le bassin versant de la Garonne Amont. Les membres des Comités de Pilotage (COPIL) et Technique (COTECH) sont présentés sur la Figure 9.

La programmation annuelle des actions à mener et le bilan des actions réalisées sur l'année passée sont présentés en début d'année auprès des partenaires techniques et financiers ainsi que des élus.

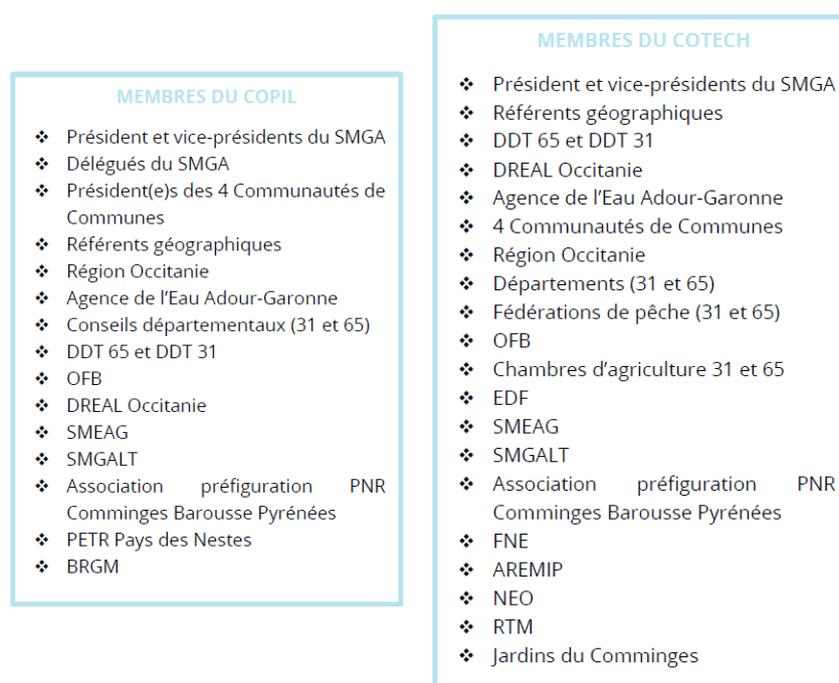


Figure 9: Listes des membres des COPIL et COTECH du PPG Garonne Amont

## ÉTAT D'AVANCEMENT

Les avancées sur les différentes actions du PPG sur l'année 2024 sont présentées synthétiquement ci-après. Les actions réalisées sont détaillées dans les parties *Travaux réalisés par la brigade verte* et suivantes.

Le début d'année 2024 a été consacré au lancement des actions avec notamment :

- Une réunion de présentation de la programmation annuelle des actions envisagées sur l'année 2024 ainsi que le bilan de l'année 2023. Cette réunion s'est tenue le 30 janvier 2024 en présence des partenaires techniques et financiers. Le support de présentation et le compte rendu de cette réunion sont disponibles en *Annexe 5*.
- La préparation des courriers et des conventions, la prise de rendez-vous sur le terrain, ... afin d'obtenir les accords (oraux ou écrits) pour la réalisation des travaux.

- La tenue d'une réunion publique sur la Neste d'Oueil pour présenter les travaux de plantations envisagés (cf. partie *Travaux réalisés par la brigade verte*). Le support de présentation et le compte rendu de cette réunion sont disponibles en *Annexe 6*.

Ensuite, trois principales actions ont occupé les agents du SMGA dans le courant du printemps et le début de l'été :

- L'élaboration des plans projets pour les travaux de création d'habitats aquatiques envisagés sur la Noue sur la commune de Latoue.
- L'ajustement des travaux de renaturation envisagés sur le ruisseau des Bains sur la commune de Labarthe-Rivière.
- La rédaction des dossiers techniques et les demandes de subventions concernant les travaux de réhabilitation et/ou de création de points d'abreuvement en estive.

La fin de l'été et l'automne ont été consacrés au diagnostic de terrain afin de débiter le recensement parcellaire et la prise de contact pour les travaux envisagés en 2025. Ce dernier concerne essentiellement le cours d'eau « La Noue » sur lequel des travaux de plantations et d'aménagements de points d'abreuvement ou passage à gué sont envisagés. Suite à l'envoi des courriers et des conventions à l'ensemble des propriétaires riverains concernés afin d'obtenir leur accord et de proposer des rendez-vous sur le terrain pour présenter les travaux envisagés sur leurs parcelles, peu de retours ont été formulés ou essentiellement des refus. C'est pourquoi le SMGA a tenu deux réunions publiques et a sollicité le relai des Maires auprès des administrés sur les communes concernées par les travaux. Les documents concernant ces réunions sont disponibles en *Annexe 7*. Sur cette même période, le SMGA a assuré le suivi des travaux de réhabilitation de points d'abreuvement en estive ainsi que les visites sur sites et l'élaboration d'autres dossiers pour des travaux envisagés en 2025.

La fin d'année a été consacrée plus particulièrement à la réalisation du bilan de l'année 2024 et à l'établissement de la programmation du PPG pour l'année 2025.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PPG Garonne Amont font l'objet d'un suivi cartographique et d'un suivi quantitatif reposant sur des indicateurs de suivi. Cela permet d'évaluer l'avancée des travaux par rapport aux prévisionnels du bureau d'études EGIS (diagnostic initial) mais également des objectifs annuels quantifiés réajuster par le SMGA (plus réaliste, cf. partie *Difficultés rencontrées*). Les actions sont cartographiées sur la Figure 10. Le projet cartographique des actions réalisées en 2024 est disponible en *Annexe 8* et le tableau des indicateurs de suivis en *Annexe 9*.

## ACTIONS REALISEES PPG GARONNE AMONT 2024

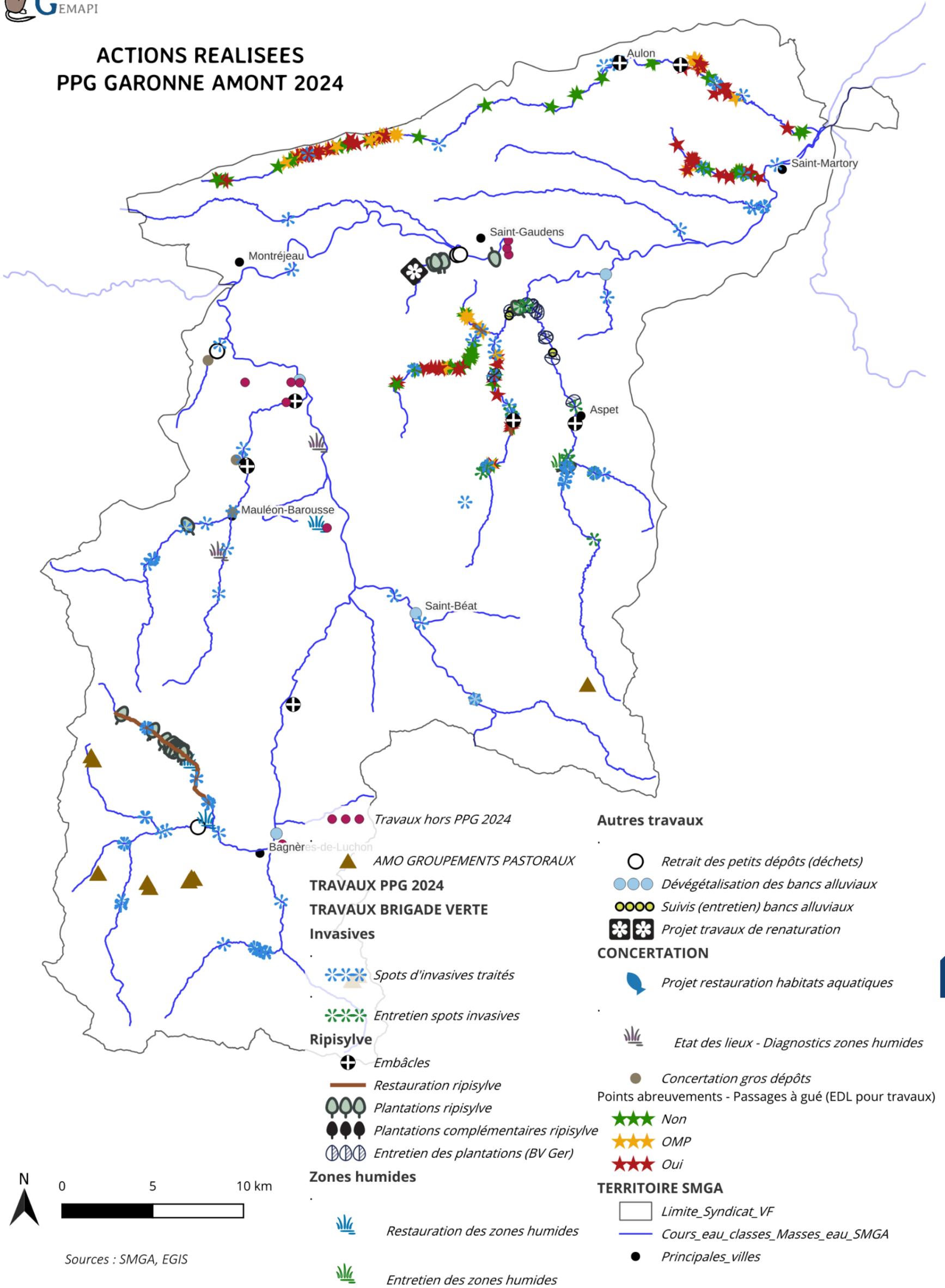


Figure 10: Cartographie à l'échelle du territoire du SMGA des actions menées en 2024 dans le cadre du PPG Garonne Amont (et travaux hors PPG)

## SYNTHESE FINANCIERE

D'un point de vue financier, le Tableau 4 ci-après présente les coûts prévisionnels et réalisés pour le suivi des cours d'eau et les travaux réalisés dans le cadre du PPG Garonne Amont en 2024. Les tableaux financiers détaillés sont disponibles en Annexe 10.

Tableau 4: Dépenses prévisionnelles et réalisées dans le cadre du PPG Garonne Amont 2024

Type de dépenses	Montant total prévisionnel 2024	Montant total réel 2024	Annexe 10
Animation (régie) : Suivi des cours d'eau	246 835,52 €	205 140,06 €	A1 / A1bis / A2
Brigade verte du Syndicat (travaux en régie)	161 437,50 €	126 721,53 €	A3 / A4
Prestations externalisées + achats matériels	348 114,20 €	17 629,42 €	A5
<b>TOTAL PPG 2024</b>	<b>756 387,22 €</b>	<b>349 461,01€</b>	<b>A6</b>

L'Annexe 10 est composé de plusieurs documents :

- Le tableau A1 synthétise les dépenses liées à l'animation en régie.
- Le tableau A1 bis détaille les jours alloués à chaque mission pour l'animation en régie.
- Le tableau A2 détaille les dépenses ponctuelles mentionné dans le tableau n°2 du tableau A1.
- Le tableau A3 détaille le coût de la Brigade Verte.
- Le tableau A4 détaille les travaux réalisés par la Brigade Verte (linéaire, ...)
- Le tableau A5 détaille les coûts des dépenses externalisées pour la mise en œuvre du PPG Garonne Amont en 2024.
- Le tableau A6 détaille par action le coût du PPG Garonne amont, hors l'animation « Suivi des cours d'eau ». Il indique également les recettes prévisionnelles afférentes.

En synthèse, les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses prévisionnelles en lien notamment avec l'absence de réalisation de travaux de restauration (ruisseau des Bains, création habitats aquatiques Latoue, ...), d'acquisition foncière ou d'étude (zone humide Bouzin). Les montants sont présentés en Figure 11. Les dépenses liées aux travaux s'élèvent à 144 320,95 €, dont 126 721,53 € sont les jours chantier réalisés par la régie (Tableau 4). 17 629,42 € ont été dépensés en prestations externalisées, correspondant notamment à l'achat de matériel pour les plantations (tarière, plants, protections, ...) et à une prestation externalisée de retrait d'embâcle.

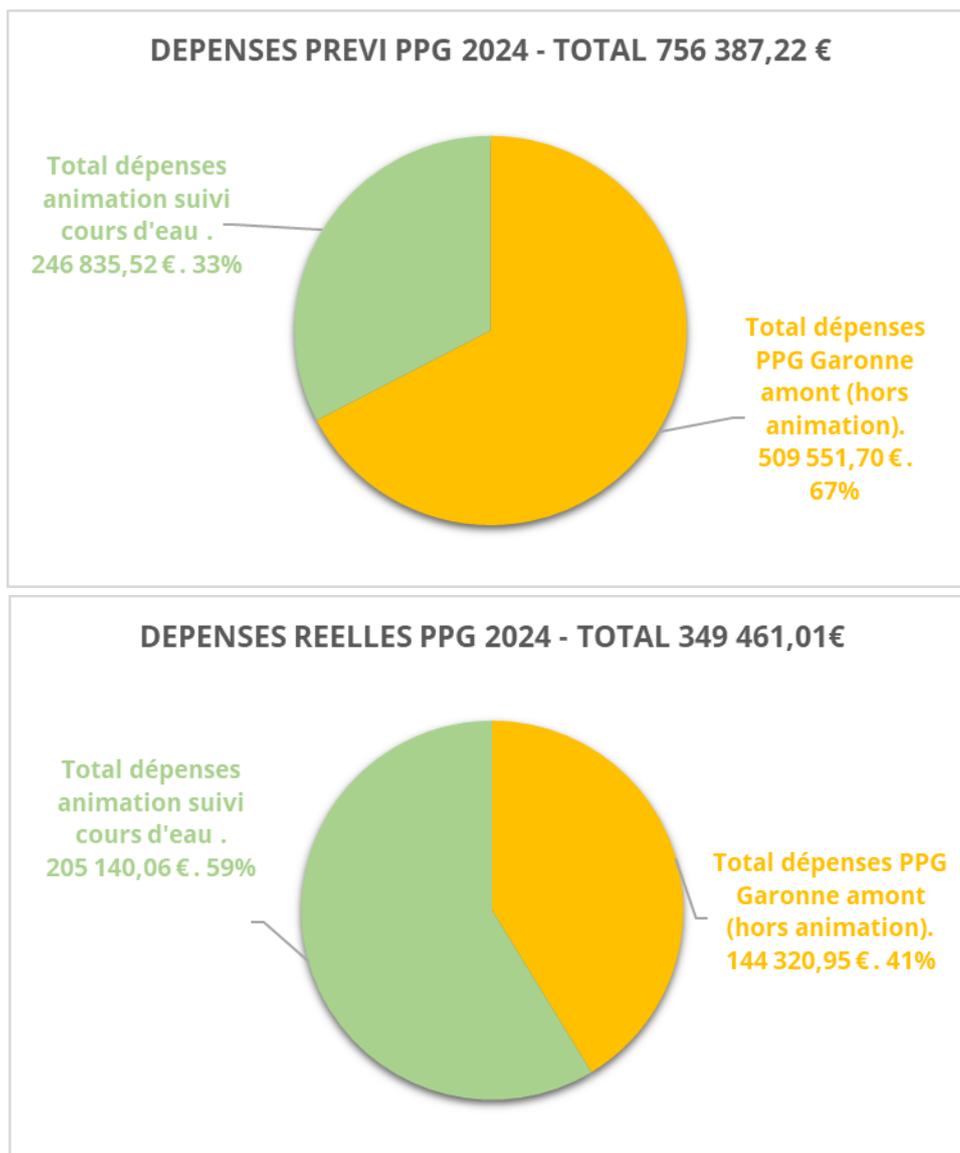


Figure 11: Dépenses prévisionnelles et réalisées dans le cadre du PPG Garonne Amont 2024 pour l'animation (suivi cours d'eau) et les travaux

Quant aux recettes, les partenaires financiers sur le PPG Garonne Amont sont :

- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui finance à hauteur de 50% les postes (volet animation en régie) ainsi que les travaux (en régie et externalisés).
- La Région Occitanie qui finance les prestations externalisées sur des « projets ambitieux » ainsi que les travaux en régie, dès lors que plus de 50% du temps est alloué à l'opération.
- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne qui finance uniquement les prestations externalisées.

Les recettes prévisionnelles et réelles sont présentées en Figure 12 pour la partie travaux (régie et prestations externalisées) et en Figure 13 pour la partie animation (PPG et suivi cours d'eau). Concernant la partie travaux, le reste à charge du SMGA est passé de 27% du prévisionnel à 43% au réalisé. En termes de coût, le budget prévisionnel s'élevait à 509 551,70 €, dont 161 437,50 € de travaux en régie et 348 114,20 € de prestations externalisées (Tableau 4). 144 320,95 € ont été dépensés, dont 126 721,53 € de travaux en régie et 17 629,42 € de prestations externalisées (Tableau 4). Cela s'explique notamment par l'absence de réalisation de prestations externalisées,

seule catégorie financée par le CD31 (les travaux en régie ne sont pas éligibles). Pour la Région Occitanie, les prestations externalisées sont éligibles ainsi que les opérations en régie uniquement si l'action représente plus de 50% du temps alloué à l'opération. Quant à l'animation, le reste à charge du SMGA est à hauteur de 50% comme initialement prévu. Le montant réalisé (102 608,24 €) est légèrement inférieur au prévisionnel (123 417,76 €) en raison de 700 jours alloués contre 766 au prévisionnel (cf. détail dans la partie ci-avant *Jours réalisés par mission sur le volet GEMAPI en 2024*). Le montant total sur le volet animation (PPG et suivi cours d'eau) s'élève à 205 140,06 € (Tableau 4).

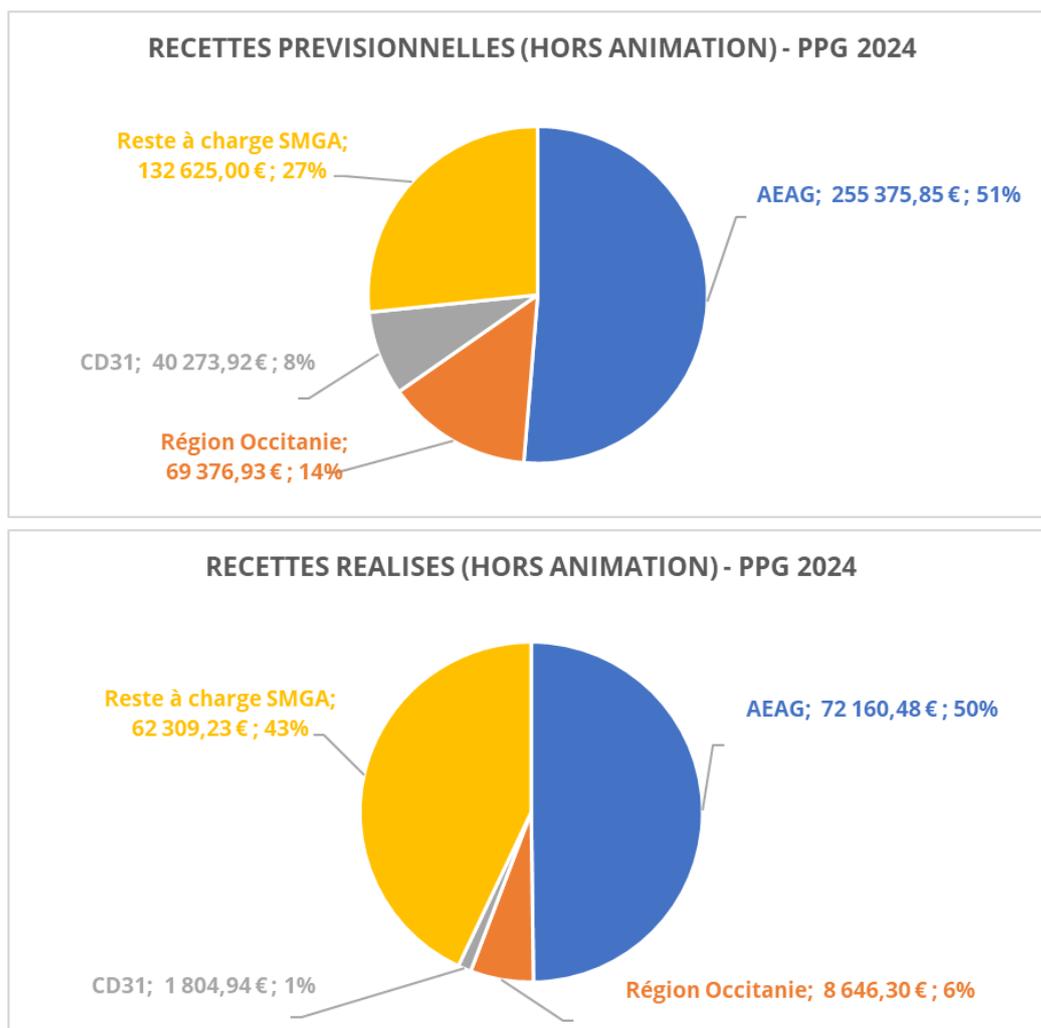


Figure 12 : Répartition des recettes prévisionnelles et réalisées par financeur et reste à charge du SMGA pour le PPG 2024 (hors animation)

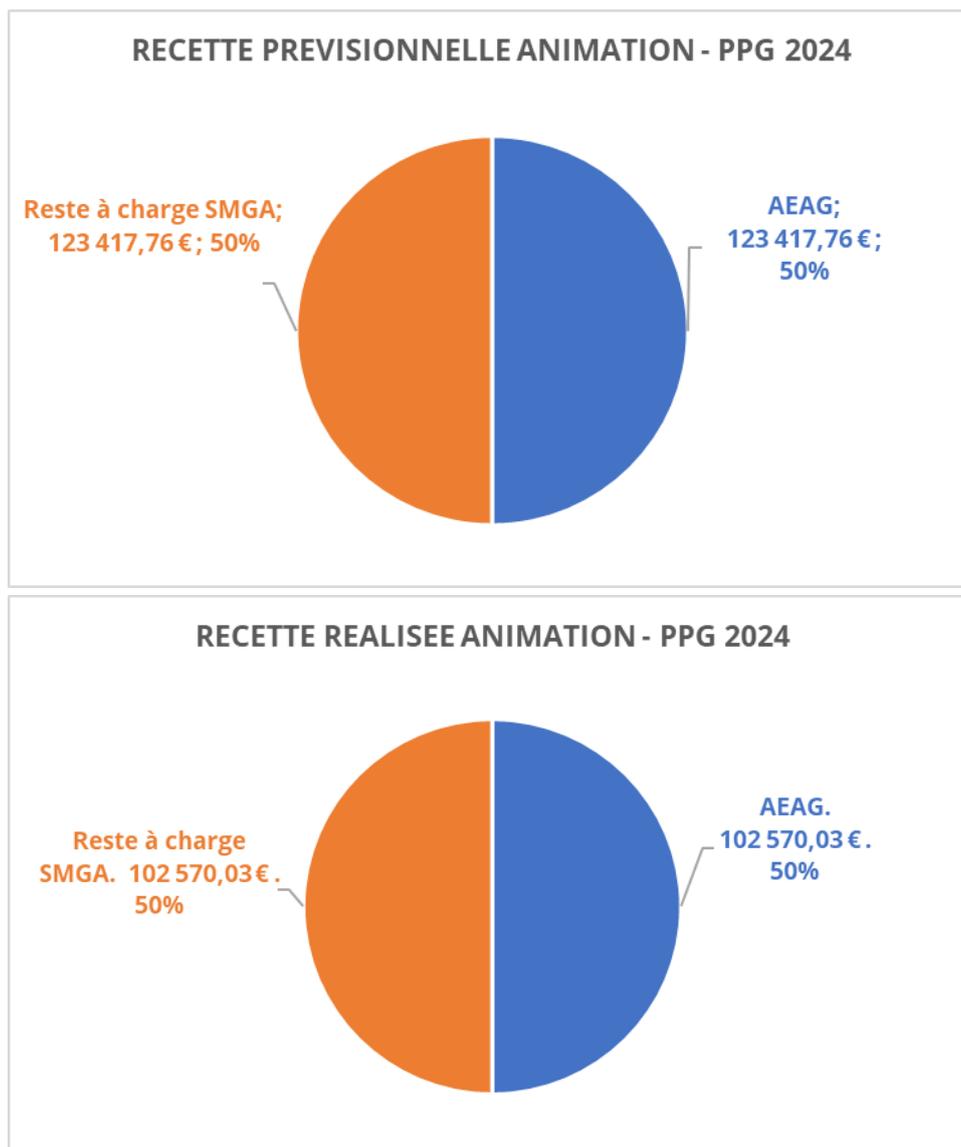


Figure 13 : Répartition de la recette prévisionnelle et réalisée de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et reste à charge du SMGA pour le suivi cours d'eau 2024

Au total en 2024, ce sont 349 461,01 € qui ont été alloués dans le cadre du PPG Garonne Amont et autres missions (appui technique, réunion partenaires et formations). Le montant prévisionnel était de 756 387,22 € (Tableau 4).

### TRAVAUX REALISES PAR LA BRIGADE VERTE

Le Syndicat Mixte Garonne Amont dispose d'une équipe en régie, la Brigade Verte, afin de réaliser une partie des travaux du PPG. Cette dernière est composée de deux techniciens de rivières encadrants ainsi que de 3 à 5 agents en CDDI (Contrat à Durée Déterminée d'Insertion). Les contrats en insertion nécessitent un encadrement spécifique et disposent d'un accompagnement socioprofessionnel. C'est l'association Afidel, en partenariat avec les Jardins du Comminges, qui assure ce volet. Un jour (5h) tous les 15 jours est dédié au volet insertion.

Pour rappel, avant tous travaux, des conventions de passages et/ou de travaux pour chaque parcelle concernée sont envoyées aux propriétaires. Le parcellaire étant très morcelé, cette phase

est très consommatrice en temps, avec un faible taux de retour de conventions signées. Les accords sont souvent de principe et/ou oraux.

Les travaux menés en 2024 dans le cadre du PPG Garonne Amont par la Brigade Verte concernent essentiellement la restauration de la ripisylve (plantations, ...), le traitement des espèces exotiques envahissantes, la gestion des atterrissements ou encore la restauration de zones humides (Figure 10). La répartition du nombre de jours par type d'intervention est présentée en Figure 14. Le Tableau 5 ci-après synthétise les travaux réalisés par la Brigade Verte en 2024 en termes de coût et de quantité effectuée (linéaire, surface ou nombre de site). Ces derniers sont décrits plus précisément dans la partie *Description des principaux travaux réalisés dans le cadre du PPG Garonne Amont*. Le détail des travaux menés liés à la cartographie disponible en Annexe 8 est présenté dans le tableau A4 de l'Annexe 10.

Le suivi de chantier pour les travaux en régie est effectué par les techniciens de rivières encadrants qui remplissent chaque jour un carnet de bord. Ces éléments sont retranscrits sur le SIG afin de réaliser un suivi cartographique et identifier l'avancement des chantiers dans le courant de l'année. Le projet cartographique est disponible en Annexe 8.

### Bilan synthétique des travaux réalisés par la Brigade Verte en 2024

Quelques différences sont à noter entre le prévisionnel et les travaux réalisés (Tableau 5, Figure 14) :

- Augmentation du nombre de jours dédiés à l'entretien des plantations en lien avec l'augmentation du linéaire de plantations réalisées (1082 mL prévus, 2885 mL réalisés). Cela s'explique par un prévisionnel pessimiste car le SMGA était dans l'attente des retours de conventions sur les travaux de plantations.
- Augmentation du nombre de jours sur la gestion des espèces exotiques envahissantes ainsi que du linéaire traité. Cela s'explique par l'absence d'accord des propriétaires riverains et à l'ajournement de la réalisation de certaines plantations prévues initialement au printemps en lien avec les délais réglementaires (site inscrit/classé, ...). Le suivi des invasives (correspondant à la seconde et troisième passe) a également de fait augmenté.
- Diminution du nombre de jours pour les plantations (38 jours réalisés contre 53,5 prévisionnels) pour un linéaire supérieur (2416 mL) au prévisionnel (2004,8 mL). Ces jours prennent en compte la préparation du matériel nécessaire à la protection des plants (choix d'utiliser des piquets bois avec grillage pour la protection des plants plutôt que des protections plastiques, pour des raisons environnementales et pour la solidité des protections vis-à-vis des cervidés) ainsi que les plantations.
- Diminution du nombre de jours sur la restauration de la ripisylve. Ces linéaires avaient été identifiés par le bureau d'études lors du diagnostic global. Après réalisation du terrain par les agents du SMGA, la restauration de la ripisylve n'a pas été jugée nécessaire (coupe d'arbres à risque, éclaircissement, ...). Seul 3 jours ont été réalisés contre 33,5 prévus.
- Augmentation du nombre de jours dédié à la dévégétalisation des atterrissements (2 jours prévisionnels, 10,5 réalisés). 4 autres sites ont été identifiés dans le courant de l'année.
- Diminution du nombre de jours alloués au retrait des embâcles (5 jours réalisés contre 20 jours prévus). Peu d'arbres à risque ont été identifiés par le SMGA.

Ces différences entre prévisionnel et réalisé ont permis de répondre à certaines sollicitations des mairies du territoire du SMGA. Initialement seul 2 jours étaient prévus hors PPG. 15,5 jours ont été dédiés pour ces travaux « hors PPG » relevant de l'entretien des ruisseaux (description dans la partie *Description des travaux réalisés hors PPG Garonne Amont – APZH GER et autres*).

Tableau 5: Synthèse des travaux réalisés par la Brigade Verte en 2024 (coût et quantité par type de travaux)

Type travaux	PREVISIONNEL						REALISE					
	Nbr jours	Quantité	Unité	Coût Brigade Verte	Coût presta externalisée	Ratio / mL	Nbr jours	Quantité	Unité	Coût Brigade Verte	Coût presta externalisée / achats matériel	Ratio / mL
entretien (suivi plantations)	4	1082	mL	4 100,00 €			8	2885	mL	8 110,18 €	- €	
entretien sélectif ripisylve	1	525	mL	1 025,00 €			0	0	mL	- €	- €	
<b>TOTAL ENTRETIEN</b>	<b>5</b>	<b>1607</b>	<b>mL</b>	<b>5 125,00 €</b>		<b>3,19 €</b>	<b>8</b>	<b>2885</b>	<b>mL</b>	<b>8 110,18 €</b>	<b>- €</b>	<b>2,81 €</b>
espèces envahissantes (gestion)	12,25	1199	mL	12 556,25 €		<b>10,47 €</b>	29,5	7750	mL	29 906,28 €	- €	<b>3,86 €</b>
suivi invasive (passes années suivantes)	4,75	3295	mL	4 868,75 €	4500	<b>2,84 €</b>	18	11111	mL	18 247,90 €	- €	<b>1,64 €</b>
Régénération (plantation)	53,5	2004,8	mL	54 837,50 €	21489,2		38	2416	mL	38 523,35 €	17 179,42 €	
Restauration Ripisylve	33,5	19322	mL	34 337,50 €	43125		3	1602	mL	3 041,32 €	- €	
<b>TOTAL RESTAURATION</b>	<b>87</b>	<b>21326,8</b>	<b>mL</b>	<b>89 175,00 €</b>	<b>64 614,20 €</b>	<b>7,21 €</b>	<b>41</b>	<b>4018</b>	<b>mL</b>	<b>41 564,66 €</b>	<b>17 179,42 €</b>	<b>14,62 €</b>
Dévégétalisation atterrissage	2	1120	m²	2 050,00 €		<b>1,83 €</b>	10,5	3321	m²	10 644,61 €	- €	<b>3,21 €</b>
Suivi dévégétalisation atterrissage	3	2360	mL	3 075,00 €		<b>1,30 €</b>	3	2360	m²	3 041,32 €	- €	<b>1,29 €</b>
Renaturation Ruisseau des Bains	12,5	420	mL	12 812,50 €			0	0	mL	- €	- €	
Embacles	20	0	mL	20 500,00 €	15000		5	30	mL	5 068,86 €	450,00 €	
Traitement des petits dépôts	3	9	sites	3 075,00 €			2	5	sites	2 027,54 €	- €	
Restauration ZH	8	24680	m²	8 200,00 €	2000	0,41 €	8	9418	m²	8 110,18 €	- €	<b>0,86 €</b>
<b>TOTAL PPG</b>	<b>157,5</b>			<b>161 437,50 €</b>			<b>125</b>			<b>126 721,53 €</b>		
<b>APZH Ger</b>	<b>1,5</b>	<b>5548</b>	<b>m²</b>	<b>1 537,50 €</b>		<b>0,28 €</b>	<b>1</b>	<b>5548</b>	<b>m²</b>	<b>1 013,77 €</b>	<b>- €</b>	<b>0,18 €</b>
<b>TOTAL CHANTIER BRIGADE VERTE ELIGIBLE</b>	<b>159</b>			<b>162 975,00 €</b>			<b>126</b>			<b>127 735,31 €</b>	<b>450,00 €</b>	

<b>HORS PPG</b>	<b>15,5</b>	<b>15 713,47 €</b>
-----------------	-------------	--------------------

<b>TOTAL 2024</b>	<b>141,5</b>	<b>143 448,78 €</b>	<b>17 629,42 €</b>
-------------------	--------------	---------------------	--------------------

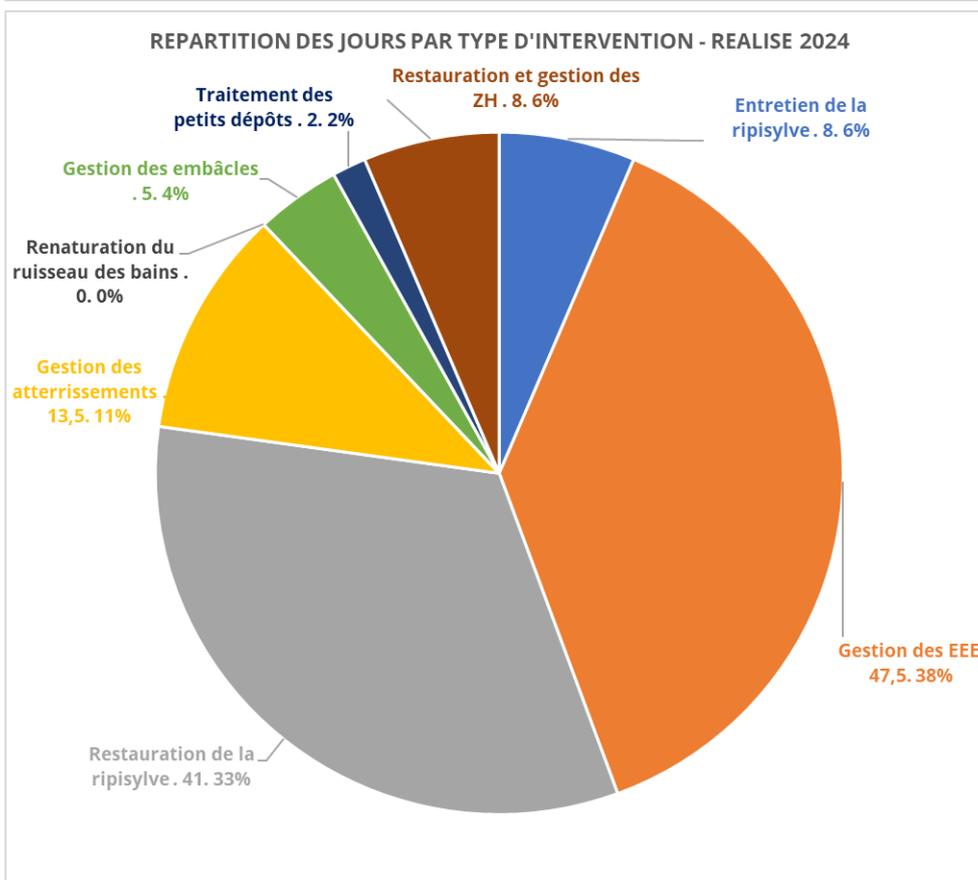
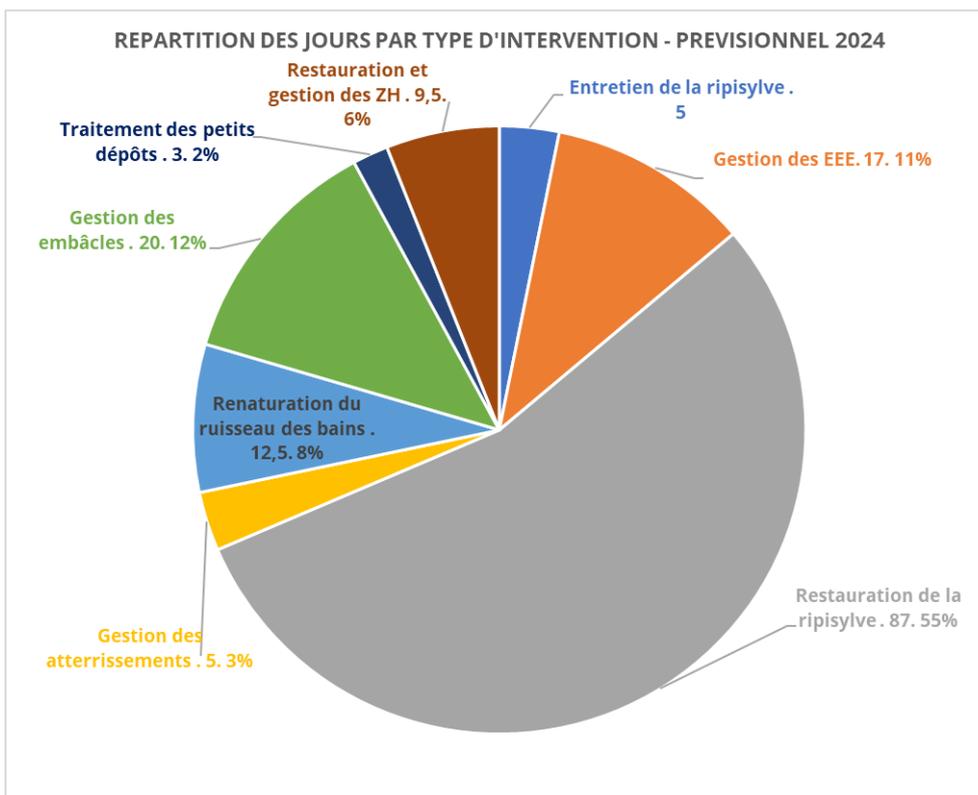


Figure 14: Répartition des jours de la Brigade Verte par type d'intervention pour l'année 2024 – En haut le prévisionnel (total 159 jours), en bas le réalisé (total 141,5 jours)

Le coût jour de la Brigade Verte réel est légèrement inférieur au prévisionnel (1 025 €). Il s'élève à 1013,77 €. Le coût de la brigade verte est détaillé dans le tableau A3 de l'Annexe 10.

Le nombre de jours prévisionnels de chantier était de 161 jours. Après modification du fonctionnement de la Brigade Verte en début d'année 2024 (*Evolution en cours ou à venir*), le nombre de jours de chantier réalisé s'élève à 141,5 jours selon la répartition présentée dans le Tableau 6. Le temps chantier a pour autant augmenté (*Evolution en cours ou à venir*). Le coût total des chantiers réalisés par la Brigade Verte s'élève à 143 448,78 € (Tableau 6).

Tableau 6 : Coût et nombre de jours de la Brigade Verte par type d'intervention (prévisionnel et réalisé) pour l'année 2024

	PREVI		REALISE	
	JOURS	COÛT	JOURS	COÛT
<b>TOTAL PPG</b>	<b>158</b>	<b>161 950,00 €</b>	<b>125</b>	<b>126 721,53 €</b>
<b>TOTAL APZH GER</b>	<b>1</b>	<b>1 025,00 €</b>	<b>1</b>	<b>1 013,77 €</b>
<b>TOTAL HORS PPG</b>	<b>2</b>	<b>2 050,00 €</b>	<b>15,5</b>	<b>15 713,47 €</b>
<b>TOTAL CHANTIER BRIGADE VERTE</b>	<b>161</b>	<b>165 025,00 €</b>	<b>141,5</b>	<b>143 448,78 €</b>

### Description des principaux travaux réalisés dans le cadre du PPG Garonne Amont

Les principaux travaux réalisés en 2024 sont présentés ci-après par thématique du PPG et cartographié en Figure 10.

#### THEMATIQUE 1 – GESTION DE LA RIPISYLVE

Cette thématique concerne la ripisylve (régénération par plantation et restauration par coupe d'arbres instables) ainsi que le traitement sélectif des plantes exotiques envahissantes (Buddleia, Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya).

Plusieurs secteurs ont fait l'objet de **travaux de plantations** en 2024 (Figure 15) pour un linéaire total de 2416 mL :

- La Neste d'Oueil : ripisylve vieillissante ou réduite à une rangée d'arbres, peu diversifiée (essentiellement composée de frênes), absence de régénération naturelle sur certaines portions.
- La rive droite du Rieutord sur la commune de Valentine : absence totale de ripisylve en lien avec un entretien drastique. La densité des plantations a été discutée avec les riverains et l'exploitant agricole afin d'assurer la pérennité des plantations.
- En rive droite de la Garonne sur la commune de Miramont-de-Comminges.
- En rive droite du Job sur la commune d'Encausse-les-Thermes.
- En rive gauche du Ger sur la commune de Sengouagnet.
- En rive gauche de l'Ourse sur la commune de Ferrère.

Les plantations ont été réalisées avec des essences arborées et arbustives diversifiées (ormes de montagne, frênes, sureau noir, saules, aulnes glutineux, érables champêtres, cornouillers, frênes, ...) afin de recréer une ripisylve fonctionnelle. Les plants ont été protégés à l'aide d'un grillage de protection. La mise en place de paillage (toile coco ou broyat) permet de protéger le plant de la sécheresse.



Figure 15: Photographies des plantations réalisées sur le Rieutord et sur la Neste d'Oueil

La Brigade Verte assure **l'entretien des plantations** (Figure 16) pendant 3 ans après l'année de plantation. Le suivi a été assuré pour la dernière année sur les plantations effectuées dans le cadre du PPG Ger-Job. L'entretien consiste au débroussaillage autour des plants, à l'arrachage manuel des espèces invasives ainsi qu'au remplacement des plants morts et des protections si nécessaire.



Figure 16: Photographies de l'entretien des plantations et de la reprise des plants

Quant au **traitement sélectif des invasives**, les sites ciblés sont des spots isolés ou des fronts de colonisation amont. L'objectif est de limiter leur prolifération sur les cours d'eau qui ne sont pas encore envahis. Les espèces concernées sont le buddléia, la renouée du japon et la balsamine. Pour cela, il est prévu un arrachage systématique de la Renouée du Japon et de Balsamine (un à trois passages par an selon les secteurs) (Figure 17). Le buddléia est coupé puis un choc thermique est généré sur les souches afin d'éviter qu'ils repartent (Figure 18). Les plantes sont laissées sur place hors zone inondable, comme validé avec le CBN. Le suivi sur les spots traités dans le cadre du PPG Ger-Job a également été réalisé.



*Figure 17: Photographies avant (à gauche) / après (à droite) l'arrachage manuel d'un spot de Balsamine de l'Himalaya*



*Figure 18: Photographies avant (à gauche) / après (à droite) de la coupe de Buddléia*

## **THEMATIQUE 2 – RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE**

Plusieurs atterrissements ont fait l'objet de travaux de dévégétalisation afin de faciliter la reprise des matériaux lors de crue :

- L'atterrissement situé sur la Pique au droit du Lac de Badech sur la commune de Bagnères-de-Luchon (Figure 20).
- Un atterrissement en rive gauche de la Garonne en amont d'un pont sur la commune de Loures-Barousse.
- Un atterrissement en aval d'un seuil sur la commune de Pointis-Inard.
- Un atterrissement sur la Garonne sur la commune de Fos.
- Un atterrissement dans la traversée du village de Saint-Béat-Lez (Figure 19).

La végétation traitée est essentiellement des espèces exotiques envahissantes.

Les sites ayant fait l'objet de travaux les années précédentes ont également été traités (5 sites concernés). Cela concerne essentiellement l'arrachage de buddliás qui repoussent en l'absence de crue.



*Figure 20: Photographies avant/après travaux de dévégétalisation de l'atterrissement situé à proximité du lac de Bادهچ sur la commune de Bagnères-de-Luchon*



*Figure 19: Photographies avant/après travaux de dévégétalisation de l'atterrissement situé à Saint-Béat-Lez*

Quant aux zones humides, 3 sites ont fait l'objet de travaux :

- Commune de Saléchan : ce site était inscrit dans la programmation des actions du PPG. Il fait suite au diagnostic réalisé par la CATZH Pyrénées Centrales portée par l'AREMIP. Ce dernier est disponible en Annexe 11 (dossier CATZH\_Pyrenees\_Centrales\_piece\_A). Les travaux ont consisté à rouvrir la zone humide, envahie essentiellement par les ronces et les aulnes. Pour cela, la Brigade Verte a procédé au débroussaillage de la parcelle et à l'abattage de quelques arbres (Figure 21). Les déchets ont également été retirés.



Figure 21: Photographies avant (à gauche) / après (au centre) travaux et déchets retirés (à droite) de la zone humide de Saléchan

- Commune de Saint-Paul-d'Oueil : cette zone humide en cours de fermeture a été repérée par le SMGA lors du diagnostic ripisylve réalisé sur la Neste d'Oueil. Après échange avec l'exploitant agricole (également propriétaire de la parcelle), un accord oral a été fourni pour que la CATZH Pyrénées Centrales réalise l'état des lieux et le diagnostic en vue de la réalisation des travaux par le SMGA. Le rapport est disponible en Annexe 11 (dossier CATZH\_Pyrenees\_Centrales\_piece\_B). Les travaux ont consisté à l'abattage du fourré de prunelliers et à l'arrachage des plantes exotiques envahissantes (Figure 22). Cette zone est désormais réouverte et l'éleveur y fera pâturer les bovins afin d'éviter sa re-fermeture.



Figure 22: Photographies avant (à gauche et au centre) / après (au centre) travaux de retrait du fourré de prunelliers sur la zone humide située sur la commune de Saint-Paul-d'Oueil

- Trébons-de-Luchon : mise à disposition de la Brigade Verte du SMGA pour la réalisation des travaux de réouverture de la mouillère calcique suite à un diagnostic réalisé par la CATZH Pyrénées Centrales. Ce dernier est disponible en Annexe 11 (dossier CATZH\_Pyrenees\_Centrales\_piece\_C). Les travaux ont consisté à l'abattage d'arbres ainsi qu'au débroussaillage des végétaux et à l'export des matières hors zones humides pour éviter d'enrichir le milieu par la décomposition de la matière organique.

### THEMATIQUE 3 – PRESERVER L'ESPACE RIVIERE

En 2024, 5 sites ont fait l'objet de ramassage déchets en bord de cours d'eau sur les communes de Valentine, Saint-Aventin et Tibiran-Jaunac (Figure 23).



Figure 23: Photographies des dépôts retirés par la Brigade Verte

### THEMATIQUE 5 – GESTION FAVORABLE A LA PREVENTION DES INONDATIONS

En 2024, la Brigade Verte a procédé au retrait de 6 embâcles sur la totalité du territoire d'intervention (Figure 10) du SMGA.

**Les travaux de gestion sélectifs d'embâcles** (obstacles au libre écoulement des cours d'eau) consistent à gérer de manière différenciée les embâcles. Ce traitement sélectif se fait en fonction des enjeux à proximité. Les arbres sont retirés en totalité si les enjeux sont importants (amont d'un pont, zone urbanisée, ...) et partiellement dans les zones à enjeux moyen.



Figure 24: Photographies de l'embâcle sur l'Ourse situé sur la commune de Gembrie (à gauche) et de son traitement partiel par la Brigade Verte (à droite)

### Description des travaux réalisés hors PPG Garonne Amont – APZH GER et autres

Suite à la sollicitation de plusieurs communes pour diverses opérations d'entretien des cours d'eau il a été décidé par les élus de dédier quelques jours par an de la Brigade Verte à ces travaux. Pour

rappel, ces travaux ne sont pas éligibles aux financements de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et reste donc à la charge du SMGA. Le cadre d'intervention est présenté schématique en Figure 25.

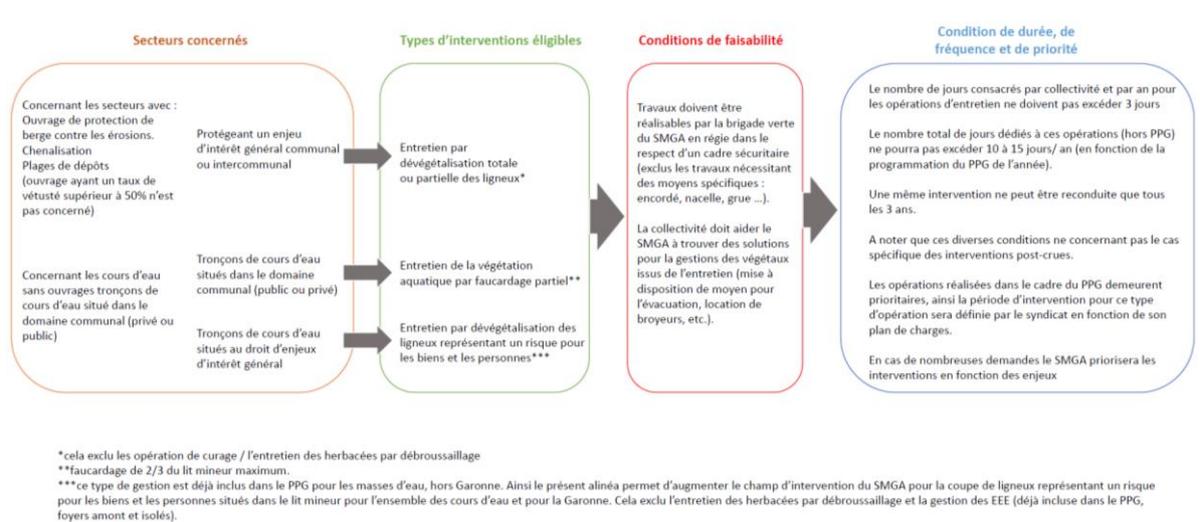


Figure 25: Cadre d'intervention de la brigade verte du SMGA pour les actions hors programmation du PPG

En synthèse :

- Pour les ouvrages qui ne sont pas la propriété du syndicat, seul l'entretien par dévégétalisation des ouvrages protégeant un enjeu d'intérêt général communal ou intercommunal est éligible.
- Concernant l'entretien des cours d'eau par faucardage (retrait d'une partie de la végétation aquatique), seuls les cours d'eau situés dans le domaine communal (public et privé) sont éligibles.
- Conditions de faisabilité : les travaux doivent être réalisables par la régie du SMGA. Les communes concernées s'engagent à aider le SMGA autant que possible sur le plan logistique (pour l'évacuation des végétaux, locations de matériels spécifiques, ...) lors de l'intervention.
- Les travaux du PPG Garonne Amont sont prioritaires. Le nombre de jours consacrés pour les travaux hors PPG et par chantier est limité (nombre de jours maximal par commune : 3 jours/an, renouvelable uniquement tous les 3 ans).

En 2024, le nombre total de jours de travaux de la Brigade Verte hors PPG s'élève à 15,5 jours pour un montant total de 15 713,47 € (Tableau 6). La Brigade Verte du SMGA a procédé (Figure 10) :

- A l'entretien de la végétation le long du canal d'Izaourt (en lien avec l'étude portée dans le PEP-PAPI).
- A l'entretien de la végétation aquatique des ruisseaux dans les traversées des villages de Saint-Bertrand-de-Comminges, Saléchan, Cierp-Gaud, Saint-Elix-Séglan, Miramont-de-Comminges et Montauban-de-Luchon (Figure 26).
- A l'entretien de la végétation sur le déversoir créé en aval de l'ancienne gravière de Ponlat-Taillebourg.
- A l'arrachage du Myriophylle du Brésil et la Crassule de Helms sur la commune de Loures-Barousse (appui travaux AREMIP) présente dans deux bassins de rétention des eaux pluviales d'un lotissement (Annexe 11 – dossier CATZH\_Pyrenees\_Centrales\_piece\_D).



*Figure 26: Photographies avant/après des travaux d'entretien de végétation effectués sur les cours d'eau des communes de Saléchan et Saint-Bertrand-de-Comminges*

### **LES EVOLUTIONS A VENIR DE LA BRIGADE VERTE**

En 2025, des modifications du temps de travail de la Brigade Verte sont envisagées en lien avec les périodes d'intervention autorisées (avifaune, cours d'eau, ...) et le manque de moyen humain sur l'aspect diagnostic de terrain et sur la partie administrative avant la réalisation des travaux (courriers et conventions, rendez-vous terrain avec les propriétaires riverains et/ou exploitants agricoles, ...).

La Brigade Verte fonctionnera sur les périodes Janvier à fin Mai et début Septembre à fin Décembre. Cela permettra au technicien de rivière encadrant et au chef d'équipe d'assurer la partie diagnostic terrain, la partie administrative et la phase concertation avec les propriétaires riverains et exploitants agricoles en amont des travaux sur la période début juin à fin août. L'objectif est d'anticiper les travaux à inscrire à la programmation 2026. En cas de besoin ponctuel (crue, enlèvement d'embâcles, ...) sur la période Juin à Août, les 2 agents permanents pourront assurer les travaux. Le nombre de jours de chantier prévisionnel s'élève donc à 108 jours pour 2025 contre 141,5 jours en 2024).

### **TRAVAUX EXTERNALISES DANS LE CADRE DU PPG**

Dans le cadre des travaux externalisés à des entreprises, le Syndicat Mixte Garonne Amont réalise les tâches suivantes :

- Organisation de visites préalables au chantier avec l'ensemble des entreprises consultées.
- Réception des devis et analyses des offres.
- Déclaration de travaux à proximité de réseau (DICT), si nécessaire.
- Rédaction des courriers/emails de refus et d'acceptation des offres.
- Suivi de chantier.
- Réunion de réception des travaux.
- Réception et mise en paiement de la facture.

En 2024, seule une intervention de retrait d'embâcle a été externalisée. Celui-ci était situé sur la commune de Bramevaque sur l'Ourse (Figure 27) et représentait un risque pour les personnes et/ou les biens en cas de montée d'eau (écoulements en direction de la voirie départementale et des habitations).

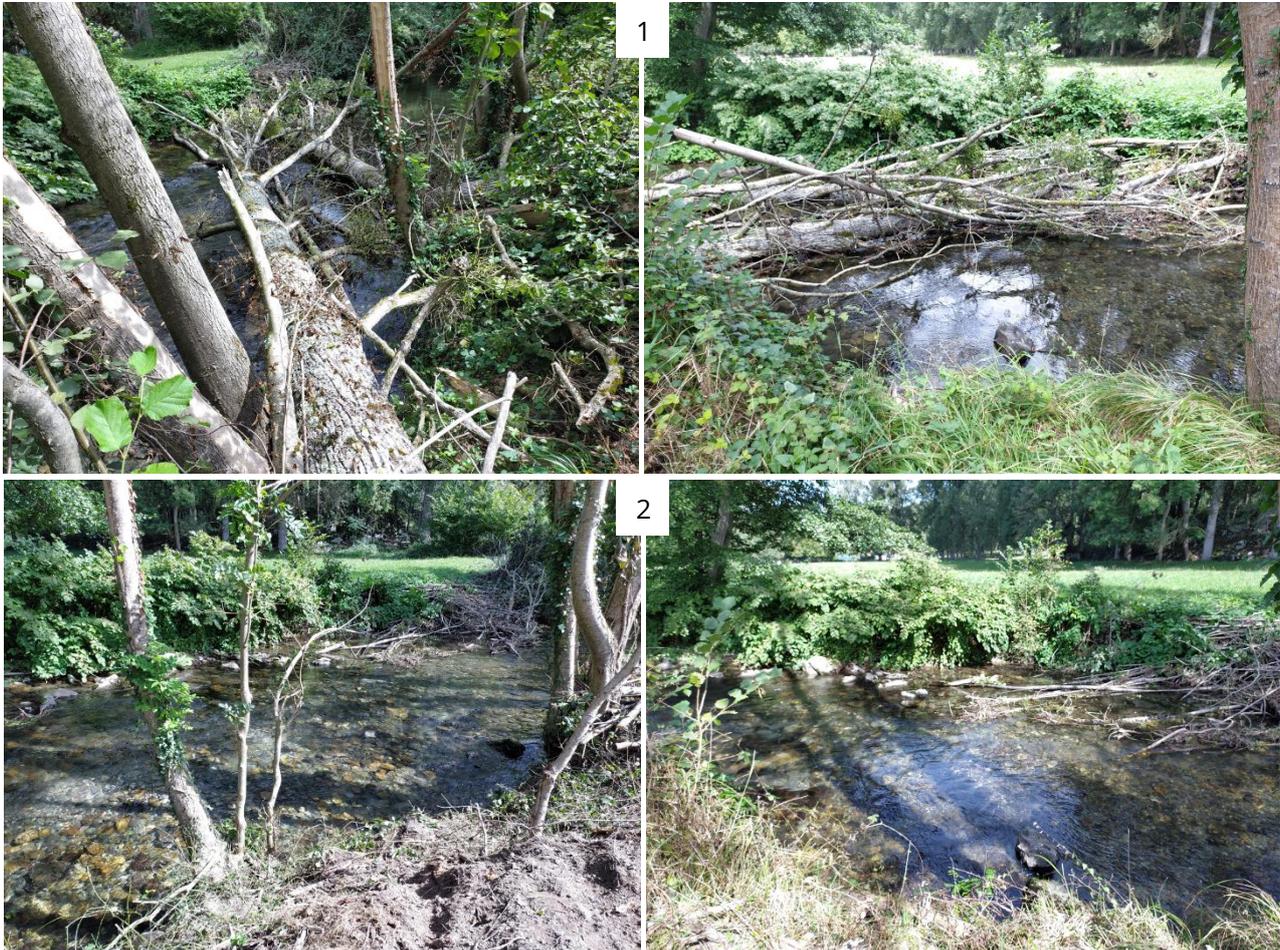


Figure 27 : Photographies de l'embâcle sur l'Ourse avant (1) et après (2) travaux sur la commune de Bramevaque

Les autres actions travaux inscrites au prévisionnel n'ayant pas été réalisées, aucune autre prestation n'a été externalisée en 2024.

## **DESCRIPTION DES AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE EN 2024 DANS LE CADRE DU PPG (HORS TRAVAUX BRIGADE VERTE)**

### **THEMATIQUE 1 - GESTION DE LA RIPISYLVE « Action 1.1 - Régénération de la ripisylve »**

Cette action nécessite l'accord préalable des propriétaires des parcelles et/ou des exploitants agricoles les utilisant. La principale difficulté rencontrée pour cette action, quel que soit le secteur (Neste d'Oueil ou Noue) a été le manque de moyen humain pour réaliser la phase amont des travaux. En effet, plusieurs points ont nécessité plus de temps qu'initialement prévu, et notamment l'actualisation du diagnostic terrain. Ce dernier réalisé par le bureau d'études dans le cadre de l'étude globale s'est avéré approximatif et n'a pas permis une mise en œuvre opérationnelle des actions. Par exemple, certains secteurs visés par la plantation sont des murs

de soutènement de voirie, sont situés sous des lignes électriques, ... Les linéaires précisés sur fond cartographique sont également approximatifs. L'échelle utilisée lors des relevés terrain n'est pas adéquate avec le parcellaire ensuite visé. C'est pourquoi les agents du SMGA ont consacré une partie de leur temps à parcourir la Neste d'Oueil et la Noue pour cibler précisément les secteurs de plantations et/ou plantations complémentaires.

Suite à ce travail de terrain, les éléments ont été retranscrits sous cartographie pour ensuite procéder à la sélection des parcelles cadastrales concernées par les travaux de plantations. Ensuite, les courriers et conventions ont été envoyés et les mairies concernées par les travaux ont été informées par mail. Toutefois, très peu de retours positifs ont été effectués suite à cette première prise de contact, avec un taux de retour < 5% ou uniquement des refus. C'est pourquoi, le SMGA a tenu 3 réunions publiques, l'une sur la Neste d'Oueil (Annexe 6) et les deux autres sur la Noue (Annexe 7) pour présenter le syndicat et les travaux envisagés (plantations et points d'abreuvement / passage à gué). Les mairies concernées ont également été contactées par téléphone afin de demander de faire le relai auprès des administrés. Suite à ces réunions publiques :

- Pour la Neste d'Oueil, les accords ont été donnés oralement ou par convention écrite. Ponctuellement des RDV terrain ont été effectués pour définir les zones de plantations et/ou plantations complémentaires et les emprises possibles.
- Pour la Noue, aucun accord n'a été formulé suite aux deux réunions publiques. Une vingtaine de rendez-vous terrain ont été demandés et honorés par le SMGA, dont plus de la moitié sont restés sans suite ou sans accord pour la réalisation des plantations.

Ce travail a été très largement sous-estimé dans le prévisionnel et explique le changement de fonctionnement de la Brigade Verte (cf. description dans la partie *Les évolutions à venir de la Brigade Verte*).

### **« Action 1.3 - Concertation pour le Traitement des peupliers de culture en haut de berge »**

L'objectif pour 2024 était d'identifier les secteurs les plus problématiques, avec de grands linéaires ou ceux susceptibles de faire l'objet d'une coupe prochainement (peupleraie âgée) afin de prendre contact avec les exploitants. Cette action n'a pas été réalisée.

## **THEMATIQUE 2 – RESTAURATION DU BON FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE RIVIERE**

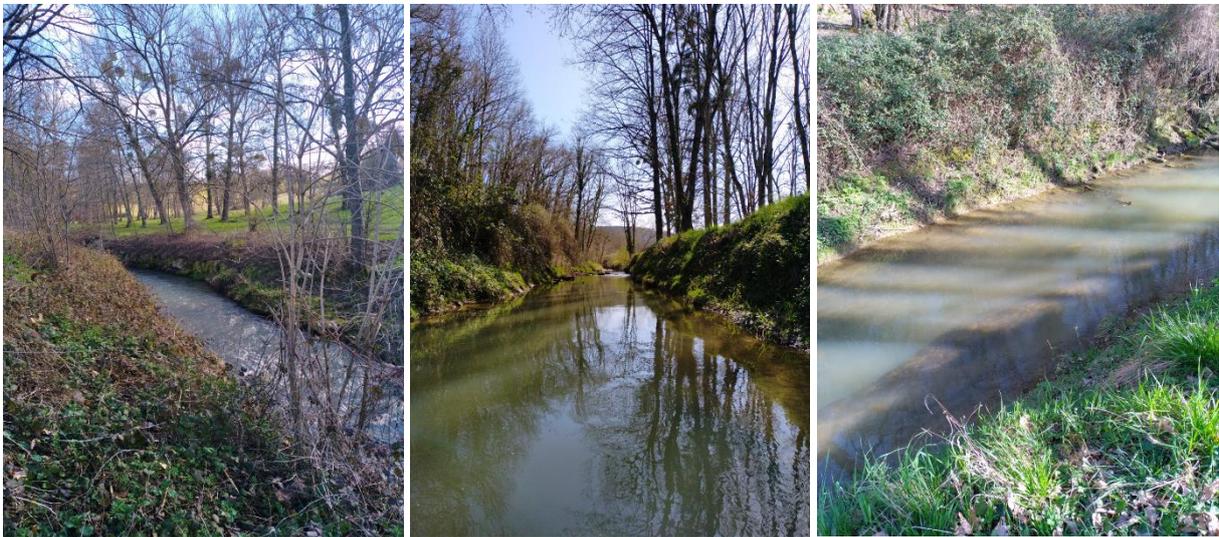
### **« Action 2.3 - Création d'habitats aquatiques » - Cours d'eau la Noue, commune de Latoue**

La Noue à Latoue, dans la traversée du village, est en partie enrochée et a connu des travaux de recalibrage. Le lit a subi une phase d'incision amenant à une perte totale du substrat alluvial sur certaines portions. Le milieu s'est homogénéisé et est devenu peu favorable aux espèces piscicoles. Les travaux envisagés visent à une restauration hydromorphologique de cette portion de la Noue (retrait d'une partie des enrochements, diversification des écoulements, recharges sédimentaires, re-talutage des berges, ...) afin de restaurer un milieu favorable à la faune piscicole.

En 2024, les levés topographiques, les plans projets et la concertation avec la commune de Latoue, propriétaire des parcelles concernées par les travaux, ont été réalisés. Les travaux de re-talutage de berge nécessitent le déplacement d'un poteau électrique. Les démarches auprès d'ENEDIS sont en cours de réalisation (signature du devis) et le poteau devrait être déplacé en début d'année 2025 afin que les travaux puissent être réalisés en septembre / octobre 2025. Le dossier technique complet est disponible en Annexe 12.

Ce projet devrait permettre :

- Une amélioration de la qualité des habitats et des zones de reproduction pour la faune piscicole et la faune aquatique favorisant l'expression d'une biodiversité conforme aux potentialités du milieu.
- Une compensation de la faible surface d'habitats pour les espèces cyprinidés rhéophiles, telle que les vandoises et les Toxostomes issue de l'homogénéisation des écoulements dans cette section contrainte par l'urbanisation.
- Une amélioration de la structure des peuplements, des densités et des biomasses des cyprinidés rhéophiles.
- Une amélioration des fonctionnalités du milieu restauré.
- Une augmentation de la lame d'eau en étiage permettant de limiter son réchauffement.
- Indirectement une amélioration de la qualité de l'eau et de la capacité auto-épuratoire du cours d'eau en lien avec la diversification des écoulements induites par le projet. Le maintien du bon état écologique du cours d'eau est un objectif de la Directive Cadre sur l'Eau.
- La reconstitution d'une ripisylve dense assurant à terme un rôle d'ombrage sur le cours d'eau.



*Figure 28: Photographies du cours d'eau concerné par les travaux sur la commune de Latoue*

Ce projet est mené en partenariat avec la Fédération de Pêche de la Haute-Garonne, qui a réalisé le 24 septembre 2024, une pêche d'inventaire d'état des lieux avant travaux, dont le rapport est disponible en Annexe 12.

#### **« Action 2.6 - Renaturation du ruisseau des Bains » - Commune de Labarthe-Rivière**

Le ruisseau des Bains est dégradé (Figure 29) : colmatage (bouchon vaseux) en lien avec du piétinement des bovins qui a déstructuré les berges, présence d'ouvrages de franchissement inadaptés (radier surélevé, section hydraulique réduite, rupture continuité, ...), entretien drastique des abords du cours d'eau conduisant à l'absence totale de la ripisylve, présence abondante de ragondins dégradant les berges. Les travaux consistent à la renaturation du ruisseau des bains par la modification des ouvrages de franchissement, l'aménagement d'un ou plusieurs points d'abreuvements adaptés, la mise en défens du ruisseau, le retrait du bouchon vaseux, et la plantation d'une ripisylve. Une fiche synthèse des travaux envisagés avec les plans projets et la convention sont disponibles en Annexe 13. Les travaux sont encore en cours de discussion avec l'exploitant agricole qui a des réticences quant à l'entretien de la ripisylve au droit des clôtures.



Figure 29: Photographies du Ruisseau des Bains - Commune Labarthe-Rivière

**« Action 2.7 – Travail préparatoire à la réalisation d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique (PGH) et réalisation du PGH »**

**CONTEXTE**

Consécutivement à la thèse menée sur la Garonne amont (2018 – 2023), un document préliminaire présentant les principales orientations pour la gestion du linéaire a été produit et finalisé en juillet 2024. Ce document (Annexe 14 – pièce A) détaille les objectifs poursuivis et identifie les besoins en connaissances nécessaires à la mise en place des actions visant à atteindre les objectifs suivants.

D'une part, un premier objectif de non-dégradation a été proposé, afin de ne pas retourner vers un état dysfonctionnel vis-à-vis de plusieurs enjeux (notamment en matière de biodiversité et de bon fonctionnement des ouvrages hydroélectriques), similaire à l'état antérieur à la crue du 18 juin 2013. Afin d'atteindre cet objectif, deux types d'actions sont envisagés :

- La remobilisation des sédiments piégés dans la queue de retenue du barrage de Plan d'Arem via la modification des consignes de gestion en crue (validé par EDF et en cours d'implémentation).
- Et la réinjection des matériaux issus du curage des plages de dépôt (secteur Luchonnais) ou de curages réalisés en urgence pour des secteurs excédentaires, situés en agglomération pour la gestion de risque.

A un état plus embryonnaire, la réactivation de la coopération transfrontalière franco-espagnole autour de la question de la gestion hydro-sédimentaire constitue le dernier levier identifié sur ce linéaire afin d'atteindre ce premier objectif.

Le second objectif proposé est de permettre au cours d'eau d'accroître son espace de mobilité afin de répondre aux enjeux de la réduction du risque inondation et de la diversification des habitats du corridor fluvial. Pour ce faire, les actions envisagées sont le retrait de protections de berges, la dévégétalisation des bancs alluviaux dans les zones à enjeux et l'ouverture de bras de décharge.

Dans un dernier temps, une réflexion plus globale est en cours sur territoire du SMGA, incluant le bassin de la Garonne amont mais aussi le bassin aval (Garonne hydroélectrique, Ger) et les affluents situés hors territoire de compétence du SMGA (La Neste – PETR Pays des Nestes –, et le Salat – Syndicat Salat-Volp –). Un diagnostic du fonctionnement hydro-sédimentaire sera ainsi

mené en interne au SMGA sur le tronçon de la Garonne hydroélectrique. Le SMGA apportera un soutien scientifique, technique et matériel aux bassins voisins.

Trois grands axes de travail ont été définis dans le PGH porté par le SMGA sur la période 2024 – 2027, chacun adressant les besoins en connaissances et les actions à mener sur une part du territoire du SMGA. Les calendriers prévisionnels de ces axes sont présentés en Tableau 7, Tableau 8, Tableau 9.

Le premier axe se concentre sur le bassin de la Pique. Sur ce territoire, les principaux enjeux identifiés concernent le risque inondation, notamment sur l'agglomération Luchonnaise et en aval dans le secteur de Cierp-Gaud, la préservation de la biodiversité, et la protection contre l'aléa torrentiel, très important sur l'amont du bassin. Si quelques données existent sur la production sédimentaire de ce bassin grâce aux études menées par le service RTM (Restauration des Terrains de Montagne) de l'ONF (Office National des Forêts), elles se cantonnent au secteur le plus en amont, et les flux de matériaux en transit dans les différents cours d'eau du bassin sont inconnus. Par ailleurs, les perturbations potentielles du régime hydro-sédimentaire engendrées par les différents facteurs d'anthropisation (barrages hydro-électriques, barrages RTM et changements d'occupation du sol notamment), ainsi que la trajectoire d'évolution morphologique de la Pique et de ses affluents sont encore inconnues. Le *volet étude* sur l'axe Pique s'attachera donc à établir un diagnostic du fonctionnement hydro-sédimentaire du bassin, à caractériser les interactions entre ce fonctionnement et les activités anthropiques, et à évaluer les flux de sédiments en transit sur plusieurs tronçons du bassin. Quant au *volet action*, il adressera la question de la gestion des excédents de sédiments sur l'amont du bassin.

Le second axe du PGH se concentre sur le tronçon déjà étudié dans le cadre de la thèse, à savoir la Garonne amont entre le barrage de Plan d'Arem et la confluence avec la Neste. Sur ce secteur, le *volet étude* correspond principalement à l'acquisition de données complémentaires afin de pallier aux manques du diagnostic déjà existant et de calibrer les actions à venir. Le *volet action* s'attachera à identifier les secteurs propices pour les réinjections, désenrochements et acquisitions foncières potentielles, et à concevoir un plan de gestion opérationnel visant à réaliser ces travaux.

Le troisième et dernier axe du PGH vise à pallier les lacunes de connaissances sur le tronçon de la Garonne hydroélectrique. Une analyse de l'évolution morphologique à pas de temps fin sera produite, et couplée avec un suivi RFID afin d'évaluer les volumes en transit et les caractéristiques du transport dans ce secteur. Ce travail sera porté par un(e) stagiaire de Master 2, entre mars et août 2025 (Annexe 14 – pièce B).

				2024												2025												2026												2027				
				J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M					
Axe 1. Le Bassin de la Pique	Volet études	Volet historique	Recensement des pressions sur le bassin	■																																								
			Collecte et analyse des données disponibles	■												■																												
			Caractérisation granulométrique	■																																								
		Budget sédimentaire				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■				
		Synthèse du diagnostic Pique													■	■	■										■	■	■										■	■				
	Volet actions	Gestion des excédents chroniques et évènementiels	Identification des lieux pour le stockage et la réinjection des matériaux extraits	■												■																												
			Définition des modalités des réinjections (fréquence, volume)																						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■								
			Rédaction et diffusion des documents réglementaires																						■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■							
		Gestion des merlons de curage de 2013 en amont d'Ôo																									■	■	■	■	■	■	■	■	■	■								

Tableau 7: Calendrier prévisionnel des volets étude et action de l'axe 1 concernant le bassin versant de la Pique



Tableau 9: Calendrier prévisionnel des volets étude et action de l'axe 3 concernant la Garonne hydroélectrique (secteur en aval de la confluence Neste, jusqu'à la confluence avec le Salat)

		2024												2025												2026												2027					
		J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M						
Axe 3. La Garonne hydroélectrique	Volet études	Volet historique																																									
		Recensement des pressions sur le bassin																																									
		Collecte et analyse des données disponibles																																									
		Evolution morphologique																																									
	Volet expérimental	Caractérisation granulométrique																																									
		Dynamique de la charge de fond																																									
		Synthèse du diagnostic Garonne hydroélectrique																																									

## BILAN 2024 DU PGH

Les objectifs de 2024 visaient à recueillir les données existantes, définir les méthodes d'acquisition de données de terrain et les mettre en place, tout en participant aux réunions sur cette thématique sur les territoires limitrophes (étude du SMEAG, travail transfrontalier, ...) et en développant des partenariats avec différents acteurs (UNICEM, EDF, ...). La partie suivante présente point par point l'état d'avancement du PGH.

Concernant le *volet étude* de l'Axe 1 (Annexe 14 – pièce C) :

- L'analyse historique est avancée, et sera clôturée pour juin 2025.
- L'analyse de l'évolution planimétrique est terminée sur les bassins de l'Ône et du Lis.
- Le linéaire de la Pique est avancé, et sera terminé dans le courant du mois de janvier 2025.
- L'analyse de l'évolution verticale est terminée sur les bassins de l'Ône, du Lis, et de la Pique.
- L'analyse du patron longitudinal de la granulométrie du lit est terminée sur les trois cours d'eau également. Des mesures complémentaires seront menées au moment de l'injection des traceurs et ajoutées au patron déjà existant.
- La caractérisation du transport solide est en cours. 1000 à 1500 traceurs sont en cours d'équipement, et seront injectés sur 5 à 6 sites (Pique amont, Lis, Pique dans la traversée de Luchon, Neste d'Oô aux Granges d'Astau, Pique en amont du barrage de Luret, Pique dans le secteur de Guran).

Ce diagnostic reste toutefois à consolider, et sera affiné au fur et à mesure des acquisitions de données complémentaires et des suivis post-actions. En matière de *travaux*, la réinjection des 200 m<sup>3</sup> de matériaux curés dans la traversée du village d'Oô consécutivement à la crue de septembre 2024 sera réalisée en Garonne, à Chaum, entre le 15/03/2025 et le 15/04/2025. Plusieurs entreprises ont été consultées et trois visites de chantier ont déjà été réalisées. Notez qu'afin de réduire les coûts carbone et financier de ces opérations de gestion des excédents, leur réinjection sera à l'avenir opérée au plus proche du curage et en aval des enjeux. Il convient au préalable de s'assurer auprès du RTM que les grands ouvrages de protection situés en amont de l'agglomération Luchonnaise (barrage de l'Ône et Castelveil) sont bien transparents à l'échelle annuelle, en d'autres termes, que les matériaux extraits de ces ouvrages sont bien intégralement remis au cours d'eau à l'aval de l'ouvrage.

Concernant l'Axe 2, deux sites ont fait l'objet d'une visite avec le propriétaire, afin de conventionner l'utilisation de ces sites pour la réinjection et le potentiel désenrochement. Nous privilégions les propriétaires dont la parcelle est menacée par les érosions de berge, l'idée sous-jacente étant de réinjecter des matériaux dans les encoches d'érosion avec le double intérêt de limiter le retrait de la berge (pour le propriétaire) et de s'assurer que les matériaux soient bien repris par la Garonne. Le premier site, situé sur la commune de Saint-Béat-Lez en aval de la gravière de Géry en rive-gauche, a fait l'objet d'un refus catégorique pour la réinjection et pour l'acquisition foncière de la part du propriétaire. Sur le second site, situé en rive droite à Chaum, en aval immédiat de la confluence avec la Pique, le propriétaire reconnaît les bénéfices apportés par les actions précédemment menées sur sa parcelle (réinjections post-crue 2022 et 2024), et est prêt à conventionner avec le SMGA pour autoriser l'accès et la réinjection des excédents. De par sa configuration (chenal très rectiligne, étroit, avec un sur-débit important du fait des apports de la Pique), ce site est idéal pour assurer la reprise des matériaux. La question de l'acquisition foncière n'a pas encore été abordée avec ce propriétaire.

Concernant l'Axe 3, plusieurs candidatures ont été reçues, et une a retenu l'attention du SMGA. Les formalités administratives sont en cours pour permettre à la stagiaire de commencer aux alentours de la mi-mars 2025.

Du matériel a été acheté au cours de l'été 2024 afin de permettre au SMGA de gagner en autonomie sur l'acquisition de données de terrain. Pour le suivi de la charge de fond, une antenne de détection des RFID passifs ainsi que 200 tags ont été achetés. Le SMGA a également fait l'acquisition de matériel de topographie, avec un GPS RTK (précision centimétrique en temps réel) associé au réseau de base RTK 'Centipède', un réseau open-source permettant l'accès à un positionnement d'excellente qualité en s'affranchissant des coûts élevés du matériel et des abonnements des entreprises ayant le monopole de ce marché. Le matériel a été testé et fonctionne bien. Une base fixe a également été achetée et sera installée courant février sur la mairie de Montauban-de-Luchon afin de gagner en précision sur le secteur du Luchonnais.

Le programme du PGH et les premiers résultats ont fait l'objet de plusieurs communications, auprès des élus du SMGA lors du comité syndical du 11/09/2024 (Annexe 14 – pièce D), et lors de la réunion du COTECH du 20/11/2024 (Annexe 14 – pièce E). Le prochain point d'avancement sera réalisé à l'automne 2025, lorsque la phase étude des différents axes sera terminée et permettra de concevoir un programme d'actions à moyen terme.

Une rencontre avec EDF sur le site de Luchon a été organisée le 17/06/2024 afin d'organiser la collaboration et les échanges de données sur ce secteur (Annexe 14 – pièce F). Une nouvelle rencontre avec EDF est au programme pour 2025 afin d'obtenir données et explications sur le fonctionnement des ouvrages du Saint-Gaudinois. Une rencontre avec les services de l'ONF RTM est également programmée pour le 22/01/2025, pour les mêmes raisons.

Ainsi, dans le courant de 2024, plusieurs collaborations avec les bassins voisins ont été entreprises. Avec le PETR Pays des Nestes, le SMGA a fourni un appui technique et du temps de terrain pour un lever topographique. Le SMGA a également participé à l'élaboration d'un sujet de stage pour le Syndicat Salat-Volp, pour réaliser une étude globale du fonctionnement hydro-sédimentaire du bassin versant du Salat, en collaboration avec l'Université de Rennes 2 (Annexe 14 – pièce G).

### **« Action 2.9 – Elaborer un plan de gestion des zones humides PGZH et actions ponctuelles dans l'attente du PGZH »**

#### **ELABORER UN PLAN DE GESTION DES ZONES HUMIDES (PGZH)**

Les objectifs pour l'année 2024 étaient :

- D'identifier les acteurs et les outils de gestion des zones humides sur le territoire du SMGA.
- De disposer d'une cartographie des zones humides sous gestion ou protégées.
- De valider une méthodologie de priorisation des zones humides qui sera mise en œuvre sur les(s) bassin(s) versant(s) prioritaire(s) identifié(s) dans le cadre du travail inter-SAGE dans le cadre du PTGA.

En 2024, uniquement 6 jours ont été consacrés à cette action. Le manque de moyen humain n'a pas permis d'avancer sur ce sujet. Quelques données ont été récupérées auprès des partenaires travaillant sur les zones humides (périmètres d'intervention, sites en gestion, ...). Le SMGA note de grandes difficultés à récupérer ces informations, dû au manque de transmission par les partenaires. Les données cartographiques des ENS ont pu être récupérées, cependant le SMGA ne dispose pas de leur gestion, ni des inventaires réalisés, de même sur le conservatoire départemental des zones humides. Une réunion d'échange a eu lieu avec le SMEAG concernant les résultats obtenus sur les résultats de la priorisation des bassins versants. Selon les enjeux considérés, les bassins versants prioritaires varient. Il a été acté qu'à ce stade, le SMGA restera pour le moment sur la mise en œuvre d'actions « opportunistes » sur le volet zones humides.

### **ACTIONS PONCTUELLES DANS L'ATTENTE DU PGZH**

Deux sites (Barbazan et Saléchan) étaient visés pour la réalisation de travaux en 2024 car les états des lieux avaient été réalisés préalablement par la CATZH Pyrénées Centrales. Seule la zone humide de Saléchan (cf. partie *Description des principaux travaux réalisés dans le cadre du PPG Garonne Amont*, Annexe 11 – dossier CATZH\_Pyrenees Centrales – pièce A) a fait l'objet de travaux de réouverture du milieu et retrait de déchets après conventionnement avec la riveraine.

Concernant la zone humide de Barbazan, les parcelles étaient en cours de fermeture en lien avec l'abandon du pâturage, engendrant une réduction de l'habitat du cuivré des marais (Annexe 11 – dossier CATZH\_Pyrenees Centrales – pièce E). Les objectifs des travaux étaient de réouvrir le milieu, de permettre la remise en place du pâturage équin (installation de clôtures fixes) et d'intégrer l'aménagement d'un point d'abreuvement. Après prise de contact avec les propriétaires riverains, deux éleveurs (un bovin et un équin) semblent utiliser ces parcelles. La réouverture du milieu a été réalisé par l'éleveur bovins.



*Figure 30 : Photographies de la zone humide située à proximité du lac de Barbazan après réouverture par l'éleveur (photos prises le 29 janvier 2024)*

D'autres sites ont été visés pour la réalisation d'un état des lieux – diagnostic avec préconisations de gestion par les CATZH. Les différentes zones humides visées ainsi que les CATZH concernées et le travail effectué en 2024 sont présentés dans le Tableau 10 ci-dessous et en Annexes 11 et 15.

Tableau 10: Synthèse des états des lieux – diagnostics avec préconisations de gestions réalisés en 2024 dans le cadre du PPG Garonne Amont

COMMUNE	OBJECTIFS 2024	CATZH / PRESTATAIRE	EDL – DIAGNOSTIC – PRECONISATIONS GESTION
<b>ESBAREICH</b>	Réalisation d'un diagnostic initial de la zone et prise de contact avec les riverains (connaître la gestion actuelle, sensibilisation, ...).	CATZH Pyrénées Centrales (AREMIP)	Tourbière en cours de fermeture Travaux de gestion de la végétation pour limiter l'embroussaillage et favoriser une diversité floristique (pâturage, débroussaillage, rouleau à fougères, ...) Arrachage Balsamine de l'Himalaya Colmatage des rigoles à envisager <i>Annexe 11- dossier CATZH_Pyrenees Centrales – pièce F</i>
<b>GALIE</b>	Espace qui a déjà fait l'objet d'un plan de gestion en 2016 – 2018. L'objectif est de mener un nouveau diagnostic pour faire le point sur l'évolution de la zone et définir la stratégie de gestion à mettre en place. Pour cela le SMGA devra prendre contact avec les riverains pour conventionner.	CATZH Garonne (Nature en Occitanie – NEO)	Zone humide fonctionnelle avec diversité floristique et faunistique Lutte contre les invasives (Renouée et Buddléia essentiellement) Sensibilisation auprès des propriétaires riverains Attention particulière vis-à-vis de l'exploitation forestière du site <i>Annexe 11- dossier CATZH_Pyrenees Centrales – pièce A</i>
<b>LOUDET</b>	Réalisation d'un diagnostic initial de la zone. Prise de contact avec les riverains (connaître la gestion actuelle, sensibilisation, ...).	CATZH Pyrénées Centrales (AREMIP)	Refus des 3 propriétaires des parcelles Pas d'EDL réalisé Pas de suite
<b>BOUZIN</b>	Zone humide variée et complexe, avec nécessité de mener un diagnostic plus approfondi. L'objectif est donc d'externaliser une étude d'état des lieux et de diagnostic de l'ensemble des zones afin d'établir un plan de gestion. Une réunion de présentation du projet aux riverains et exploitants se tiendra en début d'année.	Prestation à externaliser	Réunion publique réalisée Accord des propriétaires Accord oral de l'exploitant agricole principal CCTP rédigé <i>Annexe 15 – CCTP BOUZIN</i>

**« Action 2.10 - Accompagnement des projets de création et/ou réhabilitation de points d'abreuvement en estives » - Nouvelle action intégrée au PPG Garonne Amont 2024 - 2028**

Pour répondre à la sollicitation du SMGA par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne en fin d'année 2023 concernant la réhabilitation et/ou la création de points d'abreuvement en estives, cette action 2.10 a été ajoutée au PPG Garonne Amont 2024 - 2028.

En effet, suite aux manques d'eau à la saison 2022 dus à la sécheresse, les gestionnaires d'estives souhaitent sécuriser la ressource en eau afin d'assurer l'abreuvement des troupeaux sur la durée totale de la saison d'estives (de juin à octobre). Ces points d'abreuvement sont situés en zones humides et/ou en cours d'eau. C'est pourquoi le SMGA accompagne ces actions afin de garantir l'abreuvement des troupeaux en estive en conciliant au mieux la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ce travail est mené en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne (CA31), les gestionnaires d'estives (Groupements Pastoraux, Commission syndicale, Association Foncière Pastorale, ...), les entreprises, la CATZH Pyrénées Centrales (portée par l'AREMIP) pour le volet état des lieux des zones humides avant travaux et suivi après travaux. Pour le volet financier, une aide à hauteur de 80% a été ouverte par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG). Pour le volet règlementaire, les services de l'Etat (DDT et OFB) ont été sollicités.

L'accompagnement par le SMGA est réalisé sur toute la démarche, tant sur le volet technique qu'administratif :

- Visite de terrain pour identifier les enjeux milieux aquatiques et humides (réalisée conjointement avec la CATZH Pyrénées Centrales, la Chambre d'agriculture, les gestionnaires d'estive, les entreprises).
- Si nécessaire, ajustement de la proposition technique pour préserver la ressource en eau et les milieux.
- Rédaction et dépôt du dossier technique auprès des services de l'Etat après validation par la CATZH Pyrénées Centrales et le maître d'ouvrage (en 2024, uniquement des Groupements Pastoraux).
- Dépôt groupé de demandes de subventions (après avis favorable des services de l'Etat).
- Suivi des travaux.
- Suivi financier : demandes d'avances et de soldes des subventions.

La Figure 31 ci-après présente synthétiquement la démarche d'accompagnement des gestionnaires d'estive mise en place sur le territoire du SMGA pour l'année 2024.

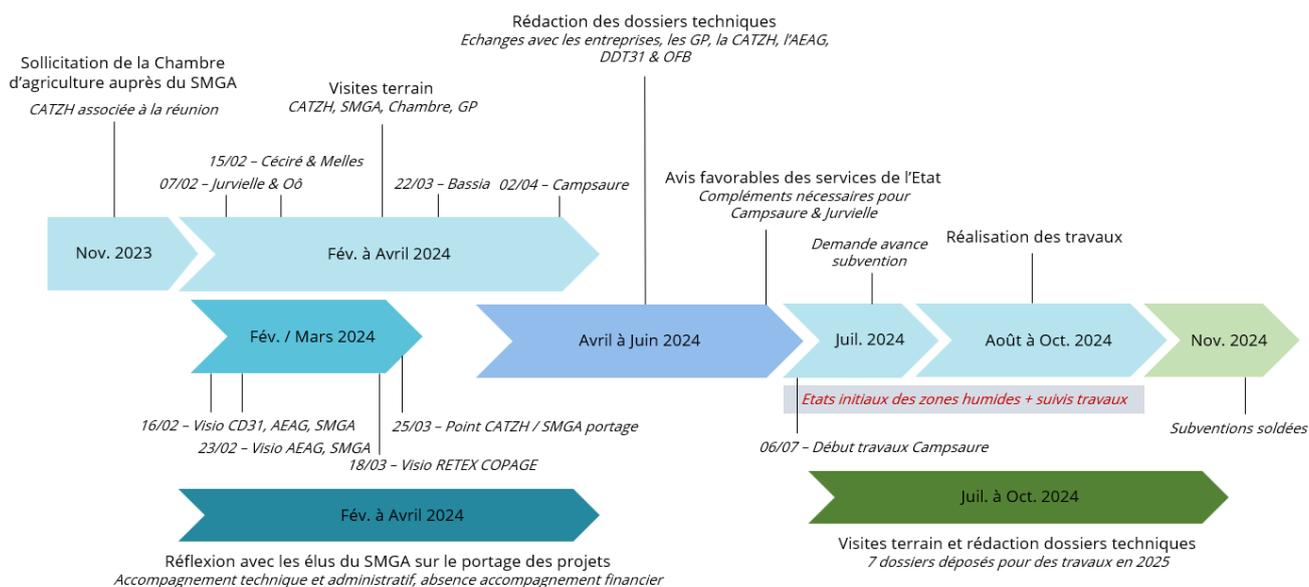


Figure 31 : Principales(aux) réunions ou rendez-vous réalisé(e)s dans le courant de l'année 2024 dans le cadre de l'action 2.10 du PPG Garonne Amont

La protection des milieux passe notamment par :

- La mise en place de flotteurs sur les abreuvoirs pour prélever dans le milieu uniquement la quantité d'eau nécessaire à l'abreuvement des troupeaux.
- La mises en défens (clôtures) des zones humides ou déplacement des abreuvoirs hors des zones humides (dans la mesure du possible) pour éviter leur piétinement.
- L'adaptation des périodes de travaux selon les enjeux biodiversité (avifaune, amphibiens, mammifères aquatiques, flore, ...).
- ...

Au total en 2024, 6 Groupements Pastoraux (GP) ont été accompagnés par le SMGA dont un (GP bovins d'Oô) seulement en partie (rédaction du dossier technique). Cela s'explique par la sollicitation d'un financement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dans la cadre de la politique Espaces Naturels Sensibles (ENS). Le suivi de travaux a été assuré par la CATZH Pyrénées Centrales.

En 2024, cinq dossiers ont bénéficié de l'aide financière de l'AEAG pour un montant total de travaux de près de 133 000 € HT, dont 106 400 € financée par l'AEAG.

Les dossiers techniques ainsi que les comptes rendus des suivis de chantier sont disponibles en Annexe 16 – dossier 2024. Un exemple de travaux de réhabilitation du captage d'une source alimentant deux abreuvoirs est présenté en Figure 32.



*Figure 32: Photographies après travaux de réhabilitation du captage d'une source et des abreuvoirs sur l'estive du Céciré*

Dans le courant de l'été 2024 (Figure 31), de nouveaux points d'abreuvement visés par des travaux ont été visités sur le département de la Haute-Garonne. Ainsi, 7 autres dossiers (Annexe 16 – dossier 2025) ont été déposés pour la réalisation des travaux en 2025, pour un montant total de 189 010 € HT. 4 dossiers pour lesquels des visites sur sites ont été effectués sont en cours de définition techniques et de chiffrages par les entreprises.

Sur la partie Hautes-Pyrénées, le SMGA a été sollicité par 2 gestionnaires d'estives dont les définitions techniques et les chiffrages des travaux sont en cours pour la création de points d'abreuvement.

La Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne a communiqué sur cette action dans le magazine n°47 « Terres d'Agri Haute Garonne » publié en décembre 2024 (cf. Annexe 16 – dossier 2024, page 6 du magazine)

Aussi, le Centre de Ressources sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace (CRPGE) des Hautes-Pyrénées, qui assure l'accompagnement des gestionnaires d'estives, a sollicité l'intervention du SMGA dans le cadre des journées de formation obligatoire de MAE (Mesures Agro-Environnementale). L'objectif était de présenter un retour d'expérience concret de la démarche mise en place sur la partie Haute-Garonne afin que cette dernière puisse être répliquée sur leur territoire. Pour cela, le SMGA a tenu deux interventions (2 et 3 décembre 2024), avec la CATZH Pyrénées Centrales, basée sur les exemples concrets. Le support de présentation est disponible en Annexe 16 – dossier 2024.

### THEMATIQUE 3 – PRESERVER L’ESPACE RIVIERE

#### **Actions « 3.1 – Contribuer à la limitation des rejets non autorisés » & « 3.2 – Concilier les prélèvements avec les milieux aquatiques »**

En 2024, seul un avis (disponible Annexe 17) a été formulé sur le schéma directeur d’assainissement des eaux usées de la commune de Bourg – d’Oueil.

#### **« Action 3.3 – Concertation pour la suppression ou l’aménagement d’abreuvoirs »**

Les objectifs de 2024 sur cette action étaient de repérer les secteurs problématiques sur la base du diagnostic EGIS, d’effectuer la prise de contact avec les agriculteurs et de définir les travaux pour l’aménagement d’un point d’abreuvement.

En 2024, aucun point d’abreuvement n’a été aménagé. Le repérage terrain a débuté dans le courant de l’été 2024, sur la base de la cartographie réalisée par le bureau d’étude EGIS dans le cadre de l’étude globale. Ce travail a permis de montrer que :

- Les niveaux de problématiques recensés par le Bureau d’Etude et ceux des agents du SMGA diffèrent.
- La localisation des points d’abreuvement à l’échelle parcellaire est erronée.
- Certains points d’abreuvement recensés comme problématiques ne sont aujourd’hui plus utilisés (végétation présente, clôture pour mise en défens du cours d’eau, ...).

Le SMGA a donc réalisé le diagnostic des points d’abreuvement sur la Noue (en même temps que la ripisylve), sur le Job et sur le Roussec (Figure 33), ainsi que sur le Bonnefont et le Soumès. Ce choix s’explique par la forte densité de point recensés comme fortement problématique par le BE EGIS. Le SMGA a également poursuivi ponctuellement ce diagnostic sur quelques affluents en lien avec les sollicitations des riverains et/ou exploitants agricoles ou la réalisation de l’état des lieux des affluents hors masses d’eau (cf. action 6.8 ci-après). Ce travail de terrain a permis d’actualiser et de réajuster la cartographie du diagnostic afin de cibler les points fortement, modérément ou non problématiques et de viser les sites pour la réalisation de travaux (prioritaire ou moins prioritaires) (Figure 33, Figure 10).



Figure 33: Photographies de points d’abreuvement identifiés comme problématiques sur le bassin versant de la Garonne Amont

Suite aux diagnostics de ces secteurs, les propriétaires et/ou exploitants agricoles ont été contactés par courrier pour effectuer une première prise de contact et solliciter un rendez-vous sur le terrain. Peu de retour suite à l’envoi de ce courrier ont été réalisés (taux de retour < 5%). C’est pourquoi, cette action a été présentée lors des réunions publiques tenues sur les communes de Bouzin et Saint-Elix-Séglan (cf. *THEMATIQUE 1 – GESTION DE LA RIPISYLVE*).

L'objectif est de regrouper les interventions par secteurs pour ensuite solliciter les entreprises pour la réalisation de devis.

**« Action 3.5 – Concertation pour le traitement des dépôts > 5 m<sup>3</sup> »**

Entre fin 2023 et courant 2024, trois courriers (Annexe 18) ont été adressés suite aux constats de dépôt de déchets divers (gravats, déchets verts, goudron, ...) en quantité importante en bord de cours d'eau et/ou zones humides. Les communes concernées sont Saint-Bertrand-de-Comminges, Mauléon-Barousse et Gembrie (Figure 10). Sur la commune de Mauléon-Barousse, il a été convenu que l'entreposage des décroustages de voirie dans le futur soient réalisés hors zone inondable. Sur la commune de Saint-Bertrand de Comminges, des clôtures ont été mise en place pour éviter de nouveaux dépôts dans le ruisseau, mais ce qui était déjà sur place n'a pas pu être évacué (les déchets sont cependant inertes, le peu de plastique présent ont été enlevés). Sur la commune de Gembrie une zone humide anciennement utilisée pour l'élevage d'écrevisses était en train d'être remblayé par des gravats (certainement des déchets de travaux) et des déchets verts. Les anciens aménagements en béton pour l'élevage ont été enlevés par la municipalité, ainsi qu'une partie des gravats. Les déchets verts sont toujours sur sites, il semblerait que de nouveaux dépôts de déchets verts ont été réalisés récemment. Le SMGA va de nouveau prendre contact avec la municipalité pour mettre en place des mesures complémentaires pour stopper les nouveaux apports.

#### **THEMATIQUE 4 – CONTINUITÉ BIOLOGIQUE**

**« Action 4.1. CMSA – Continuité des mammifères semi-aquatiques »**

Seules des données concernant les collisions de loutres sur le territoire du SMGA ont été récupérées.

**« Action 4.2. CPP – Accompagnement des propriétaires d'ouvrages pour la mise en conformité de la continuité piscicole »**

Le SMGA a participé à une réunion concernant la mise en conformité de l'ouvrage pont-rail SNCF sur la commune de Fronsac.

#### **THEMATIQUE 6 – ACQUISITION ET PARTAGE DE CONNAISSANCES, COMMUNICATION, SENSIBILISATION**

**« Action 6.2. ACQUI – Capitalisation de données utiles au suivi GEMAPI et identification des besoins complémentaires »**

Diverses données ont été récupérées tout au long de l'année 2024 auprès des différents partenaires (habitats et espèces Natura 2000, études sur les sources sur la commune de Portet-de-Luchon, étude réalisée par le BRGM sur le Port de Balès, état des lieux et diagnostics des zones humides, ...). Ces dernières sont compilées dans la base de données du SMGA.

Aussi, du matériel de jaugeage a été acquis afin de mettre en œuvre en régie dès 2025 des mesures hautes eaux et basses eaux sur l'Ourse afin de mieux connaître le régime hydrologique de ce cours d'eau.

**« Action 6.4. AMPP – Accompagnement du maire sur le pouvoir de police relatif aux milieux aquatiques »**

Les mairies d'Ardiège, de Miramont-de-Comminges, de Sauveterre-de-Comminges ont été accompagnées concernant des problématiques :

- De conflit avec un riverain concernant un écoulement en milieu urbain. Ce dernier n'étant pas classé en tant que cours d'eau, la mairie s'est appuyée sur le Code Civil relevant du pluvial.
- D'entretien de la végétation du Ruisseau d'Angèles. Un courrier rappelant aux propriétaires riverains le Code de l'Environnement en matière de devoir d'entretien a été rédigé et envoyé par la mairie aux administrés.
- De conflit entre deux riverains concernant l'entretien d'une source. La municipalité souhaitait disposer de l'avis du SMGA, sur l'entretien nécessaire et sur la responsabilité des riverains en matière d'entretien.

**« Action 6.5. FGP – Formation, information, guide des pratiques »**

Les jours consacrés à cette action en 2024 ont consisté à :

- La préparation d'un support de formation, initialement prévu dans l'Appel à Projet « Zones humides en tête de bassin versant du Ger 2021 – 2024 », à destination des agriculteurs et des forestiers (des demandes de formations étaient remontées du terrain). Les ébauches des supports de présentations sont disponibles en Annexe 19. Ce travail a été très chronophage mais n'a pas pu aboutir par la tenue de la formation en raison de l'indisponibilité des services de l'Etat de la Haute-Garonne pour présenter le volet réglementaire. Les objectifs étaient :
  - D'appréhender le cadre réglementaire relatif aux zones humides.
  - De savoir identifier les zones humides, connaître leurs fonctions et leurs enjeux.
  - D'appréhender les démarches réglementaires à effectuer avant la réalisation de travaux en zones humides.
  - D'identifier les organismes « ressources » assurant un appui technique.
  - D'appréhender les dispositifs d'aides financières existants.
  - De savoir où trouver la documentation existante relative aux zones humides.
  - D'adapter les pratiques agricoles/forestières en zones humides.
- 2 interventions réalisées auprès des gestionnaires d'estives des Hautes-Pyrénées dans le cadre de 2 journées de formation en lien avec les Mesures Agro-Environnementales (cf. action 2.10 présentée ci-avant et support disponible en Annexe 16 – dossier 2024.

**« Action 6.6. FGPC – Formation, information, guide des réflexes post-crue »**

Cette action est mise en œuvre au travers des actions 1.5 et 3.2 du PEP PAPI Garonne amont, leur avancement est présenté dans les parties. Ces guides ne sont pas encore rédigés, mais la définition du contenu est en cours.

**« Action 6.7. CMS – Communication, information, guide des missions du syndicat »**

En 2024, le travail a été axé sur la refonte du site internet<sup>1</sup>. Ce travail a été effectué avec une prestataire, aboutissant à la réorganisation des rubriques et à la mise en ligne de l'ensemble des documents produits par le SMGA (PPG, PEP-PAPI, compte rendus comités syndicaux, ...).

Aussi, afin de communiquer dans le courant de l'année sur les actions menées par le syndicat, 2 lettres d'informations ont été diffusées (n°4 en mars et n°5 en août). Ces dernières sont disponibles en Annexe 20.

**« Action 6.8. EDLA – Etat des lieux et diagnostic des affluents (hors masses d'eau) »**

Le terrain réalisé sur les affluents des masses d'eau dans le courant de l'année a mis en lumière la nécessité d'intervenir sur ces cours d'eau. En effet, les ruisseaux de Miquelotte et Gauteau, affluent rive droite de la Noue, ainsi que le Rieulet, affluent du Bonnefont ont été prospectés. L'absence

<sup>1</sup> <https://sm-garonne-amont.fr/>

totale de ripisylve, la présence de points d'abreuvements et/ou passages à gué non aménagés, ... ont été notées.

## **THEMATIQUE 7 – SUIVI ET REVISION DU PPG**

En 2024, cette action a consisté notamment à :

- La réalisation des démarches préalables à la réalisation des travaux :
  - Courriers pour prises de contact avec les propriétaires et convention.
  - Réunions publiques pour présentation des travaux.
  - Déclarations de travaux vis-à-vis des réseaux.
  - Elaboration des notes techniques complémentaires.
  - Demandes de subvention.
  - Demandes de devis.
  - Suivis administratif et financier.
- La réalisation du bilan du PPG 2024 et la rédaction du rapport d'activité.
- L'élaboration de la programmation du PPG 2025 (travaux en régie par la Brigade Verte, travaux externalisés, ...).

## **AUTRES MISSIONS SUIVI COURS D'EAU**

### **REUNIONS PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Les agents du SMGA ont tout au long de l'année participer à diverses réunions techniques et/ou financières, à savoir :

- CLE, comités de l'eau, révisions du SDAGE.
- Suivi des LIFES (Eau & Climat, ...).
- Natura 2000.
- COFIL "Le Lannemezan : de l'eau sur un plateau" (projet porté par l'AREMIP, l'ONF et la CACG).
- PAEC.
- Aux réunions organisées par les CATZH.
- Journées Techniciens rivières organisée par la DDT 31.
- Diverses instances en lien avec l'aménagement du territoire (PLUI, SCOT, PNR, projet de site classé, ...)
- Assemblée générale de demain deux berges.
- ...

### **FORMATIONS**

Les agents du SMGA ont participé à des formations, journées techniques et/ou colloques tout au long de l'année 2024 en lien avec les missions GEMA dont par exemple :

- Ségolène DUCHÊNE : formation à l'outil GEOBS dans le cadre de la mise à jour de la base de données ROE (Référentiel des Obstacles à l'Écoulement) de l'OFB, formation aux bonnes pratiques en matière de leviers de repères de crues, et 2 jours de formation à l'outil HECRAS 2D.
- Laëtitia GONI-LIZOAIN : colloque hydrogéologie et journée technique « Suivi des zones humides et retours d'expérience » organisés par l'association Demain 2 Berges, formation en e-learning « Initiation à la conception d'un projet en génie écologique et LES PRINCIPES DE LA NORME NF X10-900 » dispensée par l'UPGE, séminaire inter-CATZH, 2 jours de formations à l'outil HEC RAS ...

- Régis MARTINET : SDAGE (mise à jour de l'état des lieux en vue du SDAGE 2027-2035), formation à l'outil HECRAS 2D, formation aux bonnes pratiques en matière de levers de repères de crues.
- Spécifique au volet RH, suivi par Nathalie ADER : salon TAF (Région), COTECH Pyrénéennes, document unique, webinaire URSSAF, ATD31 M57 et paye.
- Frédéric FAURE : formation SST.
- Théo MARTIAL : formation Excel et SST.
- Théo BULTEAU et Gaëtan DECOOL ont participé à la formation HECRAS 2D.

### DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de la mise en œuvre des actions inscrites au PPG Garonne Amont, pour sa première année de mise en œuvre opérationnelle, plusieurs difficultés ont été rencontrées, et notamment :

- Les problématiques sur le diagnostic global réalisé par le bureau d'études. Comme précédemment évoqué, l'ensemble du diagnostic terrain doit être repris par les agents du SMGA afin d'avoir une programmation annuelle opérationnelle. La comparaison avec les objectifs fixés sur les 5 ans (linéaire, surface, ...) sera donc erronée. Une comparaison plus réaliste est effectuée entre la programmation annuelle et le réalisé.
- Les difficultés à obtenir les accords des propriétaires riverains / exploitants agricoles pour effectuer les travaux de plantations et/ou restauration.
- Un manque de moyens humains pour mener à bien les différentes missions sur le volet Gestion des Milieux Aquatiques et Zones Humides. Plusieurs actions n'ont pas pu être menées et il est difficile d'anticiper suffisamment les travaux sur l'année d'après.
- Un plan de financement validé avant le démarrage du programme d'actions mais mis à mal par des modifications des politiques de financements, avec notamment des pertes de financements de la Région Occitanie.
- Un suivi (« reporting ») du PPG et des demandes de subventions chronophages.
- Une diminution du nombre de jours consacré au PPG, en lien avec l'arrêt de travail d'un agent.
- Les remontées de terrain ont montré l'importance d'intervenir sur les affluents des masses d'eau. Cependant ces derniers ne sont pas encadrés par la DIG en cours. Plusieurs points spécifiques se sont tenus avec les services de la DDT31. Une nouvelle DIG est en cours de rédaction, cette dernière encadrera l'ensemble des cours d'eau du bassin versant (hors masses d'eau).

## 2.3. LE PEP-PAPI GARONNE AMONT

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) est la première phase opérationnelle locale de la mise en place d'une stratégie de Gestion des Risques d'Inondation à l'échelle locale sur le bassin versant amont de la Garonne. Ce territoire n'est pas identifié dans la liste des Territoires à Risque important d'Inondation (TRI) et n'est donc ainsi pas doté d'un document de Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Le PAPI est un programme global de mesures visant à lutter contre les dommages engendrés par les inondations. Basé sur une logique de prévention et de développement durable du territoire, il constitue aussi un outil de financement (Fonds BARNIER, co-financements).

Le périmètre du PEP-PAPI Garonne Amont regroupe 173 communes, sur 4 Communautés de Communes et 2 départements en Région Occitanie. Le but vise la mise en place d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque, du fait de la vulnérabilité de ce territoire face aux inondations (dommages fréquents et coûteux suite aux crues successives, notamment les crues récentes depuis 2013). Cette politique globale va au-delà des simples ouvrages de protection et intègre également les objectifs de réduction de la vulnérabilité, d'amélioration de la surveillance et de l'alerte sur le bassin versant, et la problématique inondation dans l'urbanisme. Ce programme a été approuvé par l'Etat le 23 décembre 2022 et a une durée prévisionnelle de deux ans. Il doit permettre de définir les objectifs et les actions à mener dans le cadre du PAPI complet. Ce programme comporte 35 fiches actions réparties en 8 axes d'interventions pour un montant total prévisionnel estimé à 1 198 972 euros (TTC) financé à près de 80% par des aides (Fonds Barnier, Fonds Vert, Région Occitanie, Agence de l'Eau Adour-Garonne et Conseil Départemental de la Haute-Garonne).

La mise en place du PAPI s'inscrit dans une démarche globale du syndicat, non seulement en matière de lutte contre les risques inondations mais également de préservation et de restauration des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire (cf. Partie 2.2 Le PPG Garonne Amont). Toutes les informations relatives à ce dossier (fiches actions, plan de financement, planning prévisionnel, ...) sont disponibles sur le site internet du SMGA et au lien suivant : <http://e.pc.cd/CrKotalK>.

#### **ETAT D'AVANCEMENT**

Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PEP-PAPI) a débuté en Janvier 2023 et devait toucher à sa fin le 21 décembre 2024 pour tenir les délais de 4 ans à compter du courrier d'intention. Cependant, l'avancement qui va être détaillé ci-dessous, ne permet pas de constituer le PAPI complet. Les principaux rendez-vous tenus sur le sujet sont présentés sur la Figure 34.

A noter que les prestations externalisées ont fait l'objet du respect du code de la commande publique qui s'applique aux collectivités territoriales. Les phases de rédaction des CCTP et autres pièces administratives et/ou les phases de consultation des prestataires ne sont pas toujours détaillées sur la Figure 34.

Le nombre de jours consacrés au PEP-PAPI sur le courant de l'année 2024 est de 437 jours, contre 459 prévus répartis sur 5 postes (cf. *Jours réalisés par mission sur le volet GEMAPI en 2024*).

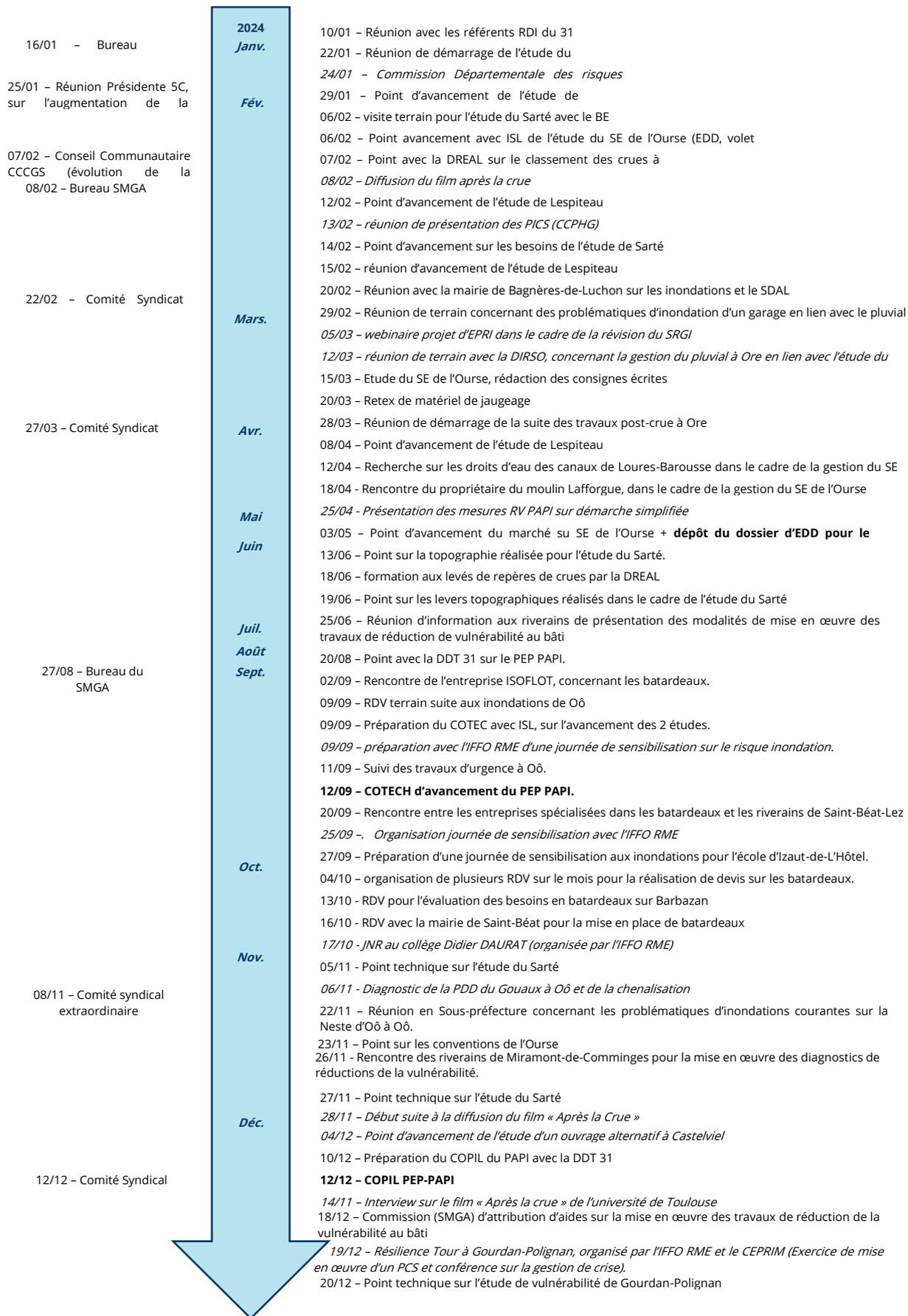


Figure 34: Principales réunions réalisées dans le courant de l'année 2024 dans le cadre de la mise en œuvre du PEP-PAPI Garonne Amont

Le Tableau 11 présente l'avancement du PEP-PAPI par axe :

- L'axe le moins avancé est l'Axe 3 « Alerte et gestion de crise », du fait des difficultés pour le syndicat de trouver des interlocuteurs et d'être associé à la gestion de crise.
- L'axe 7 « Gestion des ouvrages de protection hydraulique » est peu avancé du fait qu'il comporte des études qui sont longues, avec des délais conditionnés par les procédures de marchés publics.
- Les axes 0 et 4 présentent un avancement de 50 %. Ils comprennent des actions réalisées en continu. L'axe 4 « Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme » pour laquelle le SMGA répond aux sollicitations au fur et à mesure et l'Axe 0 « Animation », ont un avancement qui n'a pas de réelle signification. Les 50% d'avancement indiquent la moitié du temps nécessaire pour l'élaboration du PAPI Complet.
- L'axe 5 « réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens » est le plus avancé avec une action achevée sur deux actions inscrites. L'action 5.2 a bien avancé grâce à de nombreuses sollicitations des riverains pour passer à la phase travaux.

Tableau 11: Avancement du PEP-PAPI Garonne Amont par axe

<b>AXE 0 : ANIMATION</b>	→	50% (1/2)	→	50%	→	50% (1/2)
<b>AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE</b>	→	79% (11/14)	→	38%	→	7% (1/14)
<b>AXE 2 : SURVEILLANCE PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS</b>	→	100% (3/3)	→	37%	→	0% (0/3)
<b>AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE</b>	→	100% (2/2)	→	25%	→	0% (0/2)
<b>AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE D'INONDATION DANS L'URBANISME</b>	→	100% (3/3)	→	50%	→	67% (2/3)
<b>AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS</b>	→	100% (2/2)	→	65%	→	50% (1/2)
<b>AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS</b>	→	80% (4/5)	→	32%	→	0% (0/5)
<b>AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUE</b>	→	100% (4/4)	→	25%	→	0% (0/4)
<b>TOTAL</b>	→	<b>88% (30/35)</b>	→	<b>26%</b>	→	<b>14% (5/35)</b>

## DESCRIPTION DES ACTIONS EN COURS

### AXE 0 – ANIMATION

#### ACTION 0.1 – ANIMER ET ASSURER LES ACTIONS DU PEP-PAPI

En 2023 1,5 ETP réparti sur 4 postes était dédié au PEP-PAPI. Le SMGA a souhaité augmenter les moyens consacrés au PEP-PAPI, par le recrutement d'un technicien PAPI (Gaëtan DECOOL) entièrement dédié à ce programme, ce qui devait permettre de passer à 2 ETP. Cependant le recrutement a tardé, faisant passer le nombre d'ETP dédié à la mission en 2024 à 1,8 ETP (soit 49 jours en moins que prévus).

La mission d'animation du PEP-PAPI occupe 19% du temps consacré au PEP-PAPI (le reste est de la production en régie). Cela comprend le suivi technique, administratif et financier du PEP-PAPI, l'organisation et la préparation des COTECH et COPIL. En 2024 un Comité Technique s'est tenu en septembre et un Comité de Pilotage en décembre.

Cette animation comprend également la participation aux Comités de Pilotages et aux Comités Techniques des démarches analogues portées par d'autres porteurs : le PAPI des Nests (porté par le Pays des Nests) et la STEPRIM (portée par la CCPHG).

## **ACTION 0.2 – ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'APPUI AU MONTAGE DU PAPI COMPLET, INCLUANT L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE**

Cette action n'a pas débuté. Son lancement est tributaire des résultats des différentes études structurantes (dont la mise en œuvre de travaux est probable) afin de disposer des éléments nécessaires à la rédaction du dossier du PAPI complet. Pour rédiger l'analyse environnementale, il est indispensable d'avoir défini les travaux, afin d'identifier et de planifier les procédures environnementales auxquelles ils seront soumis.

## **AXE 1 – AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE**

### **ACTION 1.1 – CREATION D'UN OBSERVATOIRE DU RISQUE INONDATION**

Pour rappel, les objectifs de cette action sont d'informer, de sensibiliser le grand public et les élus sur la mémoire des crues, notamment par la création d'un observatoire participatif, accessible via le site du SMGA.

Le travail préliminaire est en cours en régie, cela comprend la capitalisation de données et la définition d'une trame de contenu. Cette dernière sera partagée prochainement pour validation auprès des partenaires. Il existe de nombreux outils cartographiques interactifs gérés par différentes structures, certains existants (SMEAG), certains en cours d'élaboration (PETR Comminges Pyrénées, collectivité locale). Ainsi, afin de ne pas multiplier les plateformes et de faire vivre celles qui existent, une réflexion est en cours pour intégrer l'observatoire à une d'elles ou l'interfacer. Le SMGA a participé aux démarches de l'observatoire du SMEAG et le 23 septembre au COTECH de l'Observatoire du PETR Comminges. Le SMEAG va développer le volet inondation en 2025. Actuellement, l'objectif pour le PETR est de s'accorder sur les jeux de données déjà présentés sur le site avant d'en ajouter de nouveaux. Concernant le SMGA, il serait possible, ultérieurement, de contribuer à intégrer des données liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et à la Prévention des Inondations sur ces 2 plateformes. A noter, que tant d'un point de vue domaine métier que territoire, celle du SMEAG semble plus adaptée à la synergie (ensemble du territoire inclus et domaine métier Eau connexe et/ou commun).

### **ACTION 1.2 – ETUDE, ACQUISITION ET MISE EN PLACE DE REPERES DE CRUES**

En 2024 l'action s'est poursuivie, une journée de formation avec les services de la DREAL a permis au SMGA de connaître les bonnes pratiques en matière de levés de repères de crues et de devenir contributeur expert à la base de données repères de crues des services de l'Etat.

Un projet QGIS et une base de données associée ont été créés, les métadonnées nécessaires à la bonne compréhension de la base de données sont disponibles. Le travail réalisé, la méthodologie utilisée, le choix des repères à matérialiser sont synthétisés dans une note disponible sur la plateforme de partage.

Au total ce sont 57 repères de crues qui ont été levés (Figure 35). Certains sont issus des retours d'expérience des dernières crues (notamment pour les crues de janvier 2022 et mai 2023), d'autres sont issus d'archives qui ont pu être récupérées ou de repères matérialisés sur le terrain mais non bancarisés.

La crue du 07 septembre 2024 sur la Neste d'Oô à Oô a fait l'objet de levés de repères de crues qui sont en cours de bancarisation.

Nouveaux repères versés sur  
la plateforme repères de crues

- 03/07/1897
- 01/11/1937
- 10/01/2022
- 20/02/2018
- 24/05/2023
- 25/05/2023
- Villes
- Limite du Syndicat
- Masse-eau-riviere-SMGA

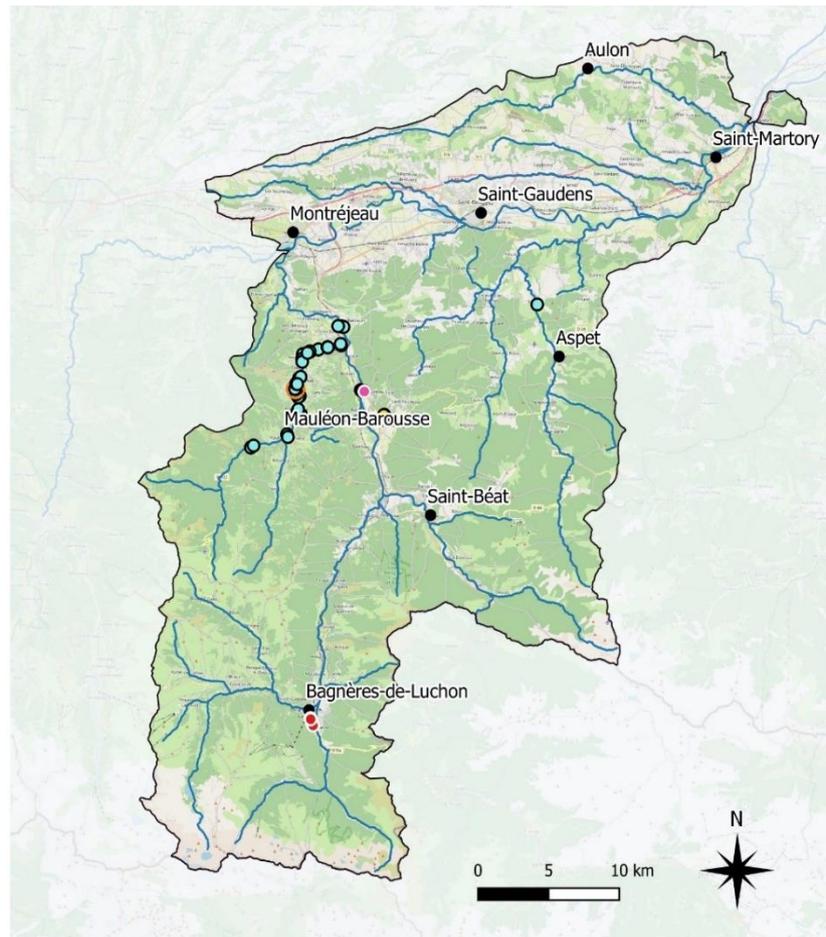


Figure 35: Cartographie des repères de crues levés dans le cadre de l'action 1.1 du PEP-PAPI

Les prochaines étapes pour la finalisation de cette action sont les suivantes :

- Finaliser la saisie sur le site « repère de crues » (à ce jour, le SMGA a réalisé 32 contributions).
- Nivelier les repères levés afin de disposer de l'altitude de la laisse de crue.
- Demander les autorisations pour la matérialisation de certains repères.
- Commander les macarons et les poser.
- Poursuivre le lever de nouveaux repères.

### **ACTION 1.3 – PLAN DE COMMUNICATION SUR LE RISQUE INONDATION**

Cette action vise à sensibiliser, informer les publics sur le risque inondation. Cela passe par l'organisation ou la participation à des événements, la création de supports pédagogiques, ...

Les opérations de communications réalisées sur l'année 2024 sont :

- La participation à deux débats lors des diffusions du film « Après la Crue »<sup>2</sup>, réalisé par l'université de Toulouse, à Saint-Béat-Lez et à Labarthe-sur-Lèze. Dans le cadre du débat organisé en collaboration avec le SMIVAL, la Dépêche a réalisé un interview du Directeur du SMGA pour présenter le débat.
- Le début de l'année a été consacré à la création du contenu du site internet préalablement à sa refonte. Une page dédiée au risque inondation<sup>3</sup> a été réalisée et mise en ligne en mai.

<sup>2</sup> Film disponible sur : <https://blogs.univ-tlse2.fr/miroir/2024/01/23/apres-la-crue/>

<sup>3</sup> Accès page consacrée au PEP-PAPI : <https://sm-garonne-amont.fr/nos-projets/#PepPapi>

- Deux lettres d'information (Annexe 20) ont été diffusées via le site internet du SMGA<sup>4</sup> et communiquées auprès des communes, communautés de communes et partenaires.
- Participation à la Journée Nationale de la résilience 2024 organisée en collaboration avec l'IFFO RME et l'académie de Toulouse au collège Didier Daurat à Saint-Gaudens. Le SMGA a tenu un atelier « Je vis en zone inondable » (Figure 36).
- Organisation d'une ½ journée de sensibilisation de l'école d'Izaourt avec une petite présentation pédagogique poursuivie de deux jeux (Figure 36) :
  - Un jeu sur « le kit d'urgence »
  - Un jeu sur les « bons réflexes »
- Organisation d'une ½ journée de sensibilisation de l'école d'Izaut-de-l'Hôtel, avec visite de la maison de la Garonne à Miramont-de-Comminges. Cette ½ journée se tiendra début 2025.
- Création d'une affiche sur le risque inondation qui servira de support lors de participation à des événements.
- Participation au résilience tour avec un jeu de rôle sur la mise en œuvre d'un PCS sur une commune type.

L'année 2025 sera consacrée à la poursuite des actions de communications, notamment par la création de guides d'informations sur le risque inondation à destination du grand public, l'organisation de ½ journée de sensibilisation des scolaires, la participation à des événements tels que les JNR, la rédaction d'un guide « observateur de crue », avec les bonnes pratiques en matière de leviers d'informations lors des crues à destination des municipalités.



Figure 36: Illustration des supports de communication

#### **ACTION 1.4 – PROGRAMME DE SENSIBILISATION SUR LE RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES PARCELLES AGRICOLES ET FORESTIÈRE**

Durant l'année cette action a peu avancé. Les données Clim'Alert ont pu être récupérées en juillet 2024 auprès du SMEAG. Des échanges ont été nécessaires afin de comprendre les données

<sup>4</sup> Lettres d'informations disponibles sur : <https://sm-garonne-amont.fr/documentation/>

fournies sous format cartographique. L'utilisation de ces données va permettre d'établir une cartographie des secteurs les plus vulnérables aux risques érosion agricole.

Cette cartographie sera ensuite croisée avec les retours d'expérience des différents épisodes, notamment les importants orages de 2023 qui ont donné lieu à quelques coulées de boues. L'objectif est de déterminer les secteurs réellement vulnérables et d'identifier les causes. Le travail de sensibilisation sera axé sur ces secteurs et sur les causes de vulnérabilité identifiées.

Lors du COTECH de 2023, il a été validé de ne s'intéresser dans le cadre du PEP-PAPI qu'aux problématiques d'érosions agricoles puisque l'érosion des parcelles forestières est très majoritairement gérée par le RTM sur la partie amont du territoire.

### **ACTION 1.5 – SYSTEMATISER LES RETOURS D'EXPERIENCE (RETEX) DES CRUES > Q10**

Le territoire du SMGA n'a pas connu de crue significative sur son périmètre en 2024. Seule la crue du 7 septembre 2024 à Oô a fait l'objet de levers de repères de crues mais pas d'un RETEX du fait du faible impact.

Afin de préparer le suivi des futures crues, il est prévu d'identifier les sites à suivre en cas de crue, de préparer une fiche type des informations à levers (en s'appuyant sur les éléments demandés par les référents départemental inondation). Le SMGA va notamment identifier les secteurs qui peuvent faire l'objet des levers des vitesses, suite à l'acquisition d'un radar vitesse. Le SMGA est en attente du retour de la DREAL, concernant les sections de jaugeages en crue de la Garonne afin de faire les mesures sur les mêmes sections que le service hydrométrique pour que les données leurs soient également utiles.

Il est également prévu de former les élus aux bonnes pratiques en matière de levers de crues, en lien avec l'action 1.3.

L'objectif à termes est d'identifier les valeurs seuils de pluies ou de débits, selon les secteurs, qui nécessitent une veille du syndicat puis une mobilisation en fonction de l'évolution de l'épisode pour le suivi des crues.

### **ACTION 1.7 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE LA GARONNE EN AMONT DE LA CONFLUENCE NESTE**

Le constat lors de la rédaction du PEP-PAPI est que les courbes de tarage sur cette section de Garonne ne sont pas calées pour les crues importantes ou extrapolées, limitant ainsi la fiabilité des qualifications des crues et la connaissance des débits de références notamment à la station de Chaum. Ces éléments sont indispensables à l'établissement de scénarios de crues et pour améliorer la prévision des crues. Ainsi, dans le cadre de cette action, il était prévu de faire une analyse de l'état des connaissances de l'hydrologie de crue et des besoins en connaissances complémentaires.

Une réunion avec le Service de Prévision des Crues (SPC) s'est tenue début février<sup>5</sup> concernant le classement des crues de la Garonne en amont et en aval de la confluence avec la Pique. Effectivement, le repère de crue situé au passage Roxane à Saint-Béat-Lez de 1875 est inférieur à celui de 1897. Le classement des hauteurs à l'échelle de crue montre toutefois un classement différent dans le RIC (Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les Crues), la crue de 1875 est supérieure. De même au droit du passage Roxanne la crue de 2013 apparaît comme supérieure à 1875, alors qu'à l'échelle 2013 est inférieure. Après une nouvelle analyse par le SPC, il apparaît que le classement des crues en amont de la Pique est bien celui du RIC les différences entre les repères au droit du passage Roxanne et au droit de l'échelle s'explique par les écoulements en lit majeur qui sont complexes dans la traversée de Saint-Béat en lien avec le pont neuf et la rue qui entonne les écoulements et présente moins de pente que la

---

<sup>5</sup> Le compte rendu est disponible sur : <http://e.pc.cd/uXsy6aIk>

Garonne. En en aval de la confluence Pique le classement des crues est différent par ordre décroissant 1897, 1875 et 2013, même si à l'échelle de Chaum compte-tenu des conditions d'écoulements qui ont beaucoup évolué, le classement en hauteur apparaît différent dans le RIC. Le SMGA a pu récupérer des données auprès du SPC : données des pluviomètres de Chaum, de Saint-Béat-Lez, données d'archives de la station de Chaum consistant en chroniques d'événements de crues et de hauteurs d'eau.

En janvier 2025, une réunion est programmée pour le partage des résultats de l'étude de l'aléa et du modèle réalisés dans le cadre de l'étude PPR sur la Garonne de Fronsac à Labroquère.

En parallèle le SMGA a sollicité le service hydrométrique de la DREAL afin de récupérer la localisation des sections de jaugeages en crues, pour réaliser des mesures de vitesses en crue (en lien avec l'action 1.5).

A l'issue de l'analyse des données récupérées (via le SPC) et de l'étude PPR une note de synthèse de l'état des connaissances et des besoins en connaissances complémentaires sera rédigée. Elle servira de base à l'étude menée sur l'étude de la vulnérabilité de la Garonne de Chaum à Labroquère menée dans le cadre de l'action 1.10.

### **ACTION 1.8 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE LA PIQUE**

L'objectif de cette action est de faire une synthèse de la connaissance de l'hydrologie du bassin versant de la Pique, préalablement à l'étude de vulnérabilité de la plaine luchonnaise.

Les études de bassins de risques apportent des éléments, une note complémentaire sur la mise à jour de l'hydrologie de l'Ône a été rédigée par le RTM. L'hydrologie de la Pique en amont de Bagnères-de-Luchon est réanalysée dans le cadre de l'étude d'un ouvrage alternatif à Castelvial.

Une note de synthèse de l'Etat des connaissances sera rédigée en fonction de l'avancement de cette étude. Les besoins en connaissances complémentaires seront identifiés.

### **ACTION 1.10 – ETUDE DE VULNERABILITE INONDATION PAR LA GARONNE DES COMMUNES DE CHAUM, ESTENOS, FRONSAC, SALECHAN, SAINTE-MARIE, BAGIRY, GALIE, BERTREN, LUSCAN, BARBAZAN ET LOURES-BAROUSSE**

Cette action n'a pas démarré, elle devrait débuter en début d'année 2025, suite à la récupération de l'étude de l'aléa et de la modélisation réalisée dans le cadre de l'étude PPRI (*ACTION 4.1 – ELABORATION DE NOUVEAUX PPRI*). Un cahier des charges est en cours de rédaction et sera adapté en fonction des données récupérées. Cette étude présente un caractère structurant, les conclusions qui vont en découler seront nécessaires à la définition du programme d'action du PAPI complet.

Le lancement de cette étude est une priorité. La récupération des données va s'opérer courant janvier, l'analyse des données récupérées pour l'adaptation du cahier des charges courant février et la consultation courant mars. En fonction des retours des bureaux d'études, une notification du marché fin avril constitue l'hypothèse la plus rapide possible.

### **ACTION 1.11 – ETUDE DE VULNERABILITE DES COMMUNES DE FOS, ARLOS, ET SAINT-BEAT-LEZ, PAR LES INONDATIONS DE LA GARONNE**

Lors du Comité Technique, il a été proposé de reporter l'étude et de modifier son contenu. Le Comité de Pilotage a validé cette proposition. Ce secteur de Garonne ne peut pas faire l'objet de protection collective (présence d'enjeux sur les deux rives). Au vu des derniers épisodes, de la crue de 2013 et plus récemment les crues de juin 2018 et janvier 2022, la vulnérabilité de ce secteur au risque inondation est bien connue. Ainsi, il est proposé d'inscrire dans le PAPI complet des diagnostics de réduction de la vulnérabilité aux bâtis pour la mise en œuvre de protections individuelles. En parallèle, un travail devra être réalisé sur l'amélioration de la gestion de crise et de l'alerte (notamment pour l'amont de Saint-Béat-Lez).

### **ACTION 1.12 – PRIORISATION D’ACTIONS SUR LES PROBLEMATIQUES DE GLISSEMENT DE BERGES**

Cette action n’a pas avancée dans le courant de l’année 2024. Il est nécessaire de poursuivre le travail réalisé en 2023, par la :

- Finalisation de la réévaluation du niveau de problématique en fonction de la dynamique érosive du RETEX de la crue de 2022. Ce travail se traduit par une base de données SIG, pour faciliter la transmission de l’information et la lisibilité.
- Finalisation de l’analyse des biais de la méthodologie du bureau d’étude, avec notamment une surévaluation de l’enjeu voirie, sans prise en compte de l’enclavement, de la distance de la voirie au regard de la dynamique érosive, et de la prise en compte de l’importance de la voirie (chemin, route départementale, route communale, ...).
- Finalisation de la note de synthèse avec l’identification des suites à donner en fonction des cas de figures (ne rien faire, alerter les gestionnaires, ...).

### **ACTION 1.13 – ETUDE DES INONDATIONS RECURRENTES SUR LA COMMUNE DE GALIE / ETUDE HYDROLOGIQUE ET HYDRAULIQUE DU SARTÉ (ACTION 1.6 STERPIM)**

Pour rappel, cette action a été couplée à l’action 1.6 de la STEPRIM « Etude hydrologique et hydraulique du ruisseau du Sarté » afin d’assurer la cohérence technique et d’optimiser les coûts. Le SMGA assure la maîtrise d’ouvrage de l’étude par délégation temporaire. Le marché a été attribué au bureau d’étude EGIS EAU le 28 Décembre 2023.

Déroulé de l’avancement de l’étude en 2024 :

- Le volet de capitalisation des données d’entrée s’est déroulé en début d’année, avec la réunion de démarrage de l’étude le 22 janvier 2024 et une visite terrain avec le bureau d’étude le 6 février 2024.
- Le bureau d’étude a procédé à l’analyse des données topographiques mises à disposition (ceux réalisés dans le cadre de cette étude), celles récupérées auprès des différents partenaires (notamment la DIRSO) afin d’identifier les besoins en levés complémentaires afin de rédiger le cahier des charges. Des géomètres ont été consultés. La réalisation des levés a tardé. Les rendus début juin ont fait l’objet d’analyse par EGIS EAU. Une réunion s’est tenue le 19 juin avec le géomètre afin de régulariser la situation et qu’il réalise les derniers levés indispensables à l’étude. Les levés topographiques ont pu être validés en juillet 2024.
- Une visite terrain préalable aux travaux de gestion des eaux de la voirie s’est tenue en mars, les modifications apportées ont été prises en compte dans la modélisation.
- Le rapport d’état des lieux et analyse des données d’entrées a été validé courant novembre. Plusieurs points se sont tenus pour la validation de la méthodologie retenue pour l’analyse de l’hydrologie. Les débits des crues statistiques, les hypothèses des données d’entrées et la modélisation des crues projets ont pu être validées fin novembre.
- Les résultats de l’analyse du risque devraient être disponibles début 2025.
- L’étude s’intéressera ensuite à l’analyse de la vulnérabilité et à la définition de scénarios de réduction de la vulnérabilité, qui devront ensuite être arbitrés par les élus, afin de définir le portage, en fonction des solutions mises en œuvre.

## **ACTION 1.14 - SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES DU RISQUE TORRENTIEL (NESTE D'OÛ) SUR LA COMMUNE D'OÛ**

L'objectif initial de cette action était de faire un état de l'art des connaissances du risque torrentiel sur la commune d'Oû, afin de retenir les scénarios de crues à prendre en considération dans les futures études et d'identifier les besoins en connaissance supplémentaires, notamment pour envisager une meilleure gestion des crues fréquentes.

Cette action a été réorientée après une réunion en Sous-Préfecture, suite à la crue du 7 septembre 2024. La commune d'Oû étant fréquemment impactées par des inondations de faibles amplitudes, la municipalité souhaite apporter des solutions pour la gestion des crues fréquentes, la protection contre les crues majeures étant impossible au regard du contexte local. Il a donc été convenu, lors de la réunion en sous-préfecture, à la demande des services de l'Etat, que si une étude devait être menée elle devait être intégrée au PEP-PAPI, en l'intégrant à l'action 1.14. Cette étude est donc inscrite dans le PEP-PAPI et sera sous maîtrise d'ouvrage communale, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage du SMGA.

Cette modification implique un temps de travail plus important pour le SMGA, avec la rédaction du cahier des charges de l'étude, des pièces administratives et le suivi de l'étude. L'étude s'intitule « Etude de réduction de la vulnérabilité aux inondations de la Neste d'Oû à Oû, intégrant les missions de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de travaux de gestion des crues courantes ». La municipalité a délibéré favorablement pour le portage d'une telle étude sous condition de l'obtention d'aide de l'Etat via le fonds vert. Les pièces du marché doivent être rédigées avant mars 2025 pour la commission d'attribution d'aide et que le marché puisse être lancé en suivant, pour une notification courant avril 2025.

## **AXES 1 ET 7 – GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTIONS HYDRAULIQUES**

### **ACTIONS 1.6 & 7.1 – ETUDE HYDROLOGIQUE DE L'OURSE ET CLASSEMENT DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DE L'OURSE**

Pour rappel, les objectifs de ces actions sont :

- D'améliorer la connaissance de l'hydrologie de ce bassin versant, notamment afin d'établir des scénarios de crues en vue du classement du système d'endiguement et de la mise en opérationnel du SDAL de l'Ourse (action 2.1).
- De procéder au classement simplifié d'une partie du système d'endiguement de l'Ourse pour une régularisation initiale.
- D'étudier la vulnérabilité des communes d'Izaourt et de Loures-Barousse et l'optimisation du système de protection de l'Ourse afin de définir un programme de travaux au stade Avant-Projet.

Pour atteindre ces objectifs, un marché de prestation intellectuelle intitulée « Régularisation du système d'endiguement de l'Ourse et étude d'amélioration du système de protection » a été notifié au bureau d'étude ISL INGENIERIE. La réunion de démarrage s'est déroulée le 25 avril 2023. La phase d'acquisition de données préalables à l'étude (topographie, géotechnique, visite technique approfondie) a été réalisée courant 2023, l'analyse hydrologique et la modélisation hydraulique étaient en cours d'affinage.

En 2024 :

- L'hydrologie de crue a permis de valider des crues statistiques indispensables à la réalisation de l'Etude de Danger (EDD). Les résultats sont cohérents avec le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la commune d'Izaourt. Les résultats de l'étude de l'hydrologie d'étiage restent limités, l'hydrologie de l'Ourse de Ferrère est mieux connue en lien avec les prélèvements pour l'eau potable. Un rapport dédié à l'impact du Karst sur l'hydrologie a été réalisé par un expert hydrogéologue du bureau d'étude ANTEA sous-

traitant de l'étude. Les conclusions montrent que le karst a un impact modéré sur les débits des petites crues (visant à réduire les débits), un impact nul sur les débits de fortes crues et un impact potentiellement important sur les débits d'étiages. L'action 1.6 relative au volet hydrologique a été clôturée d'un point de vue comptable. Cependant, afin d'établir une loi de tarage pour toutes les gammes de débits, le SMGA a souhaité s'équiper. Afin d'acquérir le matériel le plus adaptés aux besoins, un retour d'expérience avec les services d'hydrométries des DREAL, Occitanie et Aquitaine, a été réalisé<sup>6</sup>, avec des fournisseurs de matériel sur site (Nivus) et par échange téléphonique (SONTECK). Un échange a aussi été mené avec la société BWI qui propose une solution innovante avec la mise en place de stations virtuelles. Après tests de BWI, cette solution apparaît inadaptée à l'heure actuelle sur notre territoire, la qualité des données d'entrées de débits et météorologiques étant insuffisante pour les algorithmes de traitement utilisées avec l'IA sur notre territoire (amont de Valentine et affluents Ourse, Pique).

- Le SMGA s'est finalement équipé :
  - D'un radar de vitesses SVR 3D pour la mesure des vitesses de surface en crues, la solution la plus simple à mettre en œuvre en crue, à condition que les sections de jaugeages en crues soient bien adaptées et repérées.
  - D'une perche Doppler Nivus Flowstick pour les gammes de débits modales et d'étiage. Pour les étiages importants, cette méthode sera entachée d'incertitudes, seule la mesure par dissolution apparaît la plus fine.
  - D'un GPS RTK pour l'établissement des levés de profil en travers des sections de jaugeages.

Cette action va donc se poursuivre par l'établissement d'une courbe de tarage pour toutes les gammes de débits.

- L'analyse de vulnérabilité a été menée avec un état aménagé comprenant l'ensemble des ouvrages qui sont considérés comme fonctionnels et un état de référence (c'est-à-dire sans ouvrages, ni merlons, ...). Les résultats sont les suivants :
  - Sans défaillance de l'ouvrage : peu de dégât sur une crue décennale (Figure 37). Cependant, il y a un contournement amont. Au niveau du pont, les débordements suivent le talweg le long du canal du moulin pour inonder quelques enjeux dans le secteur du collège.
  - Sans défaillance de l'ouvrage : l'inondation est importante pour une crue centennale (Figure 38) avec une sur-inondation liée à un blocage aval (par la voie ferrée et la route départementale).
  - La comparaison entre la zone inondable de l'Etat de référence et de l'Etat aménagé (en considérant des ouvrages fonctionnels, sans défaillance) permet d'identifier l'effet de l'ouvrage sur les crues (Figure 39). Pour la crue centennale, on peut constater une diminution des hauteurs d'eau de l'ordre de - 0 à -10 cm sur Loures-Barousse et Izaourt et une augmentation de 10 à 25 cm en rive droite de l'Ourse (dans les jardins) et le long du canal du moulin.
  - Les enjeux considérés sont les habitations, les entreprises, les missions de services publics, les infrastructures et les enjeux agricoles. Les dégâts les plus importants sont les dégâts aux logements. Le coût annuel moyen des dégâts liés aux inondations est de 250 000 € HT. Ce coût permet de faire l'analyse économique pour prouver l'efficacité d'un ouvrage.

---

<sup>6</sup> Les comptes rendus sont disponibles sur : <http://e.pc.cd/5sys6alk>

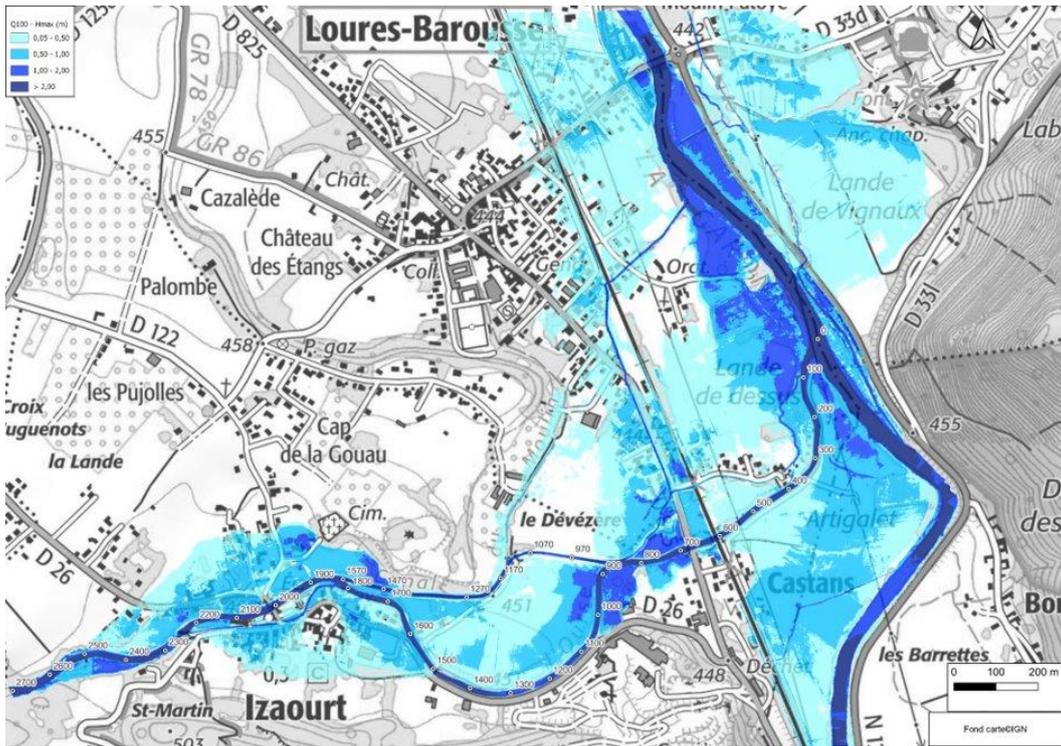


Figure 37: Modélisation de la crue décennale, avec des ouvrages fonctionnels (sans défaillance structurelle ou fonctionnelle des ouvrages)

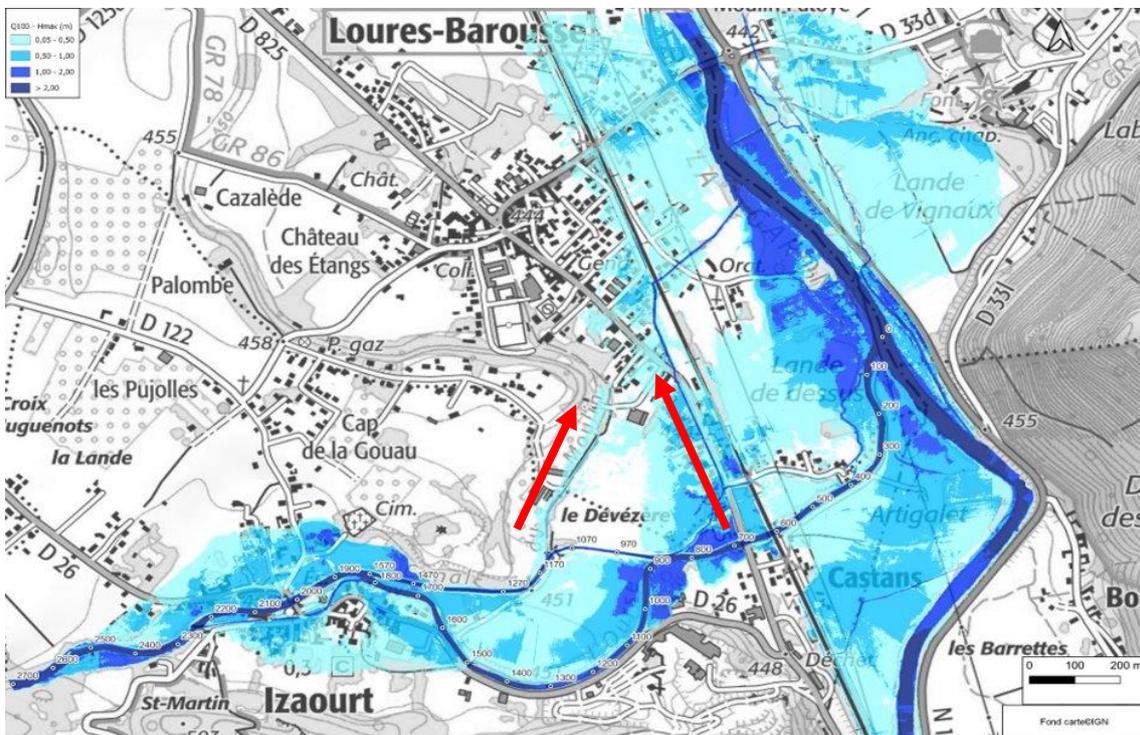


Figure 38: Modélisation de la crue centennale, avec des ouvrages fonctionnels (sans défaillance structurelle ou fonctionnelle des ouvrages)

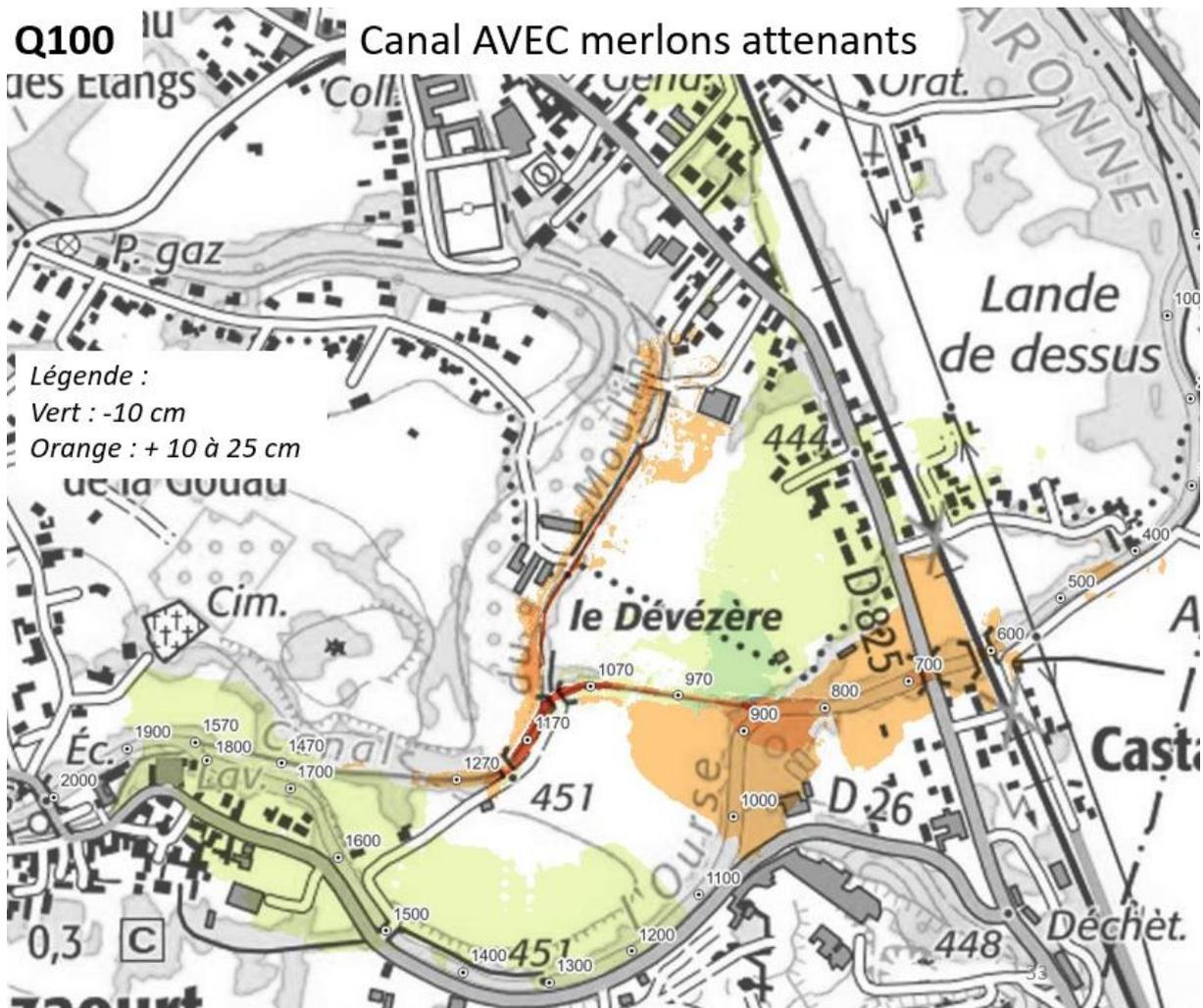


Figure 39: Cartographie de la zone inondée pour une crue centennale à l'état de référence comparé à l'état avec des ouvrages fonctionnels (sans défaillance structurelle ou fonctionnelle des ouvrages)

- Dans un premier temps seule la digue nommée D3 (Figure 40) est classée, ce qui permet de légitimer l'ouvrage en tant qu'ouvrage de protection contre les inondations de manière officielle par son classement. L'étude de danger préalable a été menée. La visite technique approfondie (VTA) a montré un ouvrage très dégradé (présence d'érosions, de terriers, digue construite en tout venant, ...). Ainsi pour atteindre un niveau de rupture inférieur à 5% comme les règles de l'art l'exigent, l'étude de danger a permis de retenir uniquement un niveau de protection d'une crue biennale. La zone protégée se réduit ainsi au champ agricole (Figure 40). Les consignes ont été rédigées en mars 2024 pour un dépôt du dossier de régularisation simplifiée le 29 mars 2024. Après instruction par les services de l'Etat, un arrêté préfectoral a été obtenu le 23 octobre 2024 avec des préconisations qui sont en cours de mise en œuvre. A noter que l'état de vigilance renforcé est très vite déclenché, ce qui pose des questions de mise en œuvre, avec des alertes des municipalités qui risquent d'être trop fréquentes. Les conventions avec les riverains pour assurer la maintenance de l'ouvrage sont rédigées, des rendez-vous avec les riverains concernés sont pris pour leurs signatures.
- La zone protégée étant très réduite en ne considérant que D3, il ressort la nécessité de compléter la protection. L'étude de l'optimisation du système de protection est en cours et doit permettre d'identifier les autres ouvrages à intégrer au système de protection et les travaux de remise à niveau des ouvrages.

- Les premiers résultats montrent que pour fermer le système, il est nécessaire d'intégrer tous les ouvrages rive gauche (D2, D3, M3, M4 et les vannes des canaux - Figure 41). Les ouvrages en rive droite doivent être mis en transparence (ouverture ou arasement). Ce système a été étudié pour une crue cinquantennale et une centennale. L'étude du coût de reconstruction de la digue rive gauche sur la totalité du linéaire soit 800 ml avec et sans arasement des merlons rive droite a été menée. Les hypothèses de départ sont les suivantes : la zone d'emprunt des matériaux nécessaires à la reconstruction de la digue est à moins de 5 km et 50% des matériaux des digues existantes sont réutilisables. L'analyse est positive pour une protection d'une crue cinquantennale. Cependant, il est nécessaire d'affiner les coûts de reconstruction de l'ouvrage, valider la provenance des matériaux d'emprunts et la proportion de matériaux réutilisable dans les digues, ainsi que les solutions techniques retenues. Ainsi il est prévu d'affermir la tranche optionnelle comprenant l'étude de l'Avant-Projet et la réalisation d'étude géotechnique. En parallèle une phase de concertation doit être menée, notamment pour les ouvrages D2 et M3 qui se situent dans des jardins à proximité de maison. La solution technique est donc susceptible d'évoluer pour avoir moins d'emprise sur le foncier.

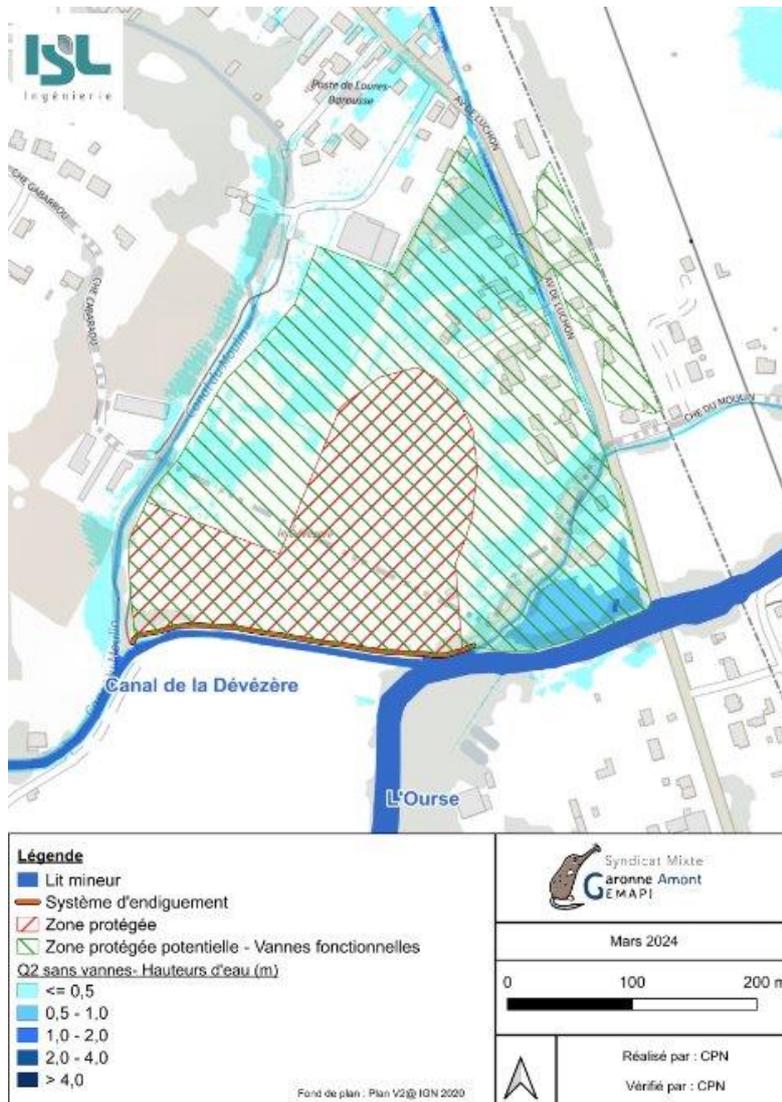


Figure 40: Cartographie de la zone protégée par D3 pour le niveau de protection retenu lors de la régularisation initiale

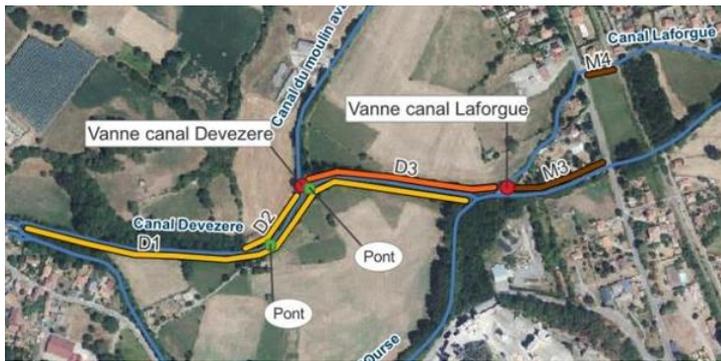


Figure 41: Carte de localisation des différents ouvrages composant le système de protection de l'Ourse.

- Les ouvrages non déclarés impactant le risque inondation dans le bourg d'Izaourt sont également en cours d'étude (Figure 43). L'analyse d'une crue centennale avec la remise en fonction de ces ouvrages en les remplaçant par une digue rive gauche, puis rive droite a été menée. La protection d'une des deux rives augmentent considérablement l'inondation sur la rive opposée (Figure 42).



Figure 43: Cartographie de localisation des ouvrages non déclarés impactant le risque inondation dans le bourg d'Izaourt

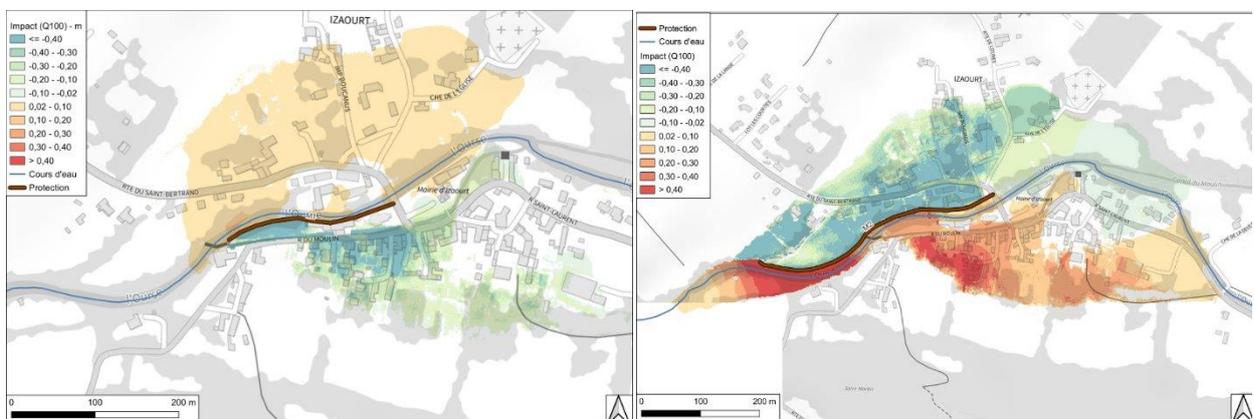


Figure 42: Zone inondable d'une crue centennale à l'état de référence comparé à l'état aménagé avec une digue rive droite (carte à gauche) et une digue rive gauche (carte à droite)

- Une crue centennale avec l'endiguement des deux berges a été modélisée (Figure 44). Ce scénario apparaît irréaliste, notamment au vu des coûts qu'engendrerait un tel projet, avec des ouvrages très onéreux par manque de place, des réhausses des hauteurs d'eau et des vitesses (impliquant des risques d'érosions et d'affouillement trop important) et de l'emprise foncière qu'il nécessite (présence de maisons en bord d'Ourse). L'analyse du sur-aléa en cas de rupture est en cours d'affinage, afin de déterminer les obligations potentielles de mise en transparence qui pourraient être imposées aux propriétaires.



Figure 44: Zone inondable d'une crue centennale à l'état de référence comparé à l'état aménagé avec l'endiguement des deux rives (carte à gauche) – Emprise foncière des digues (carte à droite)

Les suites pour l'année 2025 sont les suivantes : l'étude de la vulnérabilité est en cours de reprise au sein d'ISL suite à la première relecture du SMGA. Une fois l'analyse de la vulnérabilité consolidée, une phase de concertation doit être menée afin d'étudier les solutions techniques retenues pour l'optimisation du système et mener l'étude d'Avant-Projet sur le scénario pré-retenu. Les résultats de l'étude d'Avant-Projet permettront de disposer du niveau de détail nécessaire à la définition du montant des travaux, des procédures réglementaires préalables, éléments indispensables pour la définition du PAPI complet.

### **ACTIONS 1.9 & 7.3 – ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE LA GARONNE MOYENNE INTEGRANT LA CREATION D'UN SYSTEME D'ENDIGUEMENT A GOURDAN-POLIGNAN (DONT EDD, ETUDE D'INCIDENCE ET MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR SA REALISATION)**

Pour rappel la Garonne moyenne est très vulnérable avec notamment la commune de Gourdan-Polignan qui lors de la crue de 2013 a eu 160 habitations d'inondées. L'étude pour la création d'une digue avait été portée par la municipalité. Cependant la phase de pré-instruction de l'Etude de Danger et du Projet menée par les services de l'Etat avait montré la nécessité d'étendre le périmètre d'étude, de mener une stratégie globale de la réduction de la vulnérabilité sur un tronçon homogène et d'étayer le projet de protection avec notamment les évolutions réglementaires sur les digues de ces dernières années.

Avancement de ces actions :

- Les levés topographiques et bathymétriques ont été réalisés entre janvier et avril 2024. Les rendus ont été fournis au maître d'œuvre pour analyse début mai. Certains levés n'ont

pas pu être réalisés, mais cela ne bloque pas l'étude à ce stade. Des levés topographiques complémentaires devront être menée pour les études de Projet.

- L'étude hydrologique a été finalisée. Les résultats sont cohérents avec l'étude PPR et validés par la DREAL. Un modèle 2D HECRAS a été monté et calé sur les crues de juin 2013, juin 2018 et janvier 2022. Les hydrogrammes des crues statistiques ont pu être établis.
- L'analyse de la vulnérabilité est en cours :
  - Les enjeux étudiés sont les habitations, les entreprises, les missions de services publics, les infrastructures, les enjeux agricoles. Les enjeux majoritaires sont les habitations et l'agriculture.
  - Afin de définir la vulnérabilité au risque inondation, les crues statistiques sont modélisées pour l'état de référence (c'est-à-dire sans protection, sans merlons, sans murs, etc.) (Figure 45). Il ressort de cette analyse :
    - Les premiers débordements sont constatés dès une biennale à Taillebourg, mais sans impacter d'enjeux.
    - Dès la crue quinquennale, des enjeux sont impactés à Gourdan-Polignan (avec un débordement par l'amont) avec moins de 20 cm de hauteur d'eau.
    - A Ausson, les premières habitations sont impactées dès une crue décennale avec des hauteurs d'eau pouvant atteindre 55 cm.
    - Bordes-de-Rivière est moins vulnérable, avec les premières maisons impactées pour une cinquantennale.

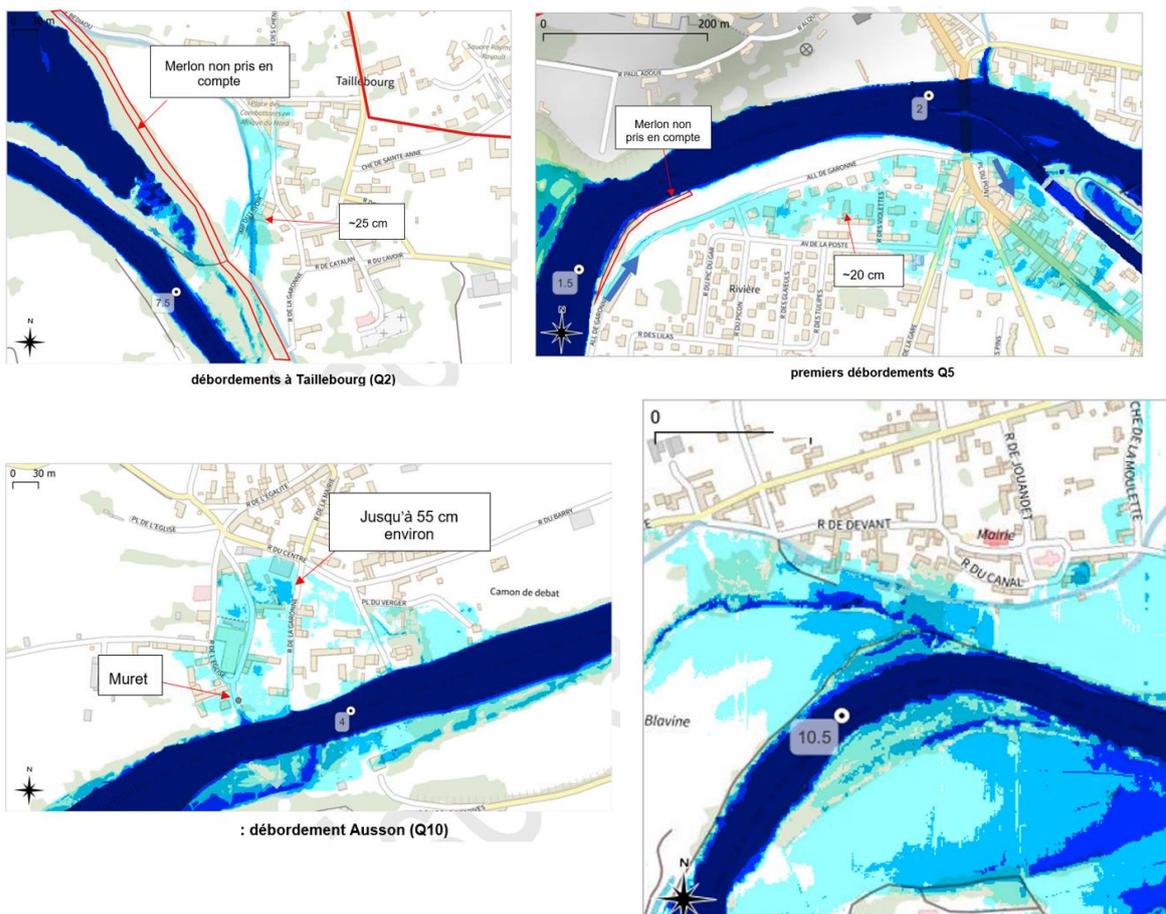


Figure 45 : Modélisation de différentes crues statistiques à l'état de référence (c'est-à-dire sans merlons, murs, ...)

- La modélisation de la crue centennale (Figure 46) donne des hauteurs d'eau supérieures à 1,2 m sur la RD825 à Gourdan-Polignan et l'ensemble du quartier rivière inondé. A Ausson, les hauteurs d'eau maximales dépassent le mètre, à Taillebourg des maisons sont impactées par des hauteurs d'eau supérieures à 1,2 m, tandis qu'à Bordes-de-Rivière les maisons inondées connaissent des hauteurs d'eau d'une dizaine de centimètres.

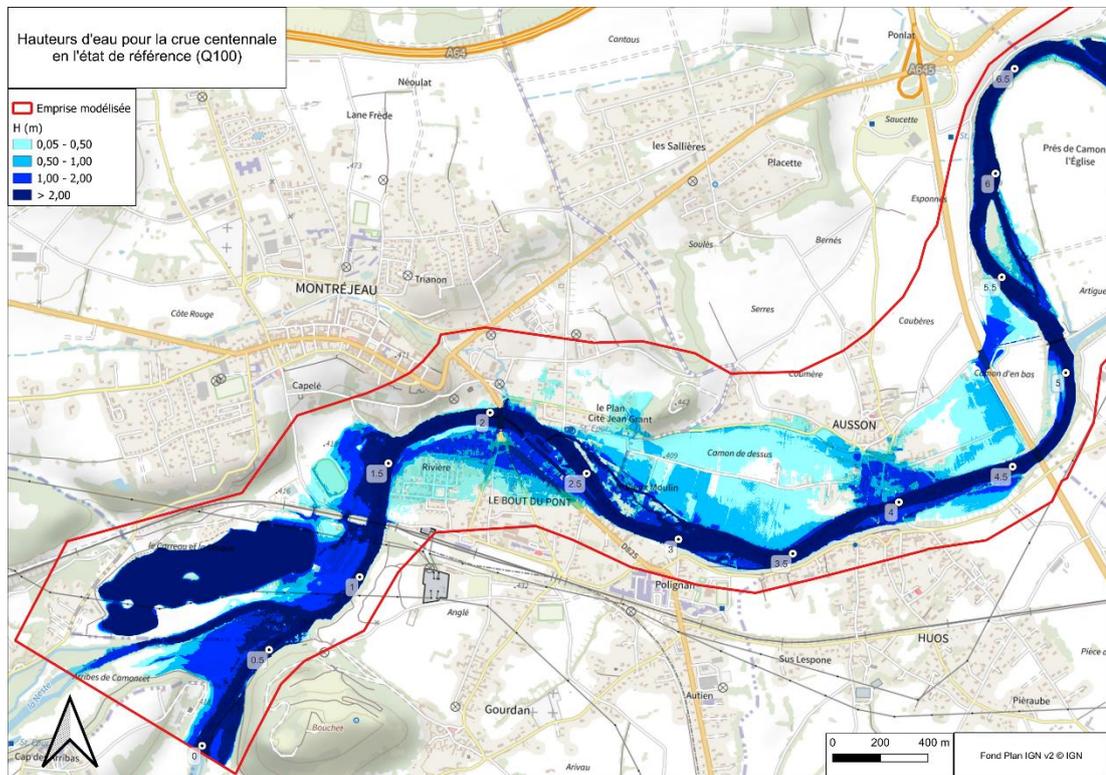


Figure 46 : Modélisation de différentes crues statistiques à l'état de référence (c'est-à-dire sans merlons, murs, ...) pour une crue centennale

- Les éléments des aléas et des sur-aléas sont en cours d'analyse, notamment l'aléa morphologique avec l'analyse de l'évolution du profil en long, de la mobilité historique et de l'impact de la gravière de Taillebourg.
- L'analyse de la vulnérabilité est en cours de consolidation au sein d'ISL suite aux premiers retours après la relecture par le SMGA. Le rapport devrait être diffusé début 2025.

La constitution du PAPI Complet, s'appuiera :

- Sur les scénarios de réduction de la vulnérabilité retenus suite à la concertation.
- Sur l'étude d'Avant-Projet, qui permettra de définir plus précisément le montant des potentiels travaux et les démarches préalables à planifier.

### **ACTION 7.2 – ETUDE D'OPPORTUNITE POUR LA GESTION DES OUVRAGES PASSIFS**

Cette action n'a pas progressé dans le courant de l'année. De plus, les évolutions de gouvernance potentielles sont susceptibles de remettre en perspectives les premières modalités de fonctionnements définies entre la CCPHG et le SMGA. Seule la CCPHG a ébauché sa réflexion sur le périmètre de la compétence communautaire et son contenu dans le cadre des risques en montagne (STéPRIM). Le démarrage du Plan de Gestion Hydromorphologique (*cf. action 2.7 – PGH*

page 45) permettra à termes de définir les modalités de gestion des matériaux des plages de dépôts. En parallèle, dans le cadre de la STEPRIM, les diagnostics des dispositifs de protection sont en cours. La plage de dépôt du Gouaux à Oô a été la première diagnostiquée. La fiche est en cours de rédaction par le RTM. Le SMGA sera associé au diagnostic de l'ensemble des ouvrages de gestions du risque torrentiels / inondation.

#### **ACTION 7.4 – ÉTUDE DE VULNÉRABILITÉ DE LA COMMUNE DE MIRAMONT-DE-COMMINGES PAR LES INONDATIONS DU RUISSEAU D'ANGÈLES EN LIEN AVEC L'OUVRAGE HYDRAULIQUE CRÉÉ EN AMONT**

Des données relatives à l'ouvrage ont pu être récupérées : topographie, plan projet de l'ouvrage, étude hydrologique et hydraulique. L'analyse de ces éléments a révélé que l'ouvrage n'a pas été dimensionné en fonction des conclusions de l'étude. Les plans projet n'ont pas été mis en œuvre. La digue est très certainement réalisée en tout-venant, elle ne présente pas de déversoir, ...

Lors du COTECH de septembre, la DREAL a validé que l'ouvrage ayant une capacité de stockage inférieure à 50 000 m<sup>3</sup>, ne peut être classé comme ouvrage hydraulique. Il ne peut non plus être classé comme une digue du fait qu'il y a une transparence. La DREAL a également confirmé les sur-aléas à étudier (rupture de la digue).

Le Cahier des Charges de l'étude est en cours de mise à jour avec la prise en compte de ces nouveaux éléments. La consultation sera lancée en début d'année 2025 pour un démarrage d'étude courant mars 2025. L'étude définira le devenir de l'ouvrage, les besoins en termes de travaux et les démarches à mener préalablement. Un travail de concertation sera nécessaire pour définir la maîtrise d'ouvrage d'éventuels travaux. L'ensemble de ces éléments seront indispensables à la planification du PAPI complet.

### **AXE 2 – SURVEILLANCE ET PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS**

#### **ACTION 2.1 – DÉVELOPPEMENT DU SYSTÈME D'ALERTE LOCAL (SDAL) DE CRUES DU BASSIN VERSANT DE L'OURSE**

La fiabilisation du système reste complexe. Depuis le déploiement de la 5G, la collecte des données provenant de Ferrère ne fonctionne plus. Des tests sont en cours pour résoudre ce problème.

Dans le cadre de la gestion de la digue de l'Ourse, des niveaux d'alertes ont été définis. Cependant, le seuil de vigilance renforcée est déclenché très rapidement, ce qui engendre des mises en alerte potentielles trop fréquentes des municipalités. Cette situation soulève des questions sur la pertinence et la gestion opérationnelle de ces alertes, qui risquent de perdre leur efficacité en raison de leur récurrence. Des échanges sont en cours avec le bureau d'étude agréé.

Le développement de lois de tarage sur les différentes stations hydrométriques de l'Ourse permettra d'améliorer le fonctionnement du SDAL (Système de Déclenchement des Alertes Locales), notamment en optimisant le déclenchement des seuils d'alerte.

#### **ACTION 2.2 – AUDIT DES SYSTÈMES D'ALERTE LOCAUX DE CRUES EXISTANTS SUR LES BASSINS VERSANTS À ENJEUX**

La mairie de Bagnères-de-Luchon a été rencontrée afin d'obtenir des informations sur Prédic Service<sup>7</sup>. La mairie est satisfaite du service et souhaite en garder la maîtrise d'ouvrage.

---

<sup>7</sup> Le compte rendu est disponible sur : <http://e.pc.cd/3uXy6a1K>

Lors de la crue de septembre sur la Neste d'Oô, le SDAL sur la Neste d'Oô n'a pas fonctionné, sans doute en lien avec l'interruption du réseau mobile. Le SMGA souhaite compléter le système de poire par un capteur de hauteur d'eau (en lien avec l'action du Plan de gestion Hydromorphologique). Le prestataire OGOXE a été contacté en ce sens. Les rapports de maintenances depuis la mise en place du système ont été récupérés, le prestataire fera une proposition d'évolution du SDAL.

Le SMGA doit rencontrer la CCPHG avec Arantec pour évoquer le SDAL Riskhydro. La note de synthèse de l'action pourra ensuite être rédigée.

### **ACTION 2.3 – AUDIT POUR L'AMÉLIORATION DE LA PRÉVISION DE CRUE À L'AVAL DE LA CONFLUENCE NESTE – GARONNE**

L'objectif de cette action est la réalisation d'un audit pour l'amélioration de la prévision de crue sur la Garonne moyenne, de développer la connaissance des débits et des phénomènes de crues pour améliorer la prévision.

Cette action a peu avancé en 2024. Cependant, les crues statistiques ainsi que leurs modélisations ont pu être validées. Des partenariats ont été ébauchés avec EDF qui dispose d'une station en amont du pont SNCF, post-confluence. Le SMGA a ainsi pu utiliser les données dans le cadre de l'étude des actions 1.9 et 7.3. Un partenariat est aussi ébauché avec le PETR des Nestes qui envisage l'installation d'équipements et la mise en œuvre d'un SDAL sur le secteur aval de la Neste.

Comme mentionné précédemment, l'échange avec la société BWI visant à combler le déficit de prévision sur ce tronçon s'est avéré infructueux en termes de possibilité d'implantation de stations virtuelles. Le projet de SDPC ne prévoit pas d'évolution sur des prévisions du SPC GTL qui pourraient être élaborées sur ce tronçon. Toutefois, le SMGA a questionné la DREAL sur la possibilité d'avoir accès à des sorties de prévisions brutes de modèles, au titre de sa mission et compétence PI.

Par ailleurs, le SMGA a produit un avis sur le projet de SDPC (Schéma Directeurs de Prévision des Crues) en octobre 2024.

## **AXE 3 – ALERTE ET GESTION DE CRISE**

### **ACTION 3.1 – APPUI ET CONSEIL A L'ELABORATION DE PCS ET DES PICS, ELABORATION DES DICRIM**

Pour rappel, l'objectif de cette action est de disposer sur le long terme de DICRIM et de PCS opérationnels sur l'ensemble des communes du territoire du SMGA concernées par le risque inondation et de PICS sur les intercommunalités. Pour cela, le SMGA apporte un appui sur le volet inondation.

Cette action est peu avancée. En 2024 :

- Le SMGA a participé à la réunion de présentation de la démarche PICS au sein de la CCPHG. La CCPHG est en train de travailler sur un plan de continuité des services.
- Le SMGA a pu récupérer l'ensemble des PCS sur 31 dont disposait la sous-préfecture.
- Les PCS des communes d'Izaourt et de Loures-Barousse sont en cours de mises à jour, en lien avec la gestion du système d'endiguement de l'Ourse récemment classé.

- Dans le cadre des études de réduction de la vulnérabilité, des cartes facilitant la gestion de crise sont en cours d'élaboration (Figure 47, Figure 48). Par exemple, un lien est fait entre les zones inondées et la hauteur d'eau à la station hydrométrique. Cela permet d'identifier le degré d'aléa auquel sont soumis les différents secteurs, les axes routiers impactés, les habitations avec et sans étages. L'intégration de ce type de carte au PCS va permettre de faire le lien entre les prévisions et la gestion de crise, définir s'il y a besoin d'évacuer ou pas, d'identifier les axes routiers fermés, ...

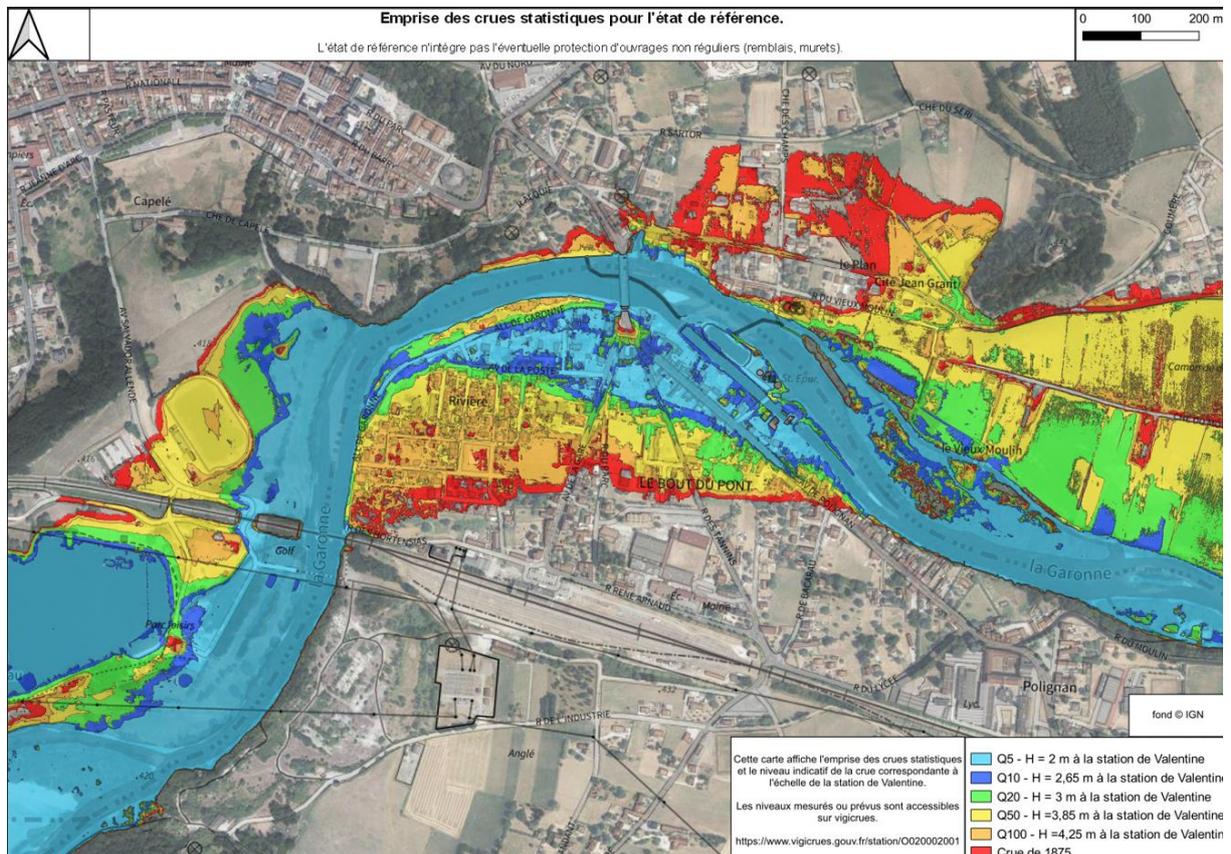


Figure 47: Carte de l'emprise des crues statistiques à Gourdan-Polignan et le niveau indicatif de la crue correspondante à l'échelle de la station de Valentine

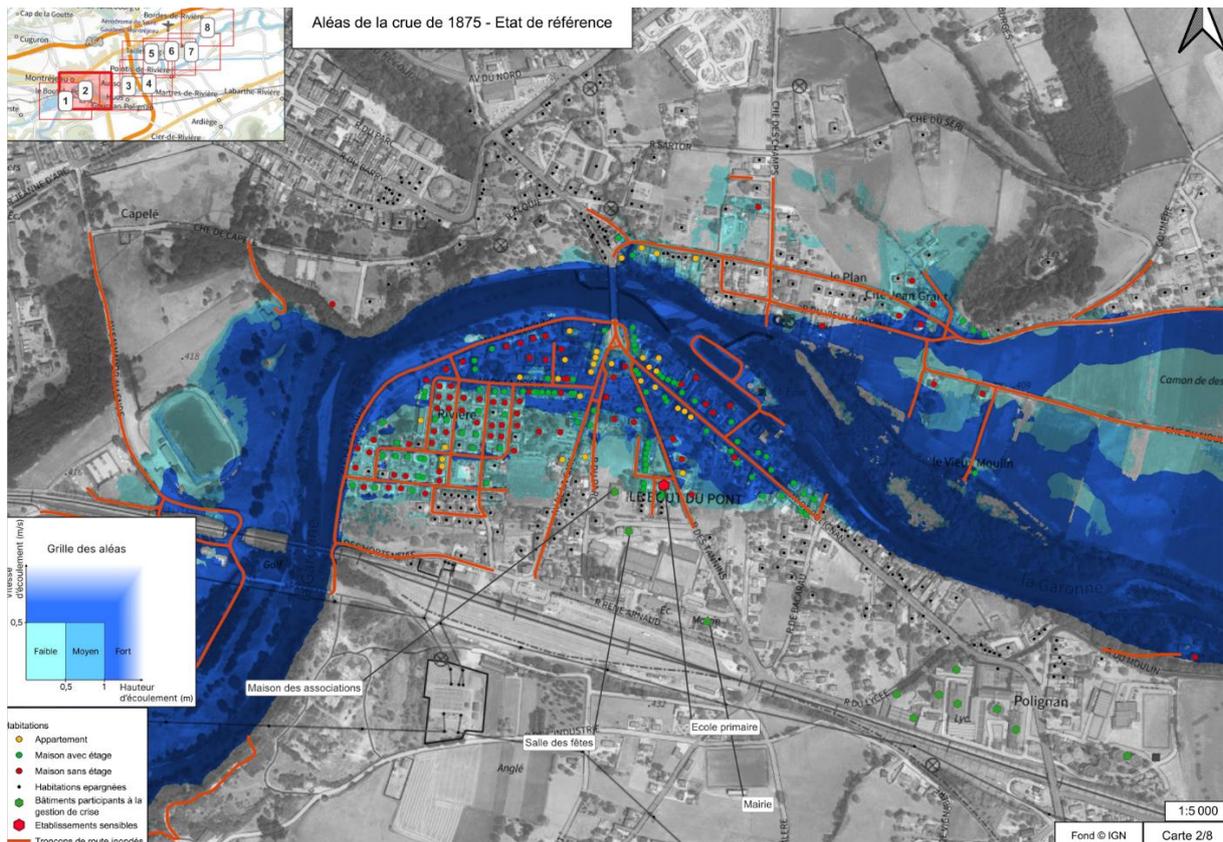


Figure 48: Cartographie de l'aléa et des enjeux vulnérables à Gourdan-Polignan, pour la crue de référence (1875) à l'état de référence

Ce travail sera poursuivi en 2025. Seront mis à jour en priorité les communes concernées par une étude de la réduction de la vulnérabilité puisque la gestion de crise étant un des axes majeurs de réduction de la vulnérabilité.

### **ACTION 3.2 - PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE PLANS DE MISE EN SECURITE ET DE RETOUR A LA NORMALE : GESTION POST-CRUE/URGENCE IMPERIEUSE ET URGENCE**

Pour rappel, l'objectif de cette action est de permettre aux gestionnaires de définir un cadre pour les interventions en urgence impérieuse et urgence pour la mise en sécurité des personnes et des biens. Mais également d'améliorer la connaissance de la vulnérabilité des axes de transports pour une meilleure gestion en crise et de participer à l'amélioration des plans et documents en vigueur (PCS ORSEC, DDRM31 DDRM65).

En 2024 les avancées de cette action sont présentées ci-dessous :

- La réunion avec la RDI a permis de comprendre l'organisation des RDI respectifs et de cibler les pistes de travail en commun<sup>8</sup>.
  - Le RDI a notamment de grosses attentes sur les retours terrain des syndicats de rivières, le comportement du cours d'eau en crue, le retour sur la dynamique en crue, les enjeux touchés et les ouvrages hydrauliques en difficultés.
  - Le RDI souhaite également dans les futurs retours d'expérience des crues que les cours d'eau surveillés et les cours d'eau non surveillés soient distingués.

<sup>8</sup> Le compte rendu est disponible sur : <http://e.pc.cd/ebSy6alk>

- Le RDI 65 souhaite la mise en place de fiches simplifiées pour la gestion des digues en cas d'événements, afin que la cellule de crise puisse s'assurer de la bonne mise en œuvre des consignes de gestion de crise.
  - Les RDI souhaitent la mise en œuvre d'exercices de gestions de crise.
- Le SMGA a participé à la Commission Départementale des Risques Majeurs des Hautes Pyrénées et a présenté le travail fait sur le RETEX de la crue de 2022. Le SMGA a fait parvenir un courrier au préfet de la Haute-Garonne pour être associé à cette commission en Haute-Garonne.
- La poursuite du suivi des travaux post-crues entamés en 2023 sur Ore suite à la crue de Mai 2023 a été menée. Pour mémoire, le SMGA en co-maîtrise d'ouvrage avec la CCPHG s'était engagé à assurer le suivi des travaux post-crues en deux phases :
  - Une première phase qui a consisté au curage de la chenalisation dans la traversée de la commune pour redonner la capacité d'écoulement initiale à l'ouvrage. Ainsi qu'au curage des matériaux situés dans le lit majeur pour leur réinjection en Garonne. Ces travaux ont été finalisés en 2023.
  - Une seconde phase, qui consistait à évacuer les matériaux qui fermaient la brèche du mur de berge de la chenalisation dans l'attente de la reconstruction du mur de berge pris en charge par l'assurance du riverain concerné et au ragréage du mur de berge qui n'a pas fait l'objet d'une reconstruction. Ces travaux étaient prévus pour le printemps 2024. Les matériaux qui fermaient la brèche ont bien été évacués. En revanche, le ragréage n'a pas pu être réalisés du fait que le mur de berge dont la reconstruction était financée par l'assurance ne répond pas aux règles de l'art. Des discussions sont en cours entre l'assurance, l'entreprise et l'expert.
- Suite à la crue de septembre 2024 à Oô, le SMGA a accompagné la mairie dans les démarches réglementaires pour mener les travaux d'urgence de curage de la Neste d'Oô afin de redonner de la capacité d'écoulement au droit des enjeux et que la Neste ne redéborde pas dès les moins montées d'eau. Le dossier relatif aux travaux d'urgence est disponible sur : <http://e.pc.cd/6oWy6aIk>
- L'action 2.7 du PPG « Travail préparatoire à la réalisation d'un programme de gestion sur le volet hydromorphologique et réalisation du PGH » a débuté avec l'arrivée d'un chargé projet à temps plein sur le sujet. Ce travail permettra notamment de cibler les secteurs excédentaires nécessitant potentiellement des curages, cadrera ces travaux d'urgence (volumes, stockage des matériaux, modalité de curage, ...) afin de faciliter les démarches lors de futures crues et d'assurer les financements pour la gestion des excédents sédimentaire. Les avancées de cette action sont présentées dans l'action 2.7 – PGH (page 45).

Les suites à donner pour cette action sont :

- Poursuivre le développement de partenariats avec les gestionnaires de crise, notamment avec les maires en lien avec l'action 3.1.
- Rédaction d'un guide à destination des maires rappelant les démarches post-crues et faisant le lien vers des guides déjà existants.
- Réaliser une cartographie des secteurs aux enjeux vulnérables (à l'aide des résultats des études de vulnérabilité), des axes routiers sensibles, ...

## AXE 4 – PRISE EN COMPTE DU RISQUE DANS L'URBANISME

### ACTION 4.1 – ELABORATION DE NOUVEAUX PPRI

Les levés topographiques sont finalisés concernant le PPRI sur la Garonne. La validation de l'hydrologie et le calage du modèle hydraulique sont en cours. Un affluent supplémentaire a été modélisé à Martres-Tolosane. Un COPIL d'avancement du PPRI est fixé fin janvier 2025 et sera l'occasion de diffuser le modèle hydraulique et les scénarios de crues nécessaires au démarrage de l'action 1.10.

### ACTION 4.2 – RISQUE INONDATION ET URBANISME ET LES INTEGRER DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

- Participations aux COPIL, COTECH du PLUi Terres d'Aurignac.
- Participation aux Commissions locales de l'Eaux (CLE).
- Participation au travail de révision du SCOT porté par le PETR Pays Comminges Pyrénées, dans le cadre du SAGE porté par le SMEAG.
- Participation aux réunions organisées dans le cadre de la révision du SDAGE.
- Rédaction d'un avis sur l'EPRI (Evaluation Préliminaire des Risques Inondation) préalable à la révision du SLGRI (Stratégie Locale de Gestion des risques d'Inondation).

### ACTION 4.3 – MISE EN ŒUVRE D'UN APPUI AUX AVIS D'URBANISME SUR LE VOLET RISQUE INONDATION.

Le SMGA a été sollicité par la mairie de Montréjeau, concernant des problématiques d'inondation chez un particulier qui loue des garages. La zone est inondée lors de forts orages par le pluvial et le ruissellement. Des préconisations d'aménagement ont été proposées. L'analyse est disponible dans le lien de partage.

Le SMGA a également formulé un avis sur le projet de station d'épuration de Bourg d'Oueil et participé à la réunion de préparation des travaux EU, réseau et STEP de Soueich.

## AXE 5 – REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

### ACTION 5.1 – ETUDE ET DIAGNOSTICS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE INDIVIDUELLE AU BATI SUR LES COMMUNES DE MIRAMONT-DE-COMMINGES ET SAINT-BEAT-LEZ

Cette action a été sous traitée au bureau d'étude OSGAPI, dont le marché avait été notifié en mai 2023.

La phase 1 d'identification des secteurs prioritaires pour la réalisation des diagnostics a été validée en octobre 2023 après de nombreux allers-retours sur la méthodologie et pour la formalisation des rendus.

La phase 2 relative à la réalisation des diagnostics a été finalisée en fin d'année. Les objectifs ont été atteints, initialement il était prévu de diagnostiquer 50 habitations individuelles et 10 ERP (activités, bâtiments publics). Au total ce sont 46 habitations qui ont pu être diagnostiquées (40 à Saint-Béat-Lez et 6 à Miramont-de-Comminges) et 12 ERP (dont 3 activités économiques et 8 bâtiments publics à Saint-Béat-Lez et un bâtiment public à Miramont-de-Comminges).

Le premier retour d'expérience de cette action est mitigé, du fait que les diagnostics ne répondaient pas toujours aux besoins, malgré un cahier des charges précis :

- Les diagnostics étaient incomplets et se limitaient à un simple listing des mesures éligibles, alors que le SMGA souhaitait qu'ils servent de véritables guides pour réduire la vulnérabilité. Cela impliquait notamment des recommandations spécifiques visant à améliorer la résilience des bâtiments. Après de nombreux échanges, il a finalement été

convenu de reprendre spécifiquement les diagnostics des maisons impactées par des hauteurs d'eau supérieures à 80 cm.

- D'après les riverains, il y a eu un grand décalage entre l'échange lors du diagnostic et le contenu du rapport du diagnostic.
- Certaines informations n'ont pas été levées, par exemple les prises situées trop bas ne sont pas toujours mentionnées et aucuns travaux n'ont été préconisés pour leur réhausse, ...

Dans le cahier des charges, il y avait une forte attente sur le lien entre l'alerte et la mise en place des batardeaux. Il était demandé au bureau d'étude de définir le niveau à partir duquel les riverains devaient mettre en œuvre leur protection. Finalement, un lien a pu être fait avec une hauteur à la station de Saint-Béat-Lez, en partenariat avec le travail réalisé par la DREAL préalable à la mise en place de contacteur. Ce travail n'a pas pu être réalisé sur la commune de Miramont-de-Comminges.

Aujourd'hui les diagnostics sont amenés à être complétés et mis à jour lors des dépôts de demande d'aide pour la mise en œuvre des travaux.

Le SMGA a participé à la réunion de partage du retour d'expérience sur la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité au bâti organisée par le SMIVAL pour les porteurs de PAPI dans le sud-ouest. Aujourd'hui, plusieurs syndicats s'orientent vers la réalisation des diagnostics en régie pour éviter les déboires rencontrés. Cependant, cela demande des connaissances dans le domaine bâtiment. Le SMGA pense ponctuellement mener des diagnostics en régie quand les écoulements ne sont pas trop complexes. Dans le futur PAPI complet, il est très probable que le SMGA intègre une nouvelle prestation pour la réalisation des diagnostics, en demandant un mémoire technique plus détaillé sur les rendus et l'analyse du bureau d'étude.

#### **ACTION 5.2 – TRAVAUX DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE INDIVIDUELLE - HABITAT**

Le SMGA s'est rapproché de l'EPTB Vistre Vistrenque pour avoir un retour d'expérience sur l'accompagnement réalisé pour la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle<sup>9</sup>.

Une réunion publique s'est tenue en juin à Saint-Béat-Lez afin de présenter la suite des démarches pour la mise en œuvre des travaux : présentation des mesures RV PAPI, de la plateforme dématérialisée sur « démarches simplifiées », des autres aides publiques. Suite à cette réunion, un compte-rendu de la réunion et de la documentation de présentation des démarches pour la mise en œuvre des travaux a été partagée aux personnes ayant bénéficiées des diagnostics. Un accompagnement du syndicat sur les volets techniques et administratif est proposé aux riverains.

L'avancement sur la mise en œuvre des travaux est présenté, ci-dessous.

#### **Saint-Béat-Lez**

Suite à la réunion publique, la majorité des propriétaires n'a pas donné suite notamment au manque de clarté dans les démarches à réaliser. Pour remédier à cette situation, le SMGA a choisi d'accompagner les propriétaires de façon plus soutenue, notamment pour la rencontre avec des entreprises spécialisées (batardeaux, maçonnerie, électricité et plomberie).

Démarchage d'entreprises : le SMGA a contacté plusieurs entreprises, en privilégiant celles situées à proximité du territoire. Une première rencontre a eu lieu avec l'entreprise IsoFlots le 2 septembre qui a présenté ses solutions de mise en place de batardeaux en aluminium.

---

<sup>9</sup> Le compte rendu est disponible sur : <http://e.pc.cd/Xksy6a1k>

Rencontre avec les riverains et entreprises : le 20 septembre, le SMGA a organisé une rencontre entre les entreprises spécialisées en batardeaux et les riverains concernés. Trois entreprises ont répondu présentes : Wave Bumper, IsoFlots et Flow Stop. Ce sont finalement IsoFlots et Flow Stop qui ont été retenues par les riverains.

Les propriétaires ont pu sélectionner les solutions de protection les mieux adaptées à leurs besoins.

#### Organisation des travaux :

- Octobre : organisation de rendez-vous entre les propriétaires, la commune et les entreprises de batardeaux. IsoFlots a établi un partenariat avec l'entreprise locale Fourcade Aluminium qui réalisera la pose des batardeaux en aluminium.
- Novembre : le SMGA a accompagné les entreprises Fourcade et Flow Stop chez les propriétaires riverains pour l'élaboration des devis.

Préparation des subventions : pour les propriétés nécessitant uniquement la pose de batardeaux ou d'autres travaux simples (comme l'imperméabilisation des voies d'entrée d'eau), des dossiers de demande de subvention ont été préparés sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Travaux complémentaires : pour les propriétés nécessitant des travaux plus complexes, le SMGA prévoit des rendez-vous groupés avec les entreprises en janvier 2025, afin de garantir leur déplacement pour ces petits travaux. L'objectif est de collaborer avec une seule entreprise pour assurer une continuité.

### **Miramont-de-Comminges**

Le courrier envoyé par le bureau d'étude pour la réalisation de diagnostics a généré peu de retours. Cependant, un propriétaire ayant réalisé son diagnostic s'engage dans la démarche, bénéficiant du même accompagnement que les propriétaires de Saint-Béat-Lez.

Plusieurs propriétaires, bien qu'ils n'aient pas réalisé de diagnostics, ont exprimé leur intérêt pour l'installation de batardeaux et l'obtention de subventions.

Le marché avec OSGAPI étant clôturé, le SMGA a proposé aux services de l'État de réaliser en interne les rapports de vulnérabilité nécessaires pour que les propriétaires puissent obtenir les subventions. Cette démarche est en cours.

### **Barbazan**

Deux propriétaires se sont manifestés pour l'installation de batardeaux, bien que la commune n'ait pas encore bénéficié d'un diagnostic préalable pour identifier les aménagements nécessaires à la réduction du risque d'inondation. Le SMGA s'est néanmoins proposé de réaliser ces diagnostics en régie, comme pour Miramont-de-Comminges.

Dans le cadre de cette action, plusieurs difficultés ont été rencontrées :

- La majorité des propriétaires concernés sont des personnes âgées ayant peu d'accès ou de familiarité avec l'usage d'Internet. Un accompagnement spécifique est nécessaire, notamment pour les demandes de subvention via la plateforme « Démarches simplifiées ».
- Il est difficile de trouver des entreprises prêtes à se déplacer pour de petits travaux (maçonnerie, électricité, plomberie).
- Aucun programme de subvention ou d'assurance ne propose de crédits à taux zéro pour aider les propriétaires à avancer les frais de travaux. Plusieurs propriétaires rencontrent des difficultés financières à cet égard, malgré l'acompte de 30 % prévu et les possibilités de paiements échelonnés en 4 fois, négociées avec certaines entreprises.

Soutien financier complémentaire : pour aider les propriétaires à compléter la subvention de 80 % accordée par le Fonds Barnier, le SMGA a décidé de participer financièrement. Une commission d'attribution a été créée pour définir les critères d'éligibilité. Les propriétaires ayant un revenu fiscal annuel inférieur à 10 000 € se verront accordés une subvention de 20 %, en complément des Fonds Barnier. La décision a été validée le 18 décembre 2024.

Le Tableau 12 présente l'avancement des dossiers par commune.

*Tableau 12: Avancement des dossiers de l'action 5.2 par commune*

Communes	Dossier en cours de réalisation	Dossier déposés « démarches simplifiées »	Dossier supplémentaires
Saint-Béat-Lez	17	5	1
Miramont-de-Comminges	1	0	1
Barbazan	0	0	2

Certains propriétaires ayant réalisé le diagnostic ne souhaitent pas s'engager dans la démarche, estimant que la hauteur maximale imposée de 80 cm est inutile. Pour d'autres propriétaires, le fait que leur bien soit une résidence secondaire constitue un frein : entre l'installation des batardeaux lors d'un événement et la gestion à distance de la propriété, la mise en place des dispositifs reste complexe.

## AXE 6 - RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

### **ACTION 6.1 – ETUDE DE VULNERABILITE DE LA PLAINE LUCHONNAISE PAR LES INONDATIONS DE LA PIQUE ET DE L'ÔNE EN LIEN AVEC LES OBSTACLES A L'EXPANSION DES CRUES**

Cette action n'a pas avancé après l'analyse des données d'entrées qui ont pu être récupérées. Il s'avère qu'il n'y a pas de données topographiques suffisamment précises, notamment concernant les levers des murs de berges et des merlons. Ainsi, il est nécessaire de mener une campagne importante de levers topographiques, prestation qui n'a pas été chiffrée lors de l'élaboration du PEP-PAPI. De plus, pour pouvoir mener cette étude, le SMGA doit disposer des conclusions de « l'étude de faisabilité d'un ouvrage alternatif de type Plage de Dépôt au barrage de Castelviel ». Cette dernière est en cours, avec une première réunion qui s'est tenue le 4 décembre 2024. Il a été validé lors du COPIL et comité syndical de décembre de reporter cette action.

### **ACTION 6.2 – ETUDE DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DE L'ESPIEAU PAR LES INONDATIONS DU GER EN LIEN AVEC UN MERLON FAISANT OBSTACLE A L'EXPANSION DES CRUES**

Pour rappel cette étude a été menée par un groupe de 3 étudiants ingénieur(e)s (ENSEEIH – Toulouse) d'octobre 2023 à mars 2024.

- ✓ L'étude hydrologique est finalisée.
- ✓ L'étude hydraulique et le modèle sont réalisés. Le calage du modèle est satisfaisant. Deux scénarios ont été étudiés :
  - L'état actuel avec l'actuel merlon.
  - L'état avec une digue protégeant pour une crue cinquantennale. La commune est alors inondée par l'aval.

L'étude menée par les étudiants dans le temps imparti n'a pas permis de répondre à l'ensemble des objectifs du cahier des charges. Le rapport est disponible au lien suivant :

<http://e.pc.cd/x7sy6a1K>

Le SMGA va compléter l'étude en réalisant en régie :

- La modalisation d'autres scénarios, notamment le scénario, sans merlon, pour connaître l'effet des merlons, un scénario de rupture pour voir s'il existe un surrisque. Le SMGA a été formé à l'outil HECRAS sur la base de ce modèle afin de pouvoir réaliser les modélisations en régie.
- L'étude des enjeux impactés pour les différents scénarios de crue et leur vulnérabilité.

L'ensemble de ces analyses permettront de définir une stratégie de réduction de la vulnérabilité au risque inondation qui sera formalisée dans un rapport.

Les conclusions seront présentées aux services de l'Etat, afin d'identifier le devenir des merlons. Puis une réunion de concertation devra être organisée auprès de la mairie et riverains pour présenter les suites.

### **ACTION 6.3 – REDACTION D'UN PORTER A CONNAISSANCE DES OUVRAGES SOUS CAPACITAIRES GENERANT UN POTENTIEL SURRISQUE**

Cette action a été démarrée en 2023 avec :

- La pré-analyse à partir du diagnostic d'EGIS qui a permis de faire ressortir 89 sur 192 ouvrages fortement problématiques dont 18 sont situés sur des secteurs d'études de vulnérabilité du PEP-PAPI.
- La ré-évaluation de la priorisation qui a permis sur les 71 ouvrages « Fortement Problématiques » d'un point de vue hydraulique d'en retenir 18 comme plus prioritaires à analyser car situés à proximité d'enjeu « fort ».

En 2024, la rédaction d'une note de synthèse a été réalisé. Toutefois, pour la finaliser, il est nécessaire de disposer des conclusions des études de vulnérabilités.

Un avis spécifique a été rédigé à la demande du secteur routier de Saint-Gaudens sur le pont du Job à Lespiteau.

### **ACTION 6.4 – ETUDE DE PROJET ET TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DES BAINS – BASSIN VERSANT DU RIEUTORD**

Cette action est mise en œuvre dans le PPG. C'est l'action 2.6 qui est décrite succinctement en *page 44*.

### **ACTION 6.5 – PLAN PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU ET DE LUTTE CONTRE LES EMBACLES (ACTION REALISEE DANS LE PPG GARONNE AMONT)**

L'ensemble des informations relatives au PPG Garonne Amont est disponible partie 2.2.

### **SYNTHESE FINANCIERE**

Le montant total des dépenses dans le PEP PAPI fin 2024 est de 249 226,36 € TTC (fonctionnement et investissement). L'ensemble des dépenses engagées fin 2024 est de 706 810,44 € TTC. Concernant les aides auprès des financeurs (Tableau 12), 2 actions terminées ont été soldées (1.6 et 5.1). L'action 6.2 a également été soldée même si elle n'est pas terminée. Cela s'explique par le fait que la demande d'aide ne concerne que l'acquisition de leviers topographiques. Ces derniers ont été réceptionnés en 2023. Les études peu avancées sur le plan comptable n'ont fait l'objet que de demandes d'avances puisque les études structurantes font l'objet de facturations régulières (acomptes).

Tableau 13 : Avancement financier du PEP-PAPI Garonne Amont

Détail subventions	Aide totale	Aide recue	Aide attendue		BUDGET INITIAL HT	BUDGET REVU HT	BUDGET TTC initial	AE (TTC) SMGA	Etat CP (cumul TTC) déc.2023	Etat CP (cumul TTC) 2024/08/01	Etat CP (cumul TTC) 2024/12/12	Avancement financier 2023	Avancement financier 2024		
<b>Animation</b>															
Etat* 83864 2023. 41168.52 ok acc:2024.36573.01 Region 24257 AEG 48992 ac 31996 ok	172453	73164.52	99288.48												
				Axe 0	0.1 - Animer et assurer les actions du PEP-PAPI / Préparer le PAPI complet 2023-24	200572.8	224780.33	200572.8	224780.33	98804.44	98804.44	43.96%	43.96%	recrutement Tech. PAPI en 2024	
Etat 25000 AEG 15000	40000	0	40000	Axe 0	0.2 - AMO pour l'appui au montage du PAPI Complet, incluant l'analyse environnementale	50000		60000	0	0		0.00%	0.00%		
								différence =	24207.53						
<b>Marché ISL Ourse</b>															
Etat 6000 solide Region 2400 solide FV 1200 ok	9600	1200	8400	Axe 1	1.6 - Etude hydrologique de l'Ourse	12000	14302.5	14400	17163	3446.4	12836.4	17163	20.08%	100.00%	achevée
Etat 55000 ac 11000 ok Region 22000 FV 11000 ok	88000	22000	66000	Axe 7	7.1 - Programmes d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse - Izaourt, Lourès - Barousse	110000	151908.45	132000	138701.34	34399.44	82215.84	96961.44	26.06%	69.91%	Topo + Géotech + phases 1 et 2 ISL achevées 3 et 4 en cours 5. géotechnique 36325 HT eau v.
								différence =	9464.34						
<b>Marché ISL Garonne moyenne</b>															
Etat 20000 Region 8000 CD31 4000 Bat 75000 ac 15000 ok Region 44000 FV 22000 ok	32000	0	32000	Axe 1	1.9 - Etude de vulnérabilité des communes le long de la Garonne entre Gourdan-Pollignan et Bordes-de-Rivière par les inondations de la Garonne	40000		48000	49680		9270		18.66%	phase 2 ISL en cours	
				Axe 7	7.3 - Etude d'Avant-Projet et de Projet pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Pollignan	220000		264000	138522		34338		24.79%	topo achevée phase 1 ISL en cours phase 3 non débütée-EP A.V.P.A.M.C.	
<b>Marché OSGAPI</b>															
Etat 34500 ac 6900 ok/solide 15875.70 Region 10350 (9110.28. ) CD31 6900 (4555.14. )	36441.12	6900	29541.12	Axe 5	5.1 - Diagnostics de réduction de la vulnérabilité individuelle à l'échelle du bâti : habitat / ERP / entreprise	69000	45551.41	82800	54661.69	6240	50160		100.00%	achevée OSGAPI	
								différence =	-28138.308						
Etat 57600 SMGA 15000	57600	0	57600	Axe 5	5.2 - Travaux de réduction de la vulnérabilité individuelle - Habitat	72000		72000	15000				0.00%	Appel SMGA aux travaux Aide subvention Etat Aide SMGA à répartir	
<b>Marché EGIS Eau - étude Santé</b>															
FV 40000 ok	40000	40000	0	Axe 1	1.13 - Etude des inondations récurrentes sur la commune de Gallé *	0	50000	60000	53996.4		15476		28.66%	Etude en cours EGIS	
Etat 15000 FV 9000 ok	24000	9000	15000	Axe 2	2.1 - Développement du système d'alerte local de crues du bassin versant de l'Ourse	30000		30000	9096		9096		30.32%	SDAL OGOXE Action Jaugeage en cours	
Etat 15000 Region 6000 CD31 2090	23080	0	23080	Axe 7	7.4 - Etude de vulnérabilité de la commune de Miramont-de-Comminges par les inondations du ruisseau d'Anglès en lien avec l'ouvrage hydraulique créé en amont	20800	30000	36000						CCTP en cours	
Etat 46000 Region 19500 CD31 8100	73600	0	73600	Axe 6	6.1 - Etude de réduction de la vulnérabilité de la plaine tuchonnaise par les inondations de la Pique et de l'One en lien avec les obstacles à l'expansion des crues	81000	92000	97200					0.00%	différer ?	
<b>Projet ENSEEHHT</b>															
Etat 2170.70 ok/2500 CD31 434.14/500 FV 689.28/1000ok	3473.12	3038.98	434.14	Axe 6	6.2 - Etude de réduction de la vulnérabilité de Lespieleu par les inondations du Ger en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues	5000	4341.4	6000	5209.68	5209.68	5209.68	5209.68	100.00%	100.00%	Topo+Etude ENSEEHHT achevées Finaliser étude en régie
								différence =	-790.32						
Etat 27000 Region 10800 CD31 5400	43200	0	43200	Axe 1	1.10 - Etude de vulnérabilité inondation par la Garonne des communes de Chaum, Esténos, Fonsac, Saléchan, Sainte-Marie, Bagry, Gallé, Berren, Luscan, Barbazan et Lourès-Barousse	54000		64800						CCTP en cours attente dossier modèle du PPR	
Etat 19600 Region 7840 CD31 3920	31360	0	31360	Axe 1	1.11 - Etude de vulnérabilité des communes de Fos, Arios et Saint-Béat-Lez, par les inondations de la Garonne	39200		47040					0.00%	différer ? Ou étude modélisation visant protection individuelle?	
Etat 10000 FV 6000 ok Bat 5044 FV 2756 ok Region 2600	16000	6000	10000	Axe 1	1.1 - Création d'un observatoire du risque inondation	20000		24000						Action en cours	
				Axe 1	1.2 - Etude, acquisition et mise en place de repères de crues	13000		15600						Action en cours	
				Axe 1	1.3 - Plan de communication sur le risque inondation : grand public, élus, scolaires, services techniques, entreprises de constructions etc	10000		12000						Action en cours	
				Axe 1	1.4 - Programme de sensibilisation pour la mise en place d'actions visant à limiter le ruissellement (érosion associée) sur les parcelles agricoles et forestières	3600		4320						Action en cours	

## MOYENS UTILISES

L'animation de ce programme repose désormais sur 2 ETP (Equivalent Temps Plein), 1,8 ETP sur l'année 2024. Compte tenu de la taille de la structure, les fonctions sont réparties entre les différents agents du SMGA pour assurer la continuité et la polyvalence des tâches. L'organisation s'appuie sur :

- Le directeur du SMGA, en charge de la GEMAPI, qui occupe la fonction de Directeur de projet PAPI. Il assure :
  - Le suivi financier du PEP-PAPI.
  - Le suivi technique des études structurantes.
  - Le portage de certaines analyses en régie, notamment sur les volets hydrologie, hydrométrie, hydraulique, métrologie.
  - La veille juridique.
  - Le portage des actions avec des thématiques plus transversales (urbanisme, système d'alerte, ...).
- La responsable du pôle technique prévention des inondations et rivières assure la fonction de chef de projet PAPI. Elle assure l'animation et la mise en œuvre des actions du PEP-PAPI, par le suivi des études externalisées (validation des rendus sur le plan technique, validation

des livrables en conformité avec le cahier des charges, rédaction et suivi des marchés publics, ...) et par la réalisation de certaines actions réalisées en régie.

- Le technicien PAPI participe à l'animation, assure le portage des actions de communication, la mise à jour des PCS, et le volet réduction de la vulnérabilité individuelle et le suivi de certaines études externalisées.
- La responsable administrative vient en appui sur le volet suivi administratif, financier et sur la communication.
- La responsable du pôle technique gestion des milieux aquatiques et des zones humides participe au volet communication, notamment par la réalisation des lettres d'informations.

Les moyens logistiques mutualisés du Syndicat sont utilisés dans le cadre de ce programme (véhicules, locaux, bureautique, ...).

## GOUVERNANCE

Le SMGA, porteur de la compétence GeMAPI sur le territoire Garonne Amont, est la structure pilote de toute la démarche de l'élaboration du PEP-PAPI du bassin versant de la Garonne Amont. Il assure la coordination globale du programme, le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et réunit de manière régulière ses différentes instances de gouvernance (Figure 34). Les membres des COPIL et COTECH sont présentés sur la Figure 49.



Figure 49 : Listes des membres des COPIL et COTECH du PEP-PAPI Garonne Amont

## PROLONGATION DU PEP-PAPI

Le SMGA a sollicité une demande de dérogation pour le prolongement du PEP-PAPI de deux ans par courrier au préfet du bassin en date du 13 décembre 2024. L'ensemble des pièces relative à cette demande est disponible sur la plateforme de partage des données du PEP-PAPI.

En synthèse (Figure 50), les éléments justifiants les retards sont les suivants :

- La demande d'intention a été réalisée très en amont pour pouvoir bénéficier de financement très tôt, lié aux difficultés financières rencontrées par le syndicat à sa création

dans un contexte COVID. Cela a engendré un délai de 6 mois pour la réunion de cadrage et de 14 mois pour l'élaboration du dossier et la concertation et co-construction (menée en parallèle de la construction du PPG). La plupart des porteurs de PEP-PAPI ne font la demande d'intention que lorsqu'ils disposent du diagnostic territorial.

- Les crues de janvier 2022 et juin 2023 mobilisant l'équipe du SMGA, notamment pour les démarches et travaux post-crues.
- Les difficultés rencontrées pour trouver des prestataires, en lien avec les échéances réglementaires de classement des systèmes des d'endiguement.
- Les difficultés rencontrées pour la fiabilisation de certains rendus, notamment les diagnostics de réduction de la vulnérabilité au bâti, ou bien les leviers topographiques, stoppant parfois les études durant plusieurs mois.
- La dépendance de certaines études aux conclusions d'autres études ayant pris du retard (l'étude PPR, l'étude d'un ouvrage alternatif à Castelviel, ...).
- Les difficultés rencontrées pour le recrutement d'une stagiaire, nécessitant une réorientation de l'étude du Sarté.

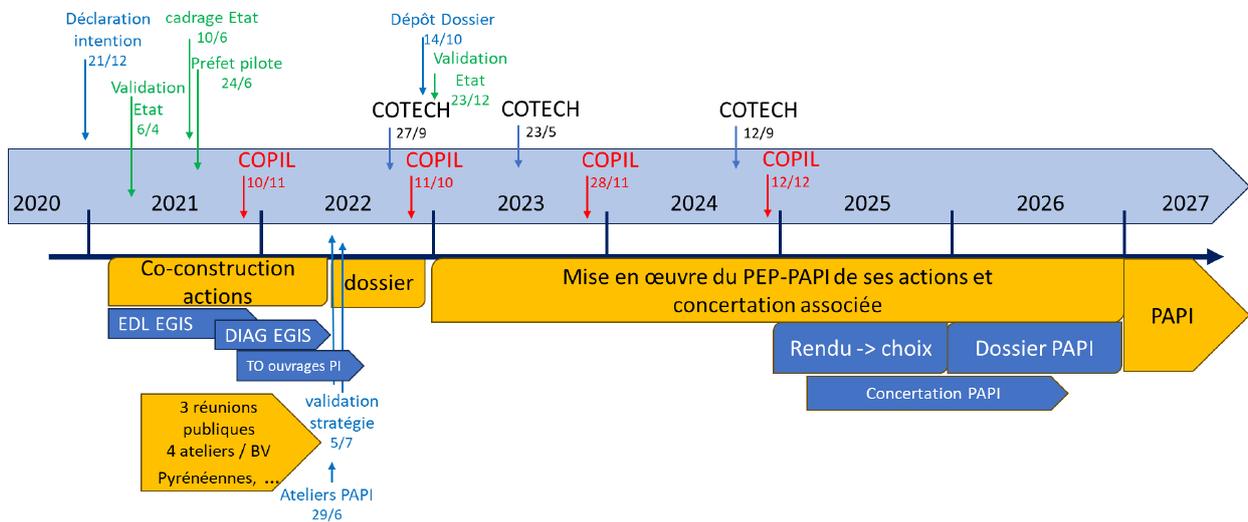


Figure 50 : Calendrier de la démarche du PEP-PAPI

Certaines études structurantes, correspondant à celles pouvant se traduire à termes par la réalisation de travaux, ont cumulé plusieurs de ces difficultés. A ce jour, leur avancement ne permet pas de définir une programmation sur 5 à 6 ans (durée d'un PAPI complet). Les prérequis pour définir, dimensionner, arbitrer, techniquement, financièrement et politiquement le programme du PAPI COMPLET, sont :

- Pour les études structurantes les moins avancées :
  - Les résultats des études de vulnérabilité.
  - Les scénarios de réduction de la vulnérabilité.
    - ➔ Dans l'objectif de mener une phase de concertation, afin de retenir un scénario global à mettre en œuvre dans le PAPI Complet. L'objectif est de pouvoir définir le coût du scénario et l'articulation du rétroplanning pour sa bonne mise en œuvre.
- Pour les études structurantes les plus avancées donnant lieu à des travaux :
  - Les résultats des études de vulnérabilité et des scénarios de réduction associés.
  - Les études d'Avant-Projet de la solution technique retenue lors de phase de concertation.

→ Ces éléments devront permettre : d'établir un rétroplanning réaliste des démarches réglementaires auxquelles seront soumis les travaux ; de définir le coût des prospections, études complémentaires préalables aux travaux ; de définir le coût des travaux ; de définir et prévoir les modalités de leur financement.

Le Tableau 14 est le rétroplanning des études structurantes. Le SMGA disposera des éléments indispensables à la définition du PAPI complet au premier semestre 2026. Ce timing laisse 6 mois pour finaliser la rédaction du programme, l'arbitrage et la finalisation du dossier du PAPI complet. Le planning détaillé est disponible en téléchargement sur la plateforme de partage. Ces deux ans permettent à ce jeune syndicat de faire évoluer le montant de la contribution pour se doter des armes financières pour pouvoir financer le PAPI complet.

### **LIVRABLES DU PEP-PAPI**

L'ensemble des éléments présentés ci-dessus et des livrables du PEP-PAPI sont disponibles en téléchargement au lien suivant :

<http://e.pc.cd/4jSy6a1K>

Le détail des livrables est présenté dans le tableur Excel « suivi\_livrables\_PEP\_PAPI\_dec2024 ». Il permet de voir par actions les différents livrables et où ils sont disponibles sur la plateforme de téléchargement.

Tableau 14: Rétroplanning prévisionnel des études structurantes et articulation avec le montage du PAPI complet

Etapas	2023				2024				2025				2026			
	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T	1er T	2e T	3e T	4e T
<b>0.2 - AMO pour l'appui au montage du PAPI Complet, incluant l'analyse environnementale</b>																
identification des besoins / rédaction du cahier des charges / consultation notif								besoin		besoin			CCTP	consult/notif		
réunion de concertation dédiées au PAPI COMPLET														concertation		concertation
suivi de l'étude de l'analyse environnementale														suivi étude E		
Planification du PAPI complet / Rédaction du rapport et des fiches										ccis PEP	plannif	redac		plannif	redac: Rapport fiches	
<b>1.6 - Etude hydrologique de l'Ourse / 7.1 - Programmes d'études pour le classement du système d'endiguement sur l'Ourse - Izaourt, Loures-Barousse</b>																
DEF besoins / CCTP / récup données	CCTP / notif	récup archives														
Travail sur le foncier	conv. étude	elims MAD			MAD	droits eau		conv. SE								
concertation avec les élus et riverains	réunion riv.					proprié canaux		concertation								
Investigations, travaux préalables, terrain		déveg/ VTA	CCTP réalisation topo	géotech												
Classement simplifié		aérog.	EDD		EDD /dépôt dossier régul			l'arrêté de								
Etude aléa / vulnérabilité / Etude optimisation du SE			analyse aléas / enjeux		vuln	ACB		étude optimisation		notif AVP						
<b>1.10 - Etude de vulnérabilité inondation par la Garonne des communes de Chaum, Estéons, Fonsac, Saléchan, Sainte-Marie, Bagiry, Galié, Bertren, Luscan, Barbazan et Loures-Barousse</b>																
Définition des besoins / CCTP					PPR délais initial données PPR			Def besoins								
Récupération des données d'entrées et des études					partage topo PPR					CCTP / consult / notif						
Investigations / terrains / topo										récup données modèle PPR / analyse						
Etude aléa/ enjeux / vulnérabilité/ scénarios réduc vuln										terrain / déf besoins topo cpim/ lever topo						
concertation avec les élus et riverains										aléa	hydraul	enjeux vuln		def scénarios réduc vuln		présentation validation de scénarios
<b>1.9 - Etude de vulnérabilité des communes le long de la Garonne entre Gourdan-Polignan et Bordes-de-Rivière / 7.3 - Etude d'Avant-Projet et de Projet pour la création d'un système d'endiguement à Gourdan-Polignan</b>																
Rédaction cahier des charges pour l'étude	CCTP	consult	notif/ lancement étude													
Récupération des données d'entrées et des études	collecte données opim		collecte	DTG /DREAL	conv DTG	récup données DTG										
Investigations / terrains / topo / bathy / geotech			terrain/def besoins topo/CCTP		réalisation topo					def besoins		réalisation géotech / topo				
étude de l'aléa / étude des enjeux / analyse vulnérabilité / scénarios				hydrologie	enjeux/ modèle/ retour DREAL calage			autres aléa /analyse vuln /def stratégie réduc								
AVP / AMC / EDD / PRO / Etude Environnementale										scénarios	AVP /AMC	EDD / PROJET		étude environnementale	démarche réglementaires	
concertation avec les élus et riverains											AVP aigue			projet		
<b>1.13 - Etude des inondations récurrentes sur la commune de Galié // STEPRIM : 1.6 - Etude hydrologique et hydraulique du ruisseau du Sarté.</b>																
Action réalisée par un M2 => PB recrutement réorganisation de l'action		stagiaire	réorganisation actions CCTP													
Récupération des données d'entrées et des études	Récup Données		RETEX crue		récup données (DREAL DIRSO, PPR)		récup PCS									
Rédaction du cahier des charges de l'étude / consultation / notif			CCTP	consult/ notif												
Investigations / terrains / topo / bathy / geotech					def besoins topo /levés		reprise topo	terrain modif pluvial trvs DIRSO								
EDL / Etude de l'aléa / enjeux / vulnérabilité / scénarios					EDL données / hydro/ hydraul / aléa / vuln					scénarios						
concertation avec les élus et riverains											concertation					
<b>1.14 - Synthèse des connaissances du risque torrentiel (Neste d'Oô) sur la commune d'Oô</b>																
modification de l'action																
Récup données / Rédaction CCTP/ consultation / notif								Réorientation action réunion Sous-Préf/ calage besoins								
Investigations / terrains / topo								collecte données crue		CCTP	consult / notif					
Analyse aléa / enjeux / vulnérabilité / AVP / ACB											terrain / définition topo / levés					
concertation avec les élus et riverains											aléa/enjeux / vuln		scénarios	AVP / ACB		concertation
<b>6.2 - Etude de réduction vulnérabilité de Lespiteau par les inondations du Ger en lien avec un merlon faisant obstacle à l'expansion des crues</b>																
Rédaction cahier des charges levé topo / bathy, consultation					CCTP topo / levés											
Récup données d'entrées / CCTP étude école / Suivi projet					récup données / CCTP	analyse / hydro/ /modèle/ réponse partielle besoins				HELKAS	modél. Sc sup / reprise étude		scénarios réduc vuln			
formation / Etude en régie													devenir merlons		concertation	
concertation avec les élus et riverains / reunion tech services Etat																
<b>7.4 - Etude de vulnérabilité de la commune de Miramont-de-Comminges par les inondations du ruisseau d'Angèle en lien avec l'ouvrage hydraulique créé en amont.</b>																
Récup données / Rédac CCTP/ consultation / notif					crues/ Redac CCTP											
Investigations / terrains / topo										retour DREAL simplif CCTP /consult						
EDL / DIAG / étude vulnérabilité / définition de scénario										terrain / CCTP topo / levés						
concertation avec les élus et riverains										analyse données/ aléas/ vuln/ rôle ouvrage			scénarios			concertation

## 2.4. APPEL A PROJET « RESTAURATION DES ZONES HUMIDES »

### RAPPEL DE LA DEMARCHE

Le SMGA, avec l'appui technique de l'association Nature en Occitanie (prestataire) a candidaté à l'appel à projet « Restauration des zones humides en tête de bassin versant » lancé par l'Entente pour l'Eau du bassin Adour-Garonne, qui réunit l'Etat, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie et le comité de bassin, avec l'appui de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cet appel à projet, mené sur la période 2021 – 2024, concerne des actions de préservation et de restauration des fonctionnalités des zones humides, notamment celles situées en tête de bassins versants, dans une logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

8 sites ont été retenus sur le bassin versant du Ger. Le plan d'action proposé consiste par exemple à limiter la fermeture des milieux par l'entretien (coupe de ligneux, adaptation du pâturage, ...), à supprimer les dépôts sauvages ou encore à aménager des abreuvoirs pour éviter la divagation du bétail dans le cours d'eau et la dégradation des berges.

### ETAT D'AVANCEMENT

En 2024, uniquement 5 jours d'animation du SMGA ont été dédiés à cet appel à projet, consistant notamment à la rédaction d'un rapport de synthèse. Ce document est en cours de consolidation par Nature en Occitanie (NEO) et sera diffusé dans le courant de l'année 2025.

En termes de travaux, seul l'entretien sur la zone humide de Sengouagnet (débroussaillage et arrachage manuel de la Balsamine de l'Himalaya) a été effectué, représentant 1 jour de travail de la Brigade Verte.

Les suivis MHEO ont été réalisés sur les sites visés initialement par les travaux. Des compléments d'inventaires concernant le *Calotriton Asper* sur le secteur de Paloumère (commune de Milhas) ont été également réalisés.

Ce complément d'inventaire a permis de mettre en évidence (extrait du rapport « Suivi du Calotriton Aspe sur le Massif de Paloumère », NEO disponible en Annexe 21 :

- Des effectifs faibles de *Calotriton asper* sur le bassin versant concerné, soit le ruisseau du Rossignol et son petit chevelu amont.
- Que les ruisseaux de la forêt domaniale de Paloumère sont impactés par l'exploitation forestière avec plusieurs ouvrages de franchissements et sont "*nappés d'un dépôt de sédiments fins*".
- Des ruptures de continuité écologique s'opérant de plusieurs manières :
  - Sorties de buses où le filet d'eau chute en aérien avant de se reconnecter au lit mineur (Rossignol).
  - Dans les passages souterrains mêmes, le lit mineur est constitué d'une surface en béton uniformément lisse ne permettant pas au *C. asper* de se déplacer en s'agrippant efficacement au substrat, ni de disposer d'un refuge lui permettant d'opérer des pauses entre deux déplacements à contre-courant. Les individus ayant réussi à pénétrer dans les passages souterrains y rencontrent un milieu adverse et ne parviennent probablement pas (ou rarement) à en ressortir à l'amont.
  - L'exutoire "en gradins" des passages souterrains sous le ruisseau de Loze impose à l'espèce un exercice d'escalade verticale plutôt délicat, en plusieurs étapes.

- Le gué bétonné de la partie amont du Rossignol génère une évidente rupture écologique, pour l'ensemble des raisons exposées ci-avant avec un faible risque d'écrasement d'individus.

Ces ruptures écologiques peuvent être très amoindries, voire supprimées, au moyen d'interventions techniques visant toutes un seul et unique objectif : la continuité physique du lit mineur entre l'amont et l'aval de ces ouvrages. Pour cela, il conviendra de reconstituer au niveau de ces ouvrages un lit mineur physiquement comparable à celui des ruisseaux concernés

Les interventions pouvant être réalisées :

- Équiper le lit mineur des ouvrages souterrains existants d'un revêtement présentant des caractéristiques physiques permettant aux animaux de remonter aisément le courant. Une couche de béton dans laquelle seraient incrustées des pierres aléatoirement jointives de 20 cm x 20 cm x 20 cm environ (la partie émergeant du béton serait de 10 cm environ) pourrait remplir ce rôle.
- Réaliser un reprofilage partiel des gradins béton situés au niveau des exutoires du ruisseau de Loze. Chaque marche pourrait être entamée sur un de ses côtés afin de ménager un plan incliné d'une dizaine de cm de largeur et présenter un revêtement inégal (l'idéal serait de le garnir de pierres incrustées ou tout au moins grossièrement sculptés pour offrir des prises). Il en va de même pour la surface plane de chaque marche, ou une incrustation de pierres est souhaitable. Pour diminuer l'effet d'un dévalement direct de la masse d'eau, il conviendrait d'alterner l'emplacement des plans inclinés d'une marche à l'autre (gauche/droite).
- Mise en place d'un ou deux gros blocs allongés, placés contre la partie verticale sous les buses, à l'exutoire du passage à double buse sous le Rossignol devrait permettre d'annuler le bref passage aérien de la lame d'eau et remédier à ce problème de discontinuité.
- Mise en place d'une rigole centrale permettant aux animaux de circuler aisément au niveau du gué bétonné sur la partie amont du Rossignol. Cette rigole centrale doit pouvoir être franchie par des véhicules plus ou moins lourds, ce qui peut s'envisager en l'équipant de deux "petits" dalots béton (en U inversé dans l'idéal), dont l'espacement et les dimensions seront déterminées par les largeurs d'essieux/de pneus des véhicules supposés emprunter.

Ce rapport sera présenté à l'ONF afin de proposer la réalisation des travaux.

L'Annexe 21 présente les documents produits dans le cadre de cet appel à projet sur l'année 2024, à savoir :

- Les rapports des protocoles MHEO réalisés en 2023.
- Le rapport d'expertise sur le *Calotriton Asper*.

## SYNTHESE FINANCIERE

Les dépenses engagées dans le cadre de cet appel à projet sur les années 2021 à 2024 s'élèvent à 47 515,04 €<sup>10</sup>. Le détail pour la période 2021 – 2023 est présenté sur la Figure 51. Le bilan financier définitif n'est pas encore disponible puisque les rapports des protocoles de suivis réalisés par NEO sont en cours de rédaction et ces prestations seront prochainement facturées.

---

<sup>10</sup> Montant ne prenant pas en compte les factures des prestations réalisées par NEO en 2024 – En attente des rapports et de la facturation.

	2021				2022				2023			
	Jours NEO	Jours SMGA	Jours brigade verte	Coût prestataire et matériel	Jours NEO	Jours SMGA	Jours brigade verte	Coût prestataire et matériel	Jours NEO	Jours SMGA	Jours brigade verte	Coût prestataire et matériel
<b>0 - Accompagnement et appui conseil à la mise en œuvre de l'AAP</b>												
Accompagnement, appui conseil technique	3				1				0,5			
Gestion de projet, coordination équipe	3	5			1	1			1	5		
Animation de réunion : COTECH thématiques (3/an), COPIL (1/an)	2	1			1	1			1	2		
<b>Sous-total volet 0</b>	<b>4 160,00 €</b>	<b>1 233,84 €</b>			<b>1 560,00 €</b>	<b>414,26 €</b>			<b>1 900,00 €</b>	<b>1 921,65 €</b>		
<b>1 - Actions de restauration des zones humides</b>												
Action 1 : supprimer les remblais en zone humide					0,5					1		
Action 2 : gérer les espèces invasives					0,5	0,5	1			1	1	
Action 3 : coupe sélective de ligneux en zones humides	1	1								1	8	
Action 4 : résorber les dépôts sauvages en zone humides	1	1			0,5							
Action 5 : aménager les franchissements de zones humides	1	0,5			0,5	0,5				4		
Action 6 : restaurer les prairies humides par débroussaillage	1	0,5			0,5					2	1	
Action 7 : diminuer la divagation du bétail dans les cours d'eau					0,5					2		
Action 8 : suppression de contraintes latérales										1		
Elaboration de dossiers réglementaires							3			4		
<b>Sous-total volet 1</b>	<b>2 080,00 €</b>	<b>616,92 €</b>			<b>1 560,00 €</b>	<b>828,53 €</b>	<b>1 118,78 €</b>		<b>- €</b>	<b>3 007,68 €</b>	<b>9 296,00 €</b>	
<b>2 - Evaluation des actions à l'aide des indicateurs MHEO</b>												
P01 Protocole pédologie	2,5				2,5				2			
P02 Protocole flore	6				1							
P04 Protocole orthoptères	6				4,5				4			
<b>Sous-total volet 2</b>	<b>8 580,00 €</b>				<b>4 160,00 €</b>				<b>3 120,00 €</b>			
<b>3 - Animation et sensibilisation des acteurs</b>												
Journée de sensibilisation des agents forestiers												
Journée de sensibilisation des acteurs agricoles												
<b>Sous-total volet 3</b>												
<b>4 - Valorisation des actions</b>												
Réalisation d'une plaquette de communication (PAQ + impression 300 ex)												
Communication presse locale (FR3, Dépêche...)	1											
<b>Sous-total volet 4</b>	<b>520,00 €</b>											
<b>Coût annuel (HT)</b>					<b>17 190,76 €</b>			<b>9 641,57 €</b>				<b>18 645,33 €</b>

Figure 51 : Détails des dépenses engagées dans le cadre de l'appel à projet des zones humides sur le bassin versant du Ger de 2021 à 2023

## 2.5. STRUCTURATION DE LA GOUVERNANCE

### ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

L'organisation administrative de la GEMAPI s'appuie sur la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE) définie au niveau du bassin. C'est un outil local d'organisation de la mise en œuvre de la GEMAPI à l'échelle d'un ou plusieurs bassins versants. Elle est arrêtée par le préfet coordonnateur de bassin.

Pour le périmètre de la Garonne Amont, les 4 Communautés de Communes concernées ont fait le choix d'un transfert de compétence à un syndicat mixte fermé en 2019, le Syndicat Mixte Garonne Amont (SMGA). Notons que le financement des contributions est actuellement collecté principalement au travers de la taxe GEMAPI.

Si cette organisation présente des avantages, un important travail sur la gouvernance a été mené pour contextualiser la compétence et décliner sa mise en œuvre. L'année 2022 a permis d'affiner la stratégie du SMGA au travers de l'élaboration des deux documents cadres, le PPG et le PEP-PAPI Garonne Amont. Pour rappel, l'arbitrage des interventions du SMGA au titre de la GEMAPI revient à ses élus. Cela aussi mis en lumière les missions exclusives relevant de la GEMAPI, des missions volontaires dont la mise en œuvre peut être portée par différents acteurs (volets torrentiels, hydromorphologiques et sédimentaires, zones humides, ...).

Sur la gouvernance, des avancées indispensables à la démarche ont eu lieu avec la rédaction d'un rapport de mise en place du SMGA en décembre 2023 et présenté aux EPCI début 2024 :

- Augmentation de la contribution progressivement jusqu'à 6€/habitant (en ratio).
- Recrutements indispensables.
- Articulation PEP-PAPI / STéPRiM / PPG / PGH / ZH.

### REGLEMENTATION ET RESPONSABILITE

La prise de compétence GEMAPI par les Communautés des Communes, puis, suite au transfert, par le SMGA, n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir dans ces différents domaines au titre du droit existant, notamment :

- Les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (article L.215-14 du Code de l'Environnement) et les associations syndicales de propriétaires.
- Le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (article L2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales).
- Le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (article L.215-7 du Code de l'Environnement).
- L'Etat, eu égard à l'article 4 de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, qui reste en charge de l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau fixés dans ce cadre.

Ainsi, en particulier, le SMGA ne peut être considéré comme de droit responsable de tous les cours d'eau présents sur son territoire. Il ne l'est pas d'avantage des zones humides, des plans d'eau qui restent placés, en dehors d'une procédure d'expropriation, sous l'autorité de leur propriétaire et/ou de leur exploitant. Le rôle de l'Etat demeure quant à la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF) de la Garonne.

Le SMGA exerce la compétence GEMAPI sans préjudice des obligations des propriétaires et des exploitants des ouvrages hydrauliques (n'ayant pas de rôle de Prévention des Inondations) présents sur les cours d'eau. La compétence GEMAPI n'a pas pour but de remplacer ce qui fonctionne déjà.

## **STRATEGIE**

Les instances de fonctionnement du SMGA, échanges menés avec les Communautés des Communes membres, partenaires et financeurs ont ainsi permis au SMGA de définir une stratégie pour ses interventions :

- Les projets portés seront, sur le principe, des projets conditionnés à l'obtention de subventions, afin de permettre une surface d'intervention maximale tout en étant en cohérence avec les objectifs des financeurs, eux même en accord avec les documents cadres de la gestion de l'eau et du risque inondation (SDAGE, PGRI, SAGE, ...).
- L'établissement des plans d'actions cadres pluriannuels concertés (Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau et le Programme d'Actions de Prévention des Inondations).
- La réalisation de programmes complémentaires (Plan de Gestion des sédiments, plan de Gestion des Zones Humides, ...) en propre ou sous la forme de partenariats territoriaux ou techniques.

Les deux axes principaux pour agir sont :

- Veiller au bon fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides (qualité, diversité, résilience).
- Veiller à la prévention des inondations (connaissance et prise en compte du risque, réduction de l'exposition des populations, protection, ...).

La traduction opérationnelle de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Garonne Amont se traduit par :

- La mise en place d'un Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau 2024 – 2028 sur l'ensemble du territoire du SMGA, incluant 2 volets d'intervention importants sur la Gestion Hydromorphologique et sédimentaire et sur le volet Zones Humides.
- Les conseils et études ainsi que les interventions d'urgences.
- Le Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations.
- Les appels à projets.

- La gestion patrimoniale sur les biens du SMGA (ouvrages, zones humides, ...) sur les volets GEMA et/ou PI.
- La gestion de la Brigade Verte (atelier chantier d'insertion).

2023 a vu le démarrage des actions du PEP-PAPI Garonne Amont 2023 – 2024, validé par le Préfet pilote le 23 décembre 2022, avec une majorité des facturations qui interviendront en 2024. Le PPG Garonne Amont a été mis en enquête publique, suite au dépôt du dossier réglementaire en avril 2023, et le SMGA a obtenu en février 2024 l'arrêté de déclaration d'Intérêt Général et loi sur l'eau permettant de démarrer les actions. En 2024, le projet de gestion hydromorphologique a démarré de manière concrète avec le recrutement du chargé de projet pour 3 ans en juin.

### ENJEUX POUR LA STRUCTURE SMGA

D'un point de vue du fonctionnement, le SMGA a atteint et garanti depuis 2023 la taille cible de l'organisation envisagée lors de la création du SMGA.

Au regard des contributions, des aides obtenues et suite au choix de mise en œuvre du scénario d'organisation retenu, le volant financier d'actions est de 3 à 4 fois le montant des contributions. Ceci représente des aides de l'ordre de 66% à 75% sur les actions menées (en régie ou en prestations et travaux).

Principaux points positifs :

- Un niveau de contribution actuellement très bas pour un volant d'intervention important.
- Une bonne imbrication GEMA et PI, des programmes en place PEP-PAPI et PPG.
- Une interface régie/externalisation efficace.
- Une compétence identifiée, aide territoriale et conseils : proximité des riverains et élus.
- Des élus et une équipe impliquée.

Principales fragilités constatées :

- Un financement insertion potentiellement incertain (cf. réduction récente sur le FSE pour certaines structures).
- Des financements en subvention en baisse, notamment sur le volet régie et entretien (cf. Région, ...), voire absents sur certains périmètres pour les CD31 et CD65 (régie).
- Un financement des interventions post-crues très aléatoire, avec des processus complexes et longs, de grosses avances de trésorerie et de fortes incertitudes sur les aides.
- Une charge de travail en régie très importante pour les permanents identifiée comme problématique.
- En 2024, l'association Parc Naturel Régional Barousse Comminges a entamé une démarche visant à envisager l'intégration de la GEMAPI sur le périmètre du SMGA dans le futur Syndicat Mixte. Cette démarche a généré un impact sur la dynamique et la gouvernance (champs politique et technique).

Les principaux enjeux :

- Mise en œuvre opérationnelle du PPG 2024 – 2028.
- Poursuite et finalisation du PEP-PAPI 2023 – 2024.
- Construction du PAPI complet 2026-2030 ?
- Maintien de la volumétrie et niveau de conseils au territoire.
- Portage des politiques publiques et enjeux locaux : risques, volet montagne, changement climatique, biodiversité (faune et flore), patrimoine, zones humides, sédimentaire, ...
- Gestion des interfaces avec les partenaires et autres compétences : quantité et qualité de l'eau, ruissellement et nappes, urbanisme et aménagement du territoire, préservation du patrimoine (naturel notamment).

Une question clé, reste dimensionnante à court terme : quel futur PAPI complet en termes de moyens alloués et ambition et quel périmètre d'intervention sur le volet torrentiel ?

La conjoncture politique actuelle laisse peu de marge de manœuvre aux augmentations de contributions prévues (évolution jusqu'à un ratio de 10€/habitant) dans un contexte de gouvernance incertain.

## MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

La phase de mise en place de l'équipe et de définition des moyens de fonctionnement nécessaires s'est poursuivie tout au long des années 2022 et 2023 (Figure 52), le SMGA disposant initialement de moyens humains (1,4 personne en 2020) et financiers limités (3,96 € en ratio de contribution par habitant contre une moyenne nationale de plus de 8 € en 2019, plus de 16 € pour les territoires de montagne). En 2022 et 2023, 4 personnes travaillaient à temps plein (hors brigade verte) et le Comité syndical a voté l'augmentation de la taxe GEMAPI, passant à un ratio par habitant de 4,44 €. Le recrutement d'un technicien PAPI en renfort a été mis en œuvre en 2024, avec une validation de l'augmentation de la contribution à un ratio de 6€/habitant.

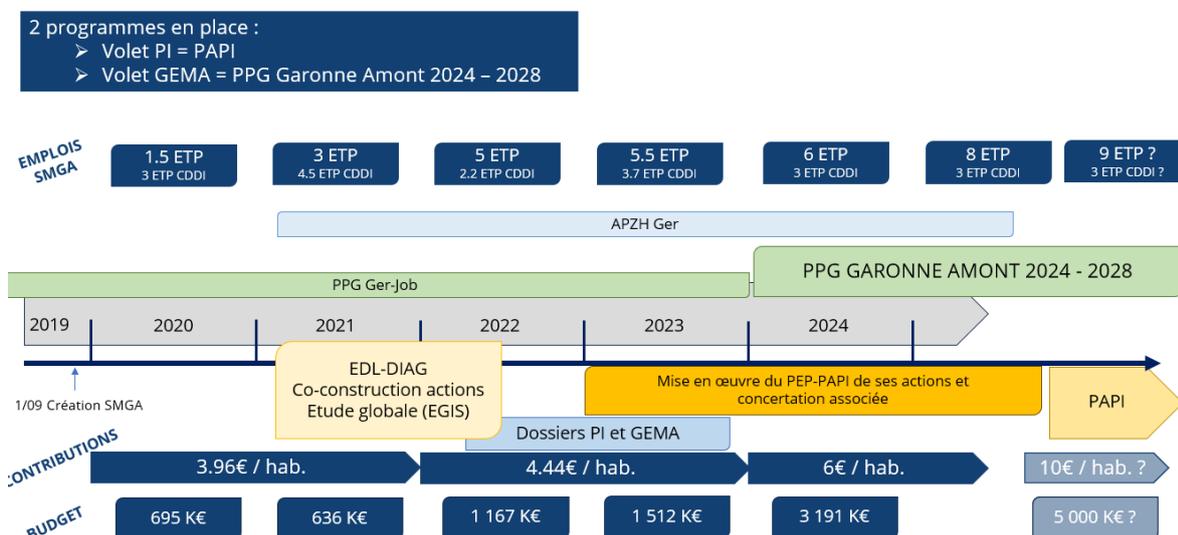


Figure 52 : Synthèse chronologique des évolutions du SMGA depuis sa création le 1er septembre 2019

Toutefois, rapidement, il semble pertinent d'anticiper la mise en place du PAPI complet et des actions complémentaires sur les volets gestion sédimentaire et zones humides qui vont représenter un besoin de financement supplémentaire pour les nouvelles actions qui seront validées. Le démarrage des actions pluriannuelles nécessite aussi de stabiliser le financement à minima au niveau du fonctionnement moyen des structures analogues. Le SMGA fait le choix d'appeler une contribution inchangée en 2025 auprès de ses membres qui demeure en dessous des ratios nationaux et encore plus des ratios des territoires de montagne, puis de ré-évaluer au plus près des besoins le montant des contributions à solliciter pour les années suivantes, selon les choix d'arbitrages techniques et financiers retenus par les élus.

## 2.6. BILAN DES AUTRES MISSIONS LIEES A LA VIE ET AU FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

### BUREAU ET COMITES SYNDICAUX

En 2024, 2 réunions du bureau et 5 sessions de comité syndical ont eu lieu aux dates suivantes :

- 08/02/2024 – Bureau Dialogue d’Objectif Budgétaire (DOB) et avancement des dossiers
- 22/02/2024 – Comité syndical (DOB)
- 27/03/2024 – Comité syndical (budget)
- 27/08/2024 – Bureau
- 11/09/2024 – Comité syndical
- 08/11/2024 – Comité syndical extraordinaire au sujet de la future intégration de la GEMAPI dans le PNR Comminges Barousse Pyrénées
- 12/12/2024 – Comité syndical

### RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs du SMGA au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont de 13 agents représentant 10.79 ETP dont 2.79 ETP pour la brigade verte (pour une cible brigade verte à 2.79 ETP). A noter qu’un recrutement à compter d’avril en accroissement temporaire est prévu, ainsi que le renfort permanent d’un technicien rivière à compter de mai 2025.

Dans le tableau des effectifs, nous comptons 7 emplois permanents (8 prévus en mai 2025 avec renfort technicien) et 6 emplois non permanents (7 prévus en avril 2025, avec le biseau du poste responsable GEMA ZH) dont 5 CDDI (cible de 5).

Le SMGA en tant que collectivité territoriale est dépendant du Centre de Gestion de la Haute-Garonne pour son comité social territorial (fusion des comités techniques et des comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), dans la fonction publique territoriale).

Le Document Unique (DU) est toujours en cours d’élaboration. Du retard a été pris sur ce sujet en raison d’une surcharge de travail inattendue sur le volet comptabilité. La finalisation du DU est prévue dans le courant de l’année 2025.

Un important travail a été poursuivi sur le volet RH, comptable et recherche de subventions pour le fonctionnement et l’investissement auprès des partenaires potentiels.

Un important travail est mené sur le volet budgétaire et comptable, préparation des dossiers de demandes de subventions ainsi que sur la veille réglementaire et juridique.

Pour rappel, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, conformément à la loi, la norme comptable du Syndicat respecte la norme M57. Cela implique de nouvelles règles budgétaires comme l’application de la pluri annualité budgétaire, l’utilisation de la fongibilité de crédits (qui va remplacer l’utilisation du compte « Dépenses imprévues »), l’application d’une comptabilité prenant en comptes les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisation d’Engagement (AE). Le SMGA, collectivités de plus de 3500 habitants, s’est doté d’un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) fixant notamment les règles de gestion des AP et des AE.

Les réponses et courriers aux riverains, l’appui administratif aux procédures de DIG (Déclaration d’Intérêt Général) et aux conventions à passer, représentent aussi une mobilisation importante. En parallèle, le SMGA aide des riverains et/ou des mairies à la rédaction des dossiers de loi sur l’Eau.

Sollicité pour de nombreuses demandes de stages et d'apprentissage, le SMGA a fait le choix de se limiter sur ce volet compte tenu de sa faible capacité à dégager de la disponibilité pour l'encadrement.

### **ACTIVITES DEDIEES A L'INSERTION**

Sur le volet « insertion » la Brigade Verte comptait 3 agents début janvier 2024 dont 2 bénéficiaires du RSA. Leur candidature avait été déposée sur la plateforme de l'Inclusion l'une par un prescripteur ACTIPRO et l'autre par une conseillère-coordinatrice AFIDEL.

La responsable administrative du SMGA a participé à la journée du TAF (Travail-Avenir-Formation) qui a eu lieu le 7 mars 2024 au Parc des Expositions de Villeneuve de Rivière. Le Syndicat a partagé un espace d'échanges et de rencontres avec l'association AFIDEL. Dix personnes se sont arrêtées au stand et ont laissé leurs CV. Des entretiens de recrutement ont eu lieu le 22 mars 2024 à l'issue desquels 2 agents supplémentaires ont été recrutés en contrat d'insertion à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024. Parmi eux, un est bénéficiaire du RSA. Sa candidature a été déposée sur la plateforme de l'inclusion par une conseillère-coordinatrice AFIDEL.

L'association Afidel assure un accompagnement transversal de la brigade verte.

Pour l'année 2024, l'effectif moyen a été de 2.91 soit 5 agents.

La gestion administrative et financière du volet insertion mobilise essentiellement (sur les activités ressources humaines, paye, subvention et insertion) la responsable administrative et partiellement le directeur.

En collaboration avec le Service « Insertion par l'emploi » de la DDETS - Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la Haute-Garonne et l'association AFIDEL, le dossier unique d'instruction (DUI) est élaboré chaque année. Il est envoyé à la DDETS fin janvier ou début février. Ce document permet au SMGA de bénéficier d'un financement de l'Etat en tant que structure de l'insertion par l'activité économique. En parallèle, le SMGA a effectué 2 demandes de subvention de postes auprès du Département de la Haute-Garonne (financement insertion et CDDI bénéficiaires du RSA).

Dès 2024, le territoire d'intervention de la brigade verte s'est étendu à l'ensemble du territoire du SMGA (173 communes).

Depuis janvier 2024, les ateliers techniques de la Brigade Verte sont basés à Huos, dans les locaux des Jardins du Comminges. Cela permet d'avoir une équipe plus centralement positionnée par rapport à l'ensemble du territoire du SMGA. De plus l'équipe de la Brigade Verte est désormais à 3 minutes du siège du SMGA ce qui rapprochera l'ensemble des agents (les équipes technique, administrative et la Brigade Verte) .

Les actions du Syndicat sur le territoire sont désormais familières pour les propriétaires-riverains et les élus. Les interventions de la Brigade Verte sont, en grande majorité, bien reçues. Le travail fourni par les agents, encadré par le chef d'équipe et le technicien rivière, est reconnu et apprécié. En cas de crue, la Brigade Verte peut intervenir très rapidement sur le territoire concerné auprès des riverains sinistrés afin de retirer les embâcles formés.

## LES DIFFICULTES RENCONTREES

Le volume de travail administratif et technique de bureau nécessaire pour pouvoir disposer des autorisations à intervenir, en bénéficiant de subventions et des budgets parait régulièrement disproportionné au regard des interventions menées.

Au regard de la charge de travail des agents du SMGA, le recrutement d'un technicien rivière s'avère nécessaire pour renforcer les équipes, que ce soit pour les visites sur le terrain, les suivis de chantiers, etc. L'ouverture de poste sera effective pour mai 2025.

Le contrat de Laëtitia GONI-LIZOAIN arrivant à son terme le 31 décembre 2025, elle ne souhaite pas poursuivre ce contrat. Il est nécessaire d'anticiper le recrutement de la personne qui la remplacera afin d'assurer un « tuilage » suffisant.

## 3. BILANS FINANCIERS DE L'ANNEE 2024 – EXTRAIT DU DIALOGUE D'OBJECTIF BUDGETAIRE

Après un budget 2020 qui avait été un 1<sup>er</sup> budget d'exercice partiel, les budgets 2021 et 2022 ont été les premiers budgets d'exercice complet du SMGA, constituant une phase de stabilisation sur le fonctionnement du service, la première phase de recrutement étant achevée, avant les budgets 2023, intégrant le PEP-PAPI, et 2024 intégrant PEP-PAPI et PPG.

Ce budget 2024 est marqué par de nombreuses opérations d'ordre, non budgétaires, en raison du passage à la nouvelle nomenclature M57 et à la reprise d'architecture des immobilisations du SMGA, gonflant artificiellement le budget.

Depuis le transfert de la compétence, le SMGA a œuvré pour améliorer l'efficacité du service tout en optimisant le coût de fonctionnement avec un important travail d'évaluation de différents scénarios d'organisation mené en 2022.

La modification de l'organisation de la brigade verte a été mise en œuvre, avec la reprise en régie de l'encadrement dès 2023, selon le scénario d'organisation validé. Fin 2023, un rapport de mise en place du SMGA a permis de dresser un premier bilan et d'esquisser un cap d'évolution de la structure et de ses actions, avec un retour auprès des 4 EPCI.

A noter que le budget bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux de Montréjeau (par la CC Cœur et Coteaux du Comminges) hors la participation aux charges.

L'autofinancement repose sur la contribution des 4 EPCIs membres du SMGA. Il est complété par des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG), de l'Etat, du Conseil Régional d'Occitanie, de l'entente pour l'eau, du Conseil Départemental 31.

En recettes de fonctionnement, le budget est réalisé à 67% notamment en raison de la bonne couverture en subventions grâce au financement de l'animation des postes par l'AEAG, l'Etat, la Région et le CD31. En investissement, le résultat en recettes est nettement plus faible, certaines avances du PPG n'ayant pas été sollicitées, en raison du report d'exécution de plusieurs travaux et études structurantes du PEP-PAPI et surtout de certains travaux du PPG à 2025 et 2026. La plupart des avances du PEP-PAPI ont été perçues en 2023, les soldes d'opérations pluriannuelles importants seront versés à la fin des programmes. Ces avances sont ainsi bienvenues comme les acomptes, qui ont été mobilisés autant que possibles, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont un peu inférieures au prévisionnel, très inférieures pour les dépenses d'investissement, en raison du report d'exécution de plusieurs travaux et études

structurantes du PEP-PAPI et surtout du PPG à 2025 et 2026. Le versement à la section d'investissement n'a ainsi pas été nécessaire du fait d'un retard sur les paiements du PEP-PAPI qui va se cumuler fortement en 2024 en dépenses d'investissement avec le démarrage du PPG sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le budget d'investissement n'a mobilisé que 317 690€ de dépenses, avec un fort report des dépenses PEP-PAPI et PPG. Le montant attendu en dépenses réelles d'investissement dépasse 1M€ en 2025, malgré la mise en place de la gestion budgétaire pluriannuel prévue au travers de 2 autorisations de programme.

<b>Budget GEMAPI</b>	
<b>Missions</b>	<p><b><u>La compétence GEMAPI et sa traduction opérationnelle</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme Pluriannuel de Gestion 2024-2028 (PPG)</li> <li>• Conseil, études, interventions d'urgence</li> <li>• Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)</li> <li>• Appels à Projets</li> <li>• Gestion Patrimoniale : digues, ouvrages, zones humides, sur les volets GEMA et/ou PI</li> <li>• Gestion de la brigade verte : Atelier chantier d'insertion</li> </ul>
<b>Effectifs au 01/01/21</b>	<p><b>3 agents dont 3 permanents</b> : 3 ETP  <b>6 agents en insertion (CDDI)</b> : 4.5 ETP            Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
<b>Effectifs au 17/01/22</b>	<p><b>5 agents dont 4 permanents (1 apprenti)</b> : 5 ETP  <b>3 agents en insertion (CDDI)</b> / (cible 6.5 agents – 4.8 ETP) : 2.2 ETP            Encadrement brigade verte par prestataires en complément</p>
<b>Effectifs au 01/01/23</b>	<p><b>5 agents permanents (+1 recrutement chef d'équipe programmé)</b> : 5 ETP (+1)  <b>5 agents en insertion (CDDI)</b>/(cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP) :3.71 ETP            Encadrement insertion brigade verte par prestataire en complément</p>
<b>Effectifs au 01/01/24</b>	<p><b>6 agents permanents</b> : 6 ETP  <b>3 agents en insertion (CDDI)</b>/(cible 5 à 6 agents – 3.75 ETP) :2.23 ETP</p>
<b>Effectifs au 01/01/25</b>	<p><b>7 agents permanents et 1 chargé de projet</b> : 8 ETP            (+1 technicien programmé +1 accroissement temporaire)  <b>5 agents en insertion (CDDI)</b>/(cible 5 agents – 2.79 ETP) :2.79 ETP</p>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2020</b>	<p><b>515 000 €</b>  <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 179 610,63 €</i></p>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2020</b>	<p><b>180 000 €</b>  <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2021 de 34 712,54 €</i></p>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2021</b>	<p><b>889 560,63 €</b>  <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2022 de 162 638,78 €</i></p>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2021</b>	<p><b>576 429.54 €</b>  <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2022 de - 241 184,34 €</i></p>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2022</b>	<p><b>693 721.12 €</b>  <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2023 de 239 547,94 €</i></p>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2022</b>	<p><b>637 027.32 €</b>  <i>Réalisé avec un Déficit à reporter sur 2023 de - 47 505,43 €</i></p>

<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2023</b>	<b>883 436.73 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 353 669.74 €</i>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2023</b>	<b>629 030.08 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2024 de 334 100.91 €</i>
<b>Budget prévisionnel Fonctionnement 2024</b>	<b>1 262 357,86 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2025 de 684 141.53€</i>
<b>Budget prévisionnel Investissement 2024</b>	<b>1 928 960.16 €</b> <i>Réalisé avec un Excédent à reporter sur 2025 de 124 762.67€</i>
<b>Proposition Fonctionnement 2025</b>	<b>1 715 441.53 €</b>
<b>Proposition Investissement 2025</b>	<b>1 106 277.40 €</b>

Figure 53 : Présentation synthétique du SMGA, de son budget GEMAPI en 2024 et du budget prévisionnel en 2025

#### 4. MISSIONS PREVISIONNELLES POUR L'ANNEE 2025

Les objectifs globaux du SMGA pour l'année 2025 sont :

- La poursuite de la mise en œuvre du Programme d'Etudes Préalables au Programme d'Actions de Prévention des Inondations et l'élaboration du PAPI complet.
- La mise en œuvre opérationnelle des actions du Programme Pluriannuel de Gestion du bassin versant Garonne Amont, intégrant les 2 volets zones humides et hydromorphologique.
- La rédaction d'un rapport de synthèse des actions menées sur la période 2021 – 2024 dans le cadre de l'appel à projet de « Restauration des zones humides » sur le bassin versant du Ger.
- L'élaboration du document unique, réaménagement des bureaux, intégrant une réflexion sur la qualité de vie au travail. Un bilan de l'organisation interne sera mené.
- La poursuite de l'accompagnement des riverains, élus, partenaires sur le volet GEMAPI et de la communication.

Les objectifs principaux sur le volet GEMA sont :

- Volet RH : biseau sur poste chargé(e) de mission, accompagnement technicien rivières, autonomie Brigade Verte.
- Volet administratif : DIG et DLE sur cours d'eau affluents des masses d'eau, notes techniques complémentaires, suivi financier du PPG.
- Volet technique :
  - Diagnostic terrain et prise contact avec propriétaires pour anticiper la programmation travaux 2026 (ripisylve, point d'abreuvement, passages à gué, zones humides, ...).
  - Projets de restauration « création d'habitats aquatiques » sur Latoue et renaturation du Lys.
  - Travaux d'aménagement de passages à gué / points d'abreuvement.
  - Travail préparatoire au PGH et action(s) ponctuelle(s) de recharge sédimentaire.
  - Actions ponctuelles sur les zones humides : lancement de 2 études d'état des lieux et diagnostics pour préconisations de gestion, travaux de restauration.

- Accompagnement des projets de création et/ou réhabilitation de points d'abreuvement en estives.
- Concertation pour l'aménagement de points d'abreuvement et/ou passages à gué (prise de contact et définition des travaux pour 2026).
- Autres missions : appui technique (DLE et N2000), réunions partenaires, formations, ...

Les objectifs principaux sur le volet PI sont :

- Présentation des études et arbitrages des scénarios (Ourse/Garonne Moyenne/Sarté).
- Lancement et suivi des dernières études structurantes : Garonne entre confluence Pique et Ourse / Ruisseau Angèles / Etude Neste Oô / Ger à Lespiteau.
- Suivi des travaux de réduction de vulnérabilité au bâti.
- Rédaction des notes de synthèses des actions du PEP-PAPI en vue du PAPI complet.
- SDAL : finalisation et mise en œuvre opérationnelle pour l'alerte.
- Communication : 2 événements, l'un sur la crue de 1925 (axe sédimentaire et torrentiel) et participation à la journée résilience.

Les missions prévisionnelles pour l'année 2025 sont détaillées pour chaque programme d'actions en Annexe 22.